

MARCEL DENECKERE

LICENCIE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

**HISTOIRE DE LA LANGUE
FRANÇAISE DANS LES
FLANDRES**

(1770-1823)

A la Mémoire de mon Père

Tome I

LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

INTRODUCTION

Encore un livre sur cette « question des langues » en Belgique, qui a déjà fait couler tant d'encre ? Que le lecteur inquiet se rassure ! Nous n'entendons nullement apporter une contribution à cette longue et stérile querelle à laquelle, dès 1788, la publication de la *Verhandeling op d'Onacht der moederlyke Tael in de Nederlanden* de l'avocat bruxellois Verlooy, ancêtre de nos « flamingants », donna le branle, et dont l'âpreté n'a fait que croître jusqu'à nos jours.

En effet, la francisation des classes supérieures en Flandre, qui alla s'amplifiant après 1750 surtout, ne pouvait manquer d'entraîner, à la longue, une réaction du côté flamand. La lutte entre les « flamingants » et les « fransquillons » qui se livra sur le terrain politique, avec les péripéties que l'on sait, à partir de 1840-1850, époque à laquelle un mouvement flamand organisé se constitua, donna naissance à une âpre polémique sur la place que tenaient — et devaient tenir ! — les deux langues dans la vie de la nation. C'est dans ce climat que s'éveilla la curiosité pour la « question des langues » dans le passé. En effet, ce que les parties aux prises allaient chercher dans le passé, c'étaient des arguments pour justifier l'attitude qu'elles prenaient dans la polémique et cette attitude, à son tour, déterminait l'interprétation qu'elles donnaient des faits du passé. Les « flamingants » imputaient la diffusion du français en Flandre aux mesures que des autorités étrangères au pays — des ducs de Bourgogne à Napoléon — auraient prises en faveur de cette langue et au manque d'esprit national des hautes classes qui se seraient graduellement francisées tandis que le peuple, resté farouchement fidèle aux traditions nationales et autochtones, n'aurait jamais été contaminé ; les « fransquillons », au contraire, croyaient que la francisation résultait de l'attraction qu'aurait, de tout temps, éprouvé l'élite intellectuelle et sociale du pays pour la civilisation française et qu'elle s'était produite spontanément, sans contrainte de la part de nos gouvernants.

Ces points de vue, « flamingants » et « franquillons » allaient les répandre par leurs brochures, leurs journaux et leurs discours : littérature de propagande dans laquelle il s'agissait moins d'être exact et impartial que de convaincre et d'émouvoir ; on y retrouve toujours les quelques mêmes arguments, étayés par un certain nombre de faits historiques plus ou moins exactement rapportés et plus ou moins objectivement interprétés.

Ces faits à l'appui de leur exposé, les polémistes les puisaient dans les ouvrages des historiens de la question des langues : mais ces historiens non plus ne parvenaient pas à se dégager de l'atmosphère de lutte linguistique qui était celle de leur temps ; il s'attachaient — souvent de bonne foi — à faire prévaloir le point de vue qu'ils avaient

adopté, en le présentant comme l'aboutissement logique d'une évolution séculaire. Chez eux également, l'exposé des faits est réduit à un strict minimum et la part d'interprétation apparaît considérable.

Il n'entre pas dans nos intentions d'écrire, ici, l'histoire de cette polémique. Pareille étude, qui appartient encore aux desiderata de la recherche scientifique, nous fournirait une documentation du plus haut intérêt sur la caractèrè, l'évolution et l'arrière-plan psychologique de la lutte linguistique au XIX^e siècle. Remarquons en passant qu'il faudra tenir compte du rôle que des idées particulières au XIX^e siècle, qui sont en partie le prolongement des doctrines des encyclopédistes français mises en pratique après la Révolution de 1789 (politique linguistique, et conviction que l'unité linguistique contribue à l'unité de l'Etat et de la nation)¹, et en partie puisées dans l'arsenal des philosophes romantiques allemands (la langue comme fondement du « Volkstum » et de la race)², ont joué dans la polémique³.

Quoi qu'il en soit, le fait est que ce qu'on a écrit au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle sur la « question des langues » dans l'histoire de Belgique nous fournit — en ce qui concerne les faits rapportés — une documentation très incomplète⁴, et — en ce qui concerne l'interprétation — nous met en présence de points de vue contradictoires. Certes, nous ne nions pas que dans les études plus récentes le dogmatisme rigide d'autrefois s'est quelque peu assoupli et qu'on fait preuve d'une circonspection plus grande dans l'appréciation des faits du passé ; mais, dès lors qu'il s'agit de remonter aux causes profondes de la francisation, c'est toujours l'attitude prise par les historiens dans le « question des langues » de nos jours qui dicte leur jugement et nous nous trouvons à nouveau devant les mêmes oppositions inconciliables.

De toute cette littérature il reste, après examen, peu de chose dont le linguiste puisse tirer parti : les quelques pages qu'à chaque tome de son *Histoire de Belgique* Henri Pirenne consacre à la situation linguistique, admirables mais sommaires ; la suggestive *Histoire politique et littéraire du Mouvement flamand* de P. Hamélius ; quelques bons passages de l'*Essai sur la Question des Langues dans l'Histoire de Belgique* de J. Des Cressonnières, ceux qui rectifient un certain nombre d'interprétations inexactes de ses prédécesseurs ; enfin, et pour nous en tenir à l'essentiel, la *Geschiedenis van de Vlaamse en Grootnederlandse Beweging* de L. Picard, plus intéressante par les nom-

(1) On trouvera un excellent exposé, précis et approfondi, de cette question dans BRUNOT (F.), *Histoire de la langue française*. Tome IX, 1 : *La Révolution et l'Empire. Le français langue nationale*. Paris, 1927.

(2) Il n'existe aucune étude sérieuse sur l'idéologie linguistique des romantiques allemands (Herder, Fichte, Arndt, Hegel et autres).

(3) C'est précisément la distance entre la réalité historique et l'interprétation qui nous permettrait de saisir l'élément propre au XIX^e siècle.

(4) En fait, l'exposé se ramène généralement à savoir si, oui ou non, nos gouvernants ont mené une politique linguistique et dans quelle mesure cette politique est responsable de la francisation : le problème n'est donc, le plus souvent, traité que sous l'angle politique et administratif.

breux problèmes que l'auteur pose que par les solutions qu'il leur donne.

Nous aurons l'occasion de revenir, dans le cours de notre étude, sur les différentes interprétations qu'on a proposées de la francisation et de montrer qu'elles ne parviennent pas à nous en donner une explication satisfaisante.

Nous pouvons dès lors nous demander si la linguistique moderne ne fournit pas une méthode qui permettrait d'aborder objectivement, en dehors de toute polémique, l'étude de la question.

Or, toute l'évolution de la linguistique moderne remonte au *Cours de Linguistique Générale*⁵ de Ferd. De Saussure, dont ce fut le mérite éminent de mettre de l'ordre dans les matériaux accumulés par les linguistes et de donner, le premier, un exposé systématique et théorique de la branche. Une des distinctions les plus fécondes établies par le maître de Genève est celle entre linguistique interne et linguistique externe : deux ordres de recherches qui correspondent au double aspect du langage. Quoi que l'on puisse alléguer contre cette distinction trop systématique et trop schématique, elle fait clairement ressortir que l'étude d'une langue peut se faire à deux points de vue nettement différents : si l'étude interne est d'ordre exclusivement psycholinguistique, l'étude externe rattache la structure et l'évolution d'une langue aux facteurs historiques, sociaux, géographiques et autres qui les conditionnent et fait donc partie de l'histoire de la civilisation⁶.

Depuis F. De Saussure la recherche scientifique s'est orientée surtout vers l'étude interne des langues et c'est dans ce domaine que les recherches les plus poussées ont été menées, qui ont permis de dégager des vues théoriques susceptibles de féconder à leur tour les recherches. L'étude externe des langues n'a pas bénéficié du même intérêt *de la part des linguistes* : la documentation est encore fragmentaire et souvent imprécise, et le côté théorique de la branche n'a encore pu être dégagé avec netteté.

Seul (ou presque) parmi les linguistes, Ferdinand Brunot a étudié de près l'histoire externe d'une langue déterminée, le français. Les premiers volumes de son *Histoire de la langue française*, il est vrai, ne renouvellent pas — quel que soit par ailleurs leur intérêt — les points de vue traditionnels. Mais, au fur et à mesure que ses recherches progressaient, F. Brunot se détournait de la tendance qu'avaient les néogrammairiens à considérer la langue comme un organisme abstrait, régi par les lois analogues à celles des sciences positives et évoluant en dehors de toute intervention humaine, et abordait résolument le problème en sociologie ; il se rendit compte que les différents faits de la vie d'une langue, même ceux de sa vie intérieure, s'expliquaient par la vie du peuple, des groupes sociaux et des individus qui la par-

(5) F. DE SAUSSURE, *Cours de Linguistique générale*, édité par Ch. Bally et A. Sechehaye. Paris, 1931, 3e éd. Voir en particulier pp. 40/43.

(6) Le philosophe italien B. Croce a, sans doute, été le premier à formuler clairement cette identification de la linguistique externe avec l'histoire de la civilisation.

lent ; il les voyait conditionnés par des événements d'ordre social, économique, politique, littéraire et scientifique. Les derniers tomes de son *Histoire* témoignent de cette orientation nouvelle de la pensée du maître.

Cette nouvelle conception, Brunot l'appliquait magistralement à l'histoire de la langue française. Il s'agissait, en l'espèce, d'un travail formidable auquel une vie d'homme ne pouvait suffire. Brunot, pourtant, l'a mené jusqu'à la fin de l'époque moderne mais, modeste, il ne se dissimulait pas de ce que son étude avait de provisoire, d'incomplet et de sommaire parfois. Il exprimait d'ailleurs formellement son espoir que de jeunes linguistes ne voient dans son exposé qu'un point de départ et y trouvent une invite à le perfectionner par des recherches plus approfondies.

Brunot n'eut, notamment, pas l'occasion d'approfondir le côté théorique de ses recherches : son *Histoire*, aussi riche soit-elle par la documentation qu'il a dû rassembler, trier et soumettre à un examen critique et aussi suggestive par les vues pénétrantes et par les solutions proposées, reste encore trop une œuvre empirique. De plus, obligé de se créer de toutes pièces une méthode pour cette linguistique sociologique et de rassembler une documentation immense embrassant toute l'histoire de la France, il ne pouvait songer qu'à tracer un cadre très général de l'évolution externe du français.

Plus particulièrement en ce qui concerne la diffusion du français hors de France, Brunot avait dû travailler de seconde main, faute de pouvoir se déplacer dans les différents pays pour consulter les sources. Dans les pages qu'il a consacrées à la diffusion du français en Belgique aux XVII^e et XVIII^e siècles, il s'était montré très réservé. Français, il hésitait à donner un avis personnel sur une question qui divisait les Belges ; il laissait le plus souvent la plume aux historiens belges, particulièrement à H. Pirenne et à J. Des Cressonnières. Au surplus, ignorant le flamand, il n'avait pu consulter qu'une partie des documents relatifs à son sujet.

C'est ainsi que germa en nous l'idée d'étudier l'histoire de la langue française en Flandre, en nous inspirant du modèle que fournissait le magistral exposé de Brunot. Cette histoire mérite d'être reprise, sans parti-pris politique d'aucune sorte, en la traitant avec l'objectivité et les méthodes de la linguistique sociologique : en examinant un à un tous les faits de la vie, dans les différents domaines, qui ont pu agir sur la langue, en dégagant leur action aux différentes époques, dans les différents milieux et, surtout, dans chaque région, dans chaque ville même.

L'intérêt de cette œuvre d'ensemble ne peut échapper à personne. Le profit en apparaît grand pour le linguiste, à un double point de vue. Tout d'abord, elle lui fournira une illustration de la conception sociologique de la vie des langues et lui permettra d'approfondir un cas, intéressant entre tous, des degrés et des formes sociales du bilinguisme, phénomène linguistique encore peu étudié et analysé sans grande précision par les linguistes modernes. Ensuite, elle donnera

une réponse aux questions qui, sur le plan théorique, s'imposent à son attention et dont la solution est d'un intérêt capital : si l'on admet que la langue n'est pas un « organisme » qui se développe en dehors de la société, des individus qui la parlent, quel lien causal peut-on établir entre l'évolution d'une langue et les facteurs extra-linguistiques qui la conditionnent ? Quel est, parmi les différents facteurs qui, du dehors, conditionnent cette évolution, celui qui exerce l'influence la plus profonde ?

Mais, surtout, l'utilité de pareille entreprise sera grande pour l'homme politique et pour le Belge cultivé : en leur mettant sous les yeux une analyse impartiale du rôle que la langue française française a joué dans le passé de nos provinces, elle contribuera, espérons-le, à dissiper des malentendus soigneusement entretenus par des gens intéressés et à fournir, peut-être, les éléments d'une solution raisonnable reposant sur les enseignements de l'histoire et sur une saine appréciation de la situation linguistique actuelle.

Traiter le problème dans son ensemble, dans le temps et dans l'espace, est évidemment la tâche d'une nombreuse équipe et de toute une génération. Il s'agit d'un travail qui demande une documentation immense, et une synthèse ne pourra être édifiée que lorsque des travaux d'approche et des monographies nombreuses auront préparé le terrain. Notre but sera plus modeste : tenter une première étude, point de départ de cette œuvre d'ensemble, qui ne pourra être menée à bien que par la collaboration d'un groupe de jeunes linguistes, historiens et sociologues.

Il nous fallut donc imposer à nos recherches une double limitation, dans le temps et dans l'espace. Après certaines hésitations, nous nous décidâmes à restaurer l'histoire du français en Flandre, c'est-à-dire dans les deux provinces actuelles de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale, entre 1770 et 1823.

Nous avons voulu montrer comment s'est formée la situation linguistique telle qu'elle se présente encore de nos jours en Flandre. On croit communément que la francisation de l'élite flamande date de l'époque de la domination française, et l'on impute souvent la diffusion du français à la politique linguistique qu'ont menée les autorités françaises. En fait, la francisation de la noblesse et de la bourgeoisie flamandes remonte déjà, en grande partie, à la fin de l'ancien régime, à l'époque où nos provinces, après une longue période d'isolement intellectuel, reprirent contact avec la civilisation européenne et s'ouvrirent aux idées nouvelles. 1770 n'est donc pas une date que nous avons choisie arbitrairement, elle marque un tournant dans l'évolution linguistique.

D'autre part, nous arrêtons notre enquête à l'année 1823. En 1823 les décrets de néerlandisation de Guillaume Ier entrent en vigueur. Cette date marque donc le début d'une nouvelle phase de l'évolution linguistique.

Nous avons été amené à diviser notre exposé en trois tomes, traitant de l'histoire du français pendant trois périodes qui, chacune, présen-

tent un état linguistique relativement homogène et qui, par les aspects de la francisation, s'opposent nettement entre elles : période autrichienne, période française et période hollandaise.

Pour la clarté de l'exposé nous avons, à l'intérieur de chaque tome, divisé notre tableau en chapitres qui correspondent aux diverses formes de la vie que nous étudions : l'enseignement, les livres, la mode, l'administration et la justice, le théâtre. Il nous a semblé impossible de séparer causes et effets. Ainsi, par exemple, le français pénètre dans l'enseignement d'un collège : c'est que les parents exigent que leurs enfants l'apprennent. Cette introduction du français, à son tour, contribuera à la diffusion de la langue. On ne joue plus que des pièces françaises au théâtre de Gand : c'est qu'elles seules sont appréciées par la grande majorité du public ; à leur tour, ces spectacles contribuent à répandre le français à Gand.

La conception que nous nous sommes faite de cette étude ne manquera pas de susciter nombre d'objections, de reproches même : nous voulons en rencontrer quelques-uns ici.

Tout d'abord, cette étude est une étude de linguistique *externe* : c'est dire que nous n'avons pas entrepris de recherches systématiques concernant l'aspect régional, particulier qu'a pris le français au cours de sa diffusion en Flandre ; d'autre part, les pages que nous consacrons à l'influence de la langue française sur le flamand sont loin d'être définitives, encore moins exhaustives. Nous nous sommes borné à noter au passage certaines caractéristiques, quelques traits saillants dans le cadre d'un exposé d'ensemble. L'aspect régional du français en Flandre aussi bien que l'élément français dans la langue flamande méritent une étude approfondie, que nous espérons mener à bien plus tard. La présente étude est d'ailleurs le point de départ indispensable de ces travaux : car il faut d'abord, sous peine de ne rien comprendre, avoir une connaissance précise du milieu, des circonstances particulières, des conditions externes enfin, dans lesquels le français s'est développé en Flandre et a pu exercer son influence sur le flamand.

Ensuite, nous étudions la diffusion du français dans une *région* déterminée : les deux Flandres. Nous confessons volontiers que nous ne savons pas tout de l'histoire du français dans chaque ville, dans chaque village de la Flandre. Des monographies permettraient, sans aucun doute, de préciser notre exposé en maints endroits.

Le plan que nous nous sommes tracé, par souci de clarté dans l'exposé, nous a obligé à traiter ensemble des questions qu'il faudrait, en bonne méthode, étudier séparément dans chaque subdivision du territoire, dans chaque ville même. La vie locale, jusqu'en 1823, était très intense ; elle présentait rarement le même aspect dans des endroits différents. Nous avons essayé, dans nos analyses et dans nos conclusions, de marquer ces différences, partout où cela nous semblait possible.

Surtout, on s'en prendra aux proportions de cette étude. Notre première excuse sera l'abondance de la documentation que nous avons pu rassembler. En l'absence de tout travail d'approche, de té-

moignages directs et précis sur la situation linguistique, nous avons dû consulter un grand nombre de textes d'archives, de documents et d'études. Cette documentation nous a permis de serrer de près la réalité linguistique, toujours complexe parce que profondément mêlée à la vie. Dans l'étude des différents aspects, des diverses modalités, des limites de la francisation, notre exposé a forcément pris un tour fort analytique ; c'est la première fois que des faits, le plus souvent inconnus ou mal connus, sont groupés dans un tel ensemble — nous n'avons donc presque jamais pu renvoyer à des travaux déjà parus : il nous fallait exposer la situation sous toutes les faces, entrer dans les détails.

Notre travail a donc parfois pris l'aspect d'un chantier de construction, où les matériaux sont encore entassés à l'état brut, plutôt que celui d'un édifice bien proportionné ; mais ce qu'il perd en élégance, il le gagne en solidité.

Il nous était, d'autre part, difficile de ne traiter que de *certain*s aspects de la diffusion du français : c'était perdre de vue la complexité, l'enchevêtrement, l'interpénétration des différents facteurs. Laisser de côté, par exemple, la mode féminine pour l'époque 1770-1793, c'était négliger le principal facteur de la francisation des dames de la noblesse et de la bourgeoisie sous l'ancien régime. Laisser tomber les chapitres consacrés à la langue flamande aux différentes époques, c'était s'exposer à ne rien comprendre à la résistance que rencontrait la diffusion du français. Mieux valait encore courir le risque d'être parfois diffus et prolix que négliger certains aspects de notre sujet, ce qui aurait donné lieu à des interprétations inexactes et nous aurait empêché de réaliser ce qui nous apparaissait précisément le but de cette étude : donner une explication sociologique de l'évolution linguistique, qui ne se conçoit que si l'on tient compte de toutes les faces de la réalité vivante. Nous nous sommes néanmoins vu forcé de ne mettre en lumière, pour chaque époque, que les aspects *essentiels*, quitte à signaler en passant des aspects secondaires. Ainsi, par exemple, la mode, qui joue un rôle capital dans la francisation des dames sous l'ancien régime, continue à exercer toute sa séduction après 1793, et la diffusion du français en profite ; mais il s'agit ici de la persistance d'un facteur, d'une influence qui *continue* à se faire sentir : nous nous sommes donc contenté de la noter en passant.

Nous avouons aussi n'avoir pu mettre la main sur toute la documentation qui se rapporte à notre sujet : il aurait fallu, pour cela, consulter tout ce qui concerne l'histoire de la Flandre entre 1770 et 1823 — tâche impossible ! Nous croyons cependant n'avoir négligé aucune des faces de la question. Il ne nous semble pas que la découverte de documents nouveaux puisse sensiblement infirmer nos conclusions.

Il est cependant trois domaines où des recherches plus poussées pourraient apporter du neuf. Tout d'abord, en ce qui concerne les archives privées : les nombreux documents qui y reposent (lettres, mémoires, livres de raison) permettraient sans doute de dater avec

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

A. SOURCES D'ARCHIVES

1. Archives de l'Etat de Gand.

Archives du Département de l'Escaut, liasses :

- n° 214 (mémoires présentés au ministre de l'Intérieur par le Conseil Général de la Préfecture).
- n° 334 (sociétés 1810-1813).
- n° 340 (listes de Français naturalisés en 1814).
- n° 343 (passeports du canton de Deynze — an IV à an VIII).
- n° 367 (journaux).
- n° 368 (imprimerie et librairie — 1810-1813).
- n° 369 (idem).
- n° 373 (théâtres).
- n° 1873 (correspondance relative à l'enseignement).
- n° 1876 (enseignement primaire).
- n° 1877 (idem)
- n° 1878 (idem)
- n° 1879 (idem)
- n° 1881 (enseignement primaire et secondaire)
- n° 1882 (enseignement secondaire).
- n° 1884 (lycée de Gand)
- n° 1885 (idem).
- n° 1887 (collèges, petits-séminaires, lycée, an XIII-1811).
- n° 1888 (lycée de Gand).
- n° 1889 (école de médecine — 1806-1814).
- n° 1890 (enseignement primaire — 1807).
- n° 1891 (enseignement primaire — 1809).

2. Archives de l'Etat à Bruges

Archives modernes, correspondance :

- n° 59 (correspondance avec les autorités supérieures, an VI et an VII).
- n° 65 (correspondance du canton de Houttaeve — an VII et an VIII).
- n° 440 (passeports du canton de Houttaeve — an VIII).
- n° 444 (procès-verbaux de l'administration du canton de Houttaeve).
- n° 450 (registre des pièces du canton de Houttaeve — an V).

Archives modernes, liasses, arrêtés :

- n° 521 (notariat, arrêtés).
- n° 568 (écoles primaires — an XIII).
- n° 1684 (naturalisations — 1814-15).
- n° 1685 (idem — 1816-25).
- n° 1700 (instruction publique — 1815-20).
- n° 1824 (état-civil).
- n° 1825 (idem).

- n° 1827 (*idem*).
- n° 1828 (*idem*).
- n° 1839 (état de l'enseignement avant 1793).
- n° 1928 (nominations de commissaires de police).
- n° 2023/1 (spectacles — 1793-1814).
- n° 2023/2 (spectacles — 1814-1819).
- n° 2024/1 (sociétés).
- n° 2075 (état-civil).
- n° 1088 (enseignement primaire — an X — an XIII — 1807).
- n° 2089 (enseignement primaire — an VI — an XI).
- n° 2091 (enseignement secondaire).
- n° 2091/2 (écoles particulières).
- n° 2092 (école centrale de Bruges).
- n° 2094 (école de Bruges).
- n° 2096/2 (écoles primaires).
- n° 2122 (études à l'étranger — période hollandaise).

Archives modernes, liasses, 2e série :

- n° 8155/2 (état-civil du canton de Ghisteltes).
- n° 8271 (nominations).
- n° 9647 (instruction publique).
- n° 9645 (*idem*)
- n° 9771/1 (statistiques).
- n° 9772/1 à 4 (*idem*)
- n° 9791 (publication des lois et arrêtés, an IV à an VIII).
- n° 9785/2 (administration municipale de Dixmude — an III et an IV).
- n° 9808 (publication des lois et arrêtés).
- n° 9809 (arrêtés divers).

Archives modernes, tribunal, 2e série, période française :

- an IV (n° 10-14).
- an VII (n° 167-181).
- an VII (n° 149-158).
- an XIII (n° 534-543).
- an XIII (n° 544-560).
- an XIII (n° 576-577).
- an XIV - 1806 (n° 592-603).
- 1806 (n° 677-680).
- 1807 (n° 708-718).
- 1807 (n° 812).
- 1807 (n° 774-785).
- 1807 (n° 821-827).
- 1808 (n° 888-902).
- 1810 (n° 1096-1104).
- 1812 (n° 41-53).
- 1812 (n° 67-79).
- 1813 (n° 90-99).
- 1813 (n° 100-107).

3. Archives de la ville de Bruges

Section moderne.

- Instruction publique. Liasse an V — 1809.
- Fonds athénée. Liasse an V — 1828.
- Théâtre. Liasse an V — 1821.
- n° 127 (Suvée-De Cock, 1725-1828).

B. SOURCES IMPRIMÉES

- ACKERSDYCK (W.C.) *Observations sur la langue Flamande particulièrement sous le rapport des Provinces Méridionales... traduit du hollandais par J.C.E. baron Van Erborn*. Anvers, Ancelle [1817] (B.U.G., Bl. 3521)¹. (Textes néerlandais et français en regard).
- A(ndries) S(teven), *Nieuwen Nederlandschen Voorschriftenboek... Waer zijn bijgevoegt eenige korte Verhandelingen op de verbastering der Néederduytsche Tael, op de misnoeming van sommige Letteren, ende eenige noodwendige waernemingen in de Spelkonst...* Ypres, Walwein, 1741, 7e édition revue et corrigée.
- Annales Academiae Gandavensis*. Gand, J.N. Houdin, 1819. (B.U.G., A. 35576). Gand, P.F. De Goesin-Verhaeghe, 1820.
- Annuaire du Département de la Lys pour l'an XIII. Par le secrétaire-général de de la Préfecture*. Bruges, G. De Busscher-Marlier, s. d.
- BARAFIN (J.P.Jos.) *Sur la langue nationale, ou dissertation sur ces questions: Les idiomes Hollandais et Flamands forment-ils la même langue? Avons-nous une langue nationale proprement dite? Quelle était, avant la conquête des Français en 1794, la langue du Gouvernement et celle de l'Administration Publique? Quelle langue convient-il d'adopter dans les conjonctures actuelles pour la gestion des affaires administratives?* Bruxelles, A. Hapleaux, 1815. (B.U.G.: H. 1341).
- BEHAEGEL (P.) *Fransche Spraekkonst*. Gand, J. F. Bogaert-De Clercq, Bruges, veuve de Moor et fils et J. Bogaert et fils, 1811. (B.U.G., G. 3688).
- BEHAEGEL (P.) *Nederduytsche Spraekkonst*. Bruges, veuve de Moor et fils, 1817/1822, 3 volumes. (B.U.G.: Bl. 8435).
- BERGMANN (N.) *Herinneringen uit mijn studentenleven aan de hoogeschool van Gent, 1823/1826*. (Nederlands Museum, 1890, II, p.p. 165-211). Reproduit in SEGERS (G.) et FREDERICQ (P.) *Uit vader Bergmann's gedenkschriften*. Gand, Vuylsteke, 1895, pp. 96-147. Un autre chapitre des mémoires de N. Bergmann: « *Mijn oudste herinneringen* » est reproduit pp. 1 à 95.
- BROECKAERT (K.) *Borgers in den Estaminé met Inleiding en Aantekeningen van Dr A. JACOB, Anvers, De Sikkel, 1922 (Spectatoriale Geschriften I)*.
— *Den jongen Tobias, met Inleiding en Aantekeningen van Dr A. JACOB, Anvers, De Sikkel, 1924 (Spectatoriale Geschriften II)*.
- CAMUS (A.G.) *Voyage fait dans les Départemens nouvellement Réunis, Et dans les Départemens du Bas-Rhin, du Pas-de-Calais et de la Somme, à la fin de l'an X*. Paris, Baudouin, an XI (1803), 2 vol. in 8°.
- CANNAERT (J.B.) *Iets over de Hollandsche tael, noch Voor, noch Tegen, laetende elk dienaengaende vrij en onverlet als naer goetvinden, in eenige familiære brieven. Eerste stukske!* Gand, A.R. Steven, 1823. (B.U.G., G. 11082).
- COLENBRANDER (H.J.) *Gedenkstukken der Algemene Geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*. La Haye, M. Nyhoff, 1905-1922.
— Tome VII. *Vestiging vaan het Koninkrijk 1813-1815* (Rijks-Geschiedkundige Publicatiën, n° 23).
— Tome VIII, 1, 2 en 3. *Regering van Willem I. 1818-1825* (Rijks-Geschiedkundige Publicatiën, n° 25, 27 et 30).
- COOPMAN (Th.) et BROECKAERT (J.) *Bibliographie van den Vlaamsen Taalstrijd. Eerste deel 1787-1844*. Gand, A. Siffer, 1904 (Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde).
- CORNELISSEN (N.) *De l'Origine, des Progrès et de la Décadence des chambres de rhétorique, établies en Flandre*. Gand, J. Begyn, [1822]. (B.U.G.: G. 8710).
- CURTIS (Ch.) *Jaer-Boecken der Stadt Brugge...* Bruges, J. Van Praet, 1765, 2e édition (Bibl. Ville Bruges, B. 270).
- DECLOET (J.J.) *Essai sur les Langues Française et Nationale. Supériorité de celle-ci sur la première* (Observateur Belge, 1820).
- DE FOERE (H.) *Le Spectateur Belge, ouvrage historique, littéraire, critique et*

(1) B.U.G. = Bibliothèque de l'université de Gand.

- moral.* Bruges, veuve de Moor, 1815-1823, 21 volumes (Bibl. Ville Bruges, 277).
- UN BELGE (J. Defrenne) *Quelques idées sur l'usage obligé de la langue dite Nationale au Royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, 1829. (B.U.G., G. 1341/10).
- DE NECKERE (S. J.) *Bewerf van Vlaemsche Spelling, gevolgd van eenen oogslag op de Nederlandsche Dichtkunst.* Ypres, J.B. Smaelen-Moerman (1815).
- DE PEELLAERT (A.) *Cinquante ans de souvenirs recueillis en 1866.* Tome I. Bruxelles, Decq, Muquardt et Office de Publicité, 1867.
- DE SMET (J.) *Briefjes tegen de eerste soldatenlichting in het Leye-departement (october 1798).* (Biekorf, T. XXXII, 1926, pp. 256-261.
- *Soldatenbrieven uit den fransen tijd.* (Biekorf, T. XXXVIII), 1932, pp. 323-325, 374-378, tome XXIX, 1933, pp. 148-151, 181-185, 277-279, 290-294, 327-331; tome XL, 1934, pp. 14-17, 43-45, 62-65, 95-97, 119-122, 145-147, 173-178, 215-218, 243-247; tome XLI, 1935, pp. 187-190, 306-307).
- (Derival de Gonicourt) *Le Voyageur dans les Pays-Bas Autrichiens.* Amsterdam, 1782/3, 6 volumes in -12° (Bibl. Ville Bruges, n° 3329).
- DERLEYN (J. F.) *Latijnsche Grammatica, Behelsende alles het gene noodig is tot het wel schrijven der Latijnsche Tael, met een Voor-Reden aengaende de Opvoedinge der Jonkheid.* Brugge, J. Van Praet [1769]. (Bibl. Ville Bruges, 331).
- Dialogues Familiars Français Pour l'Usage des Demoiselles Pensionnaires du Couvent des Dominicaines à Tamines Pays de Waes.* Louvain, Vander Haert, [1781]. (B.U.G.: Bl. 9271).
- FERRARY (J.) *An 1809. Petit almanach sans prétention, dédié aux jolies femmes.* Gand, A. R. Stéven [1809]. (B.U.G., G. 3645).
- FOURNIER (K. L.) *Naergelaetene Tooneelstukken en Rijmwerken.* Ypres, Annoy-Vandevyver, 1820-1821, 6 volumes. (B.U.G.: H. 2682).
- Gazette van Brugge.* 1795-1815 (Bibl. Ville Bruges, 21 1426).
- Gedicht op de hedendaagsche Mode.* Gand, C. J. Fernand [1779].
- JACOB (A.) *Willem Verhoeven over de Volkstaal en het Schoolwezen aan den drempel van den Fransen tijd.* Anvers, K. Dirix-Van Riet (Tiré à part du *Van Gansen-Gedenkboek*, 1943).
- JANSSENS (Balduinus) *Verbeterde Vlaemsche Spraek-en Spel-Konste, waer in onzijdig de gevoelens tegengesproken worden der volgende schrijvers. Richelet, Desroches J. B. en bezonderlijk Van Belleghem... Suivie d'une grammaire Française, où l'on trouve l'Explication en Flamand par le même.* Bruges, J. De Busscher, 1775. (B.U.G., Bl. 5666).
- De Klap-bank der Heeren, ofte het vermaek in het Cafféhuys, Voorgesteld in Saemenspraeken.* Gand, C. J. Fernand, 1780. (B.U.G.: G. 38761).
- LEFEVRE (J.) *Documents sur le personnel supérieur des Conseils Collatéraux du Gouvernement des Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle.* (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Bruxelles, Palais des Académies, 1941).
- (Lesbroussart) *De l'éducation Belgique, ou Réflexions sur le Plan d'études adopté par Sa Majesté pour les Collèges des Pays-Bas Autrichiens, suivies du développement du même Plan, dont ces Réflexions forment l'Apologie.* Bruxelles, Lemaire, 1783. ((B.U.G., A. 35418).
- MULLE. *Letterkundig tijdsverdrif over het bewijs, dat de Vlaemsche tael beter is als de Fransche.* Gand, P. F. De Goesin-Verhaeghe, 1819 (B.U.G.: G. 3393).
- Nieuwen Almanach Curieux en Util voor 't jaer... ofte den getrouwen wegwijser der stad Gent, soo voor Vreemdelingen als voor de Inwoonders der zelve Stad.* Gand, Ph. Gimblet. (Archives Ville de Gand).
- (Nous avons consulté les Almanachs pour les années 1770 à 1791).
- NOTHOMB (M.) *Etat de l'Instruction Supérieure en Belgique. Rapport présenté aux chambres législatives, le 6 avril 1843.* Tome I Bruxelles, E. Devroye, 1844. (Après un exposé succinct (pp. I-CI), Nothomb reproduit des documents pour la période 1794-1830 (pp. 1-649)).
- Nouveau registre de tous les membres effectifs de la société littéraire de Bruges, instituée le 10 décembre 1786.* (Manuscrit de la Bibl. Ville de Bruges, n° 605).
- PAQUET-SYPHORIEN. *Voyage Historique et Pittoresque fait dans les ci-devant Pays-*

- Bas, et dans quelques Départemens voisins, pendant les années 1811, 1812 et 1813.* Paris, F. Didot, 1813, 2 vol. in 8°.
- Le petit Almanach de la grande ville de Gand. Utile à tous ceux qui n'ont rien à faire, et contenant tout ce que peut contenir un petit Almanach, le tout pour l'an XIV [1805].* (Archives Ville de Gand, folklore, X, 16).
- UN BELGE (J.B.J.G. Plasschaert). *Esquisse Historique sur les Langues, considérées dans leurs Rapports avec la Liberté des Peuples.* Bruxelles, P. J. De Mat, 1817. (B.U.G., H. 350).
- (Poyart) *Flandricismes, Wallonismes et Expressions impropres dans la Langue française... par un ancien Professeur.* 2e édition revue et augmentée. Bruxelles, M. E. Rempelbergh, 1811 (Exemplaire communiqué par M. le Professeur M. Piron, à Liège).
- RAINGO (M.) *Mémoire sur les changements opérés dans l'instruction publique depuis le règne de l'impératrice jusqu'à ce jour* (Mémoires couronnés en 1826 et 1827 par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Tome VI. Bruxelles, Hayez, 1827). (B.U.G., Cl. 1931).
- Recueil des Poèmes Couronnés par la Société Littéraire dite des Catharinistes, à Alost département de l'Escaut, dans sa séance du XIV janvier MDCCCX.* Gand P. F. De Goesin-Verhaeghe, 1810. (B.U.G., G. 3127).
- SHAW (J.) *Essai sur les Pays-Bas Autrichiens. Traduit de l'anglais.* Londres, 1788. B.U.G., A. 2861).
- TAFIN (S. J.) *Grammaire Française du couvent de St. George à Gand, Composée à l'usage des Demoiselles Pensionnaires dudit Couvent.* 1727. (B.U.G.: A. 37929). 2e édit. revue et corrigée. Gand, D. Van der Ween, [1736], 3 volumes — 3e édit. revue et corrigée. Gand, B. Poelman, [1760], 3 volumes.
- Vaderlands Nieuws Blad.* Bruges, J. Bogaert, 21 décembre 1792 au 22 mars 1793. Le journal change de titre le 22 mars 1793, *Het Brugs Nieuws-Blad.* Il cesse de paraître le 26 mars 1793. (Bibl. Ville Bruges, 4/42).
- VAELANDE (M. L. Vandaele) *Tijd-Verdrijf. Onderzoek op de Néder-Duytsche Spraekkonst. Met de noodige lessen op de néder-duytsche Vers-Maekerie, kort-gesegd De Schole der Schol-meesters ende Oefen-perk der dichters.* Ypres, Laurens de Varver, 1805-1806, 2 volumes. (B.U.G.: Bl. 1971).
- VAN BELLEGHEM (P. J.) et WATERSHOOT (D.) *Deure oft Ingang tot de Neder-duytsche Tael, deszelf Letter-Greep Schrijf- en Uyt-spraek-Konste, tot geest-bewerkinge geopent aen alle leerzuchtige Woordgrondige leeraeren, als ook de noodige onderwijzinge, om volkomenlijk te leeren lezen, met de leesteekenen daer toe dienende, Mitsgaeders de oprechte handeling der Penne, om op korten tijd volmaektelijk te leeren Schrijven...* Bruges, J. Van Praet, 1773. (Bibl. Ville Bruges, n° 355).
- VAN BOTERDAEL (L.) *Grammaire Française et Flamande.* Bruges, J. De Busscher et fils, 1797. (Bibl. Ville Bruges, 113 S 216).
- VANDAELE (M. L.) *Digt-Konst van Boileau-Despréaux, naebotsende de géné van Horatius Flaccus, vertaelt door J. Labare, op 't Fransch originael naegesien, in vertael- en taelwetten verbéterd, en met nieuwe bemerkingen verrijkt.* Ypres, P. A. Annoy, 1810. (B.U.G.: 212 D 15/28).
- VAN DEN BROECK (P. A.) *Naedelige gevolge van de Onverschilligheid der Vlamingen en Brabanders omtrent hunne Moedertaal, en noodzakelijkheid dat zij dezelve beoefenen.* Alost, J. Sacré, 1817. (B.U.G.: 170 K. 138).
- VAN GENABETH (P.) *Redevoering over het ongegronde der Vooroordeelen tegen de Nederlandsche Taal.* Rotterdam, J. Immerzeel, 1821. (B.U.G.: M. 1341/4).
- [Van Male (J.P.)] *Onsleiding ende Verdediging Vande Edele ende Reden-rijcke Konste der Poëzije: waer bij haeren Ouderdom onder de Nederlanders, gekruyck, ende mis-bruyck, word aen-gewezen.* Bruges, J. B. Verhulst [1724]. (Bibl. Ville Bruges, B. 224).
- VERLOOY (J. B. C.) *Verhandeling op d'Onacht der moederlyke Tael in de Nederlanden, met een inleiding van Van Roosbroeck (dr R.).* Anvers, De Sikkell, 1938.
- VERVIER (C. A.) *Aen mijne zeer geachte medeleden der koninglijke maatschappij: Rhetorica te Gend, uitgesproken ter gelegenheid van hunne eerste bijeenkomst, den 11 van Louwmaand 1820.* Gand, [1820] (B.U.G.: G. 8538 (B)).

- Vermaekelijken Almanak voor bet Jaer... onder den Naem van den Hervormden Loterius de Snaeck. Tot Brugge bij Cornelis de Moor, in de Philipstokstraat.* (Nous avons consulté les almanachs pour 1782, 1783 et 1784).
- Verzaemeling van de Processen Verbaele gehouden ter Publijke Vergaderingen van de Provisionele Representanten ende Administrateurs van bet Vrije Volk der Stad Brugge.* Bruges, veuve J. Van Praet, [1793]. (Bibl. Ville Bruges, n° 1045 bis).
- VISSCHER (L. G.) *Over bet Herstel en de Invoering der Nederlandsche Taal.* Bruxelles, Brest Van Kempen [1825]. (B.U.G. : Bl. 3586).
- Den vlaemschen Indicateur ofse Aen-Wijser der Wetenschappen en Vrije Konsten. Met Privilegie Exclusif van Haere Keyserlijke en Koninglijke Majesteyt, voor Haere Nederlanden.* Gand Gimblet, 1779-1787, 18 volumes in 8°.
- WILLEMS (J. F.) *Verhandeling over de Nederduytsche Tael- en Letterkunde opzigtelijk de zuydelijke Provinciën der Nederlanden.* Anvers, Schoesetters, 1819-1824, 2 volumes. (B.U.G. : H. 280).

C. CATALOGUES DE VENTES DE BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES¹

- Cataloghe der Boeken van M'ber Hubert François Sersanders, marquis de Luna, heere van Woestijne, Cleenbrugghe, & v. (in zijn leven) Hoogh-Bailli deser Staats Ghendt & c...* Gand, P. De Goesin, 1737.
- Catalogus librorum Bibliothecae praeobis domini Sebastiani Josephi de Grouff d'Eerkelens & c...* Gand, P. De Goesin [1738].
- Catalogus Librorum... Bibliothecae Domini ac Magistri Jacobi Arnoldi Vandem Kerbove, (dum viveret) in Consilio Flandrede Advocati...* Gand, P. De Goesin, [1742].
- Catalogus Librorum quos Reliquerunt Reverendus adn. Dominus Dominus J. J. Bouters (Dum viveret) Canonicus et Cantor Insignis Ecclesiae Collegialae S. Pharaildis ad Divum Nicolaum; & scholae pauperum Regens; aliique defuncti.* Gand, veuve C. Somers, [1776].
- Catalogue de Livres, délaissés par feu Monsieur Pierre Josse Beyaert, licencié en Médecine...* Gand, J. Begijn [1779, mai].
- Catalogue d'une belle Collection de Livres... délaissés par feu Monsieur Charles François Van der Weeden, Conseiller-Pensionnaire de la Ville de Gand...* Gand, J. Begijn, [mai 1779].
- Catalogue de Livres délaissés par J.B. Martroye, (ci-devant) chirurgien-major du Régiment de Saintignon Dragons, au service de leurs Majestés Impériales et Royales Apostolique...* Gand, veuve J. Somers [juin 1779].
- Catalogue de Livres de feu Monsieur J. A. Liebaert, en son vivant avocat au Conseil en Flandre...* Gand, J. Begijn, [juillet 1779].
- Catalogue d'une Très-belle Collection de Livres en tout genre, délaissés par feu Monsieur François Helewaut, en son vivant Curé de la Paroisse de Saint-Sauveur à Gand...* Gand, veuve J. Somers, [novembre 1779].
- Catalogue de Livres... délaissés par Feu Monsieur de Mangeleere, (en son vivant) Chapelain de l'Eglise Collégiale de Ste Pharailde et du Couvent de Ste Barbe à Gand.* Gand, veuve J. Somers, [mars 1780].
- Catalogue ou collection générale des livres, qui se trouvent en grand et petit nombre en blanc, broché et relié chez R. Gambar fils... libraire à Courtray, sur la Grande-Place, 1787.*
- Catalogue de Livres, de Feu Monsieur J. B. d'Hanens, Prêtre à Velsicque.* Gand, L. Le Maere, [1787].
- Catalogue d'une belle Bibliothèque... délaissée par Feu Monsieur Charles Louis De Gbellinck, Chevalier Héréditaire du S. Empire Romain, Seigneur de Potteghem, Coyghem, & c...* Gand, C. J. Fernand, [1787].
- Catalogue d'une belle collection de livres... de Feu Monsieur P. C. De Brabant, Médecin Licencié et Professeur d'Anatomie, dans l'Université de Louvain: suivi du:*
- Catalogue de feu Mr. Jacobs, chirurgien-juré, Professeur de ladite Académie & Membre de Plusieurs Sociétés.* Gand, L. Lemaire, [1791].

(1) Ces catalogues reposent à la Bibl. de l'Université de Gand.

- Catalogue d'une belle collection de Livres... délaissés par M. Carrion, en son vivant licencié en Médecine & c. dans la Ville de Gand... Gand, C. J. Fernand [1796].*
- Catalogue d'une très-belle et riche collection de Livres... délaissés par Mr ô Donoghue, en son vivant Conseiller dans le ci-devant Conseil de Flandre... Gand, C. J. Fernand, [1796].*
- Catalogue d'une très-belle et riche collection de Livres... délaissés par Monsieur P. Van Reysschoot, En son vivant Peintre et Professeur d'architecture de l'Académie de Dessain, Peinture et Architecture, établie à Gand... Gand, C. J. Fernand, [1796].*

D. PROGRAMMES SCOLAIRES

- Ad Majorem Dei Gloriam. Felicibus auspiciis Wilhelmi Primi, Belgarum Regis semper Augusti Pro Tentamine publico, in Collegio Regio Gandensi, diebus XIX, XX et XXI Augusti instituendo, anno 1822. Programma.*
- Exercices Littéraires qui auront lieu au château de Wacken, le 12 avril 1814, à 2 heures de relevée, où répondront les élèves du pensionnat sous la direction de Jb. Minne. Gand, A. B. Stéven, 1814.*
- Exercitatio Scholastica dedicata nobilissimis amplissimisque viris dominis summo praetori et senatoribus Urbis Gandavensis maecenatibus suis perpetuis habitur a studiosa juventute in gymnasio M. P. Augustini Gandavi. Gand, veuve M. De Goesin.*
- (Nous avons consulté les programmes pour 1782, 1785, 1786, 1787 et 1792).
- Maecenatibus Maria Theresia Augusta nec non moderatoribus civitatis aldenardensis. Programmata a Studiosa Juventute Gymnasii Hujatis pro Exercitatione Publica proposita. Aldenarde, die 27 Augustii 1779. Audenarde, P. J. Ver-eecken.*

II. DOCUMENTATION

- BELLEFRROID (P.) *De Code-vertalingen in den Fransen tijd* (Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde. Verslagen en Mededeelingen, 1922, pp. 87-108).
- BIGWOOD (G.) *L'Ecole, puis Faculté de Droit de Bruxelles (1806-1817)*. (Revue de l'Université de Bruxelles, 28e année, 1922-1923, pp. 273-315).
- BLOMMAERT (Ph.) *De Nederduitse Schrijvers van Gent*. Gand, Van Doorselaere, 1861.
- BOEYKENS (G.) *Geschiedenis van Baesrode*. S. 1. (1940).
- BONENFANT (P.) *Le Problème du Paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime* (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires. Collection en 8°. Deuxième série. Tome XXV. Bruxelles, Palais des Académies, 1934).
- BONENFANT (P.) *La Suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas Autrichiens (1773)*. (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires. Collection in 8°. Tome XIX, fascicule 3. Bruxelles, Lamertin, 1925).
- BROECKAERT (J.) *Dendermondse Drukkers*. Termonde, F.-J. Du Caju, 1890.
- BROUNTS (H.) *Welke was de «lingua vernacula» in de colleges der Jezuiten van het Vlaamse land in de XVIIIe eeuw?* (Isidoor Teirlinck-Album, Louvain, Vlaamse Drukkerij, 1931, pp. 227-230).
- BUNOT (F.) *Histoire de la langue française des Origines à 1900*.
Tome VIII. *Le Français hors de France au XVIIIe siècle*. Première partie. - *Le Français dans les divers Pays d'Europe*. Paris, A. Collin, 1934, pp. 337-368.
Tome IX. *La Révolution et l'Empire*. Première partie. *Le français langue nationale*. Paris, A. Collin, 1927.
- CHRISTOPHE (P.) *L'Histoire des Routes Belges* (Annales des Travaux Publics de

- Belgique, tome XXXVI de la 2e série, 2e fascicule. Bruxelles, Goemaere, 1935, pp. 167/298).
- CLAEYS (P.) *Histoire du Théâtre à Gand*. J. Vuylsteke, 1892. 3 volumes.
 — *Notes et Souvenirs*. Gand, J. Vuylsteke, 1899-1907. 3 volumes.
 — *Pages d'Histoire Locale Gantoise*. Gand, J. Vuylsteke, 1885/1894, 3 volumes.
 — *Voyage de deux Gantois à Paris et à Tours en 1795*. (Messager des Sciences Historiques de Belgique, tome LXVIII, 1894).
- CLAEYS-BOUUAERT (F.) *Le Diocèse et le Séminaire de Gand pendant les dernières années de la Domination Française (1811-1814)*. Gand, J. Vander Schelden et Paris, H. Champion, 1913.
- CLOUGH (L. B.) *A History of the Flemish Movement in Belgium. A study in nationalism*. New-York, R. Smith, 1930.
- COUNSON (A.) *Le Français à Gand*. Lecture faite à la séance du 10 mars 1923 à l'Académie royale de Langue et de Littérature Françaises de Belgique. Brochure in 4° s. d.
- DAUBY (G.) *L'Ecole Centrale de Gand (1797-1804)*. Thèse pour l'obtention du doctorat en philologie romane à l'Université de Gand, 1932 (manuscrit).
- DE BETHUNE (Bon.) *Contribution à l'Histoire du Théâtre dans les Anciens Collèges de Belgique, spécialement à Courtrai*. (Mémoires du Cercle historique et archéologique de Courtrai. Tome III. Courtrai, Vermaut, 1909).
- DE BOCK (Eug.) *Het Nederlandse boek. Overzicht van zijn Geschiedenis*. Anvers, 1939, publ. p. Vereeniging ter bevordering van het Nederlandse Boekwezen.
- DE BUSSCHER (E.) *Précis Historique de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, 1808-1845*. (Annales de la société des Beaux Arts et de Littérature de Gand. Tome I, Gand, 1847, pp. 1-CLXXXV).
- DE CLERQ (E.) *Du Régime de la Presse en Belgique sous l'Empire*. (Revue Trimestrielle, avril 1885, Tome XLVI, pp. 43-101).
- DE FLOU (K.) *Het Nederlands in België (1814-1830)*. (Koninklijke Vlaamse Academie, Verslagen en Mededeelingen. 1930, pp. 507-527).
- DE FLOU (K.) *Schets eener Geschiedenis der Nederlandsche Taal en Taalstudie in de Nederlanden*. (Nederlandse Dicht- en Kunstballe. Tome IX, 1887, pp. 94/103, 279/290, 325/334, 413/419).
- DE JONGHE (A.) *Onuitgegeven Bronnen tot de studie der Taalpolitiek van Koning Willem I in de Zuidelijke Nederlanden (1814-1830)*. (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, tome XCV. Bruxelles, Hayez, 1931, pp. 234/317).
- *De Taalpolitiek van Koning Willem I in de Zuidelijke Nederlanden (1814-1830)*. *De Genesis der Taalbesluiten en hun Toepassing*. Bruxelles, Steenlandt, 1943.
- *Uit de eerste jaren van Koning Willem's Taalpolitiek*. (Bijdragen voor Vaderlandse Geschiedenis en Oudheidkunde, zevende reeks, deel III. La Haye, M. Nijhoff, 1932).
- LANZAC DE LABORIE (L.) *La Domination Française en Belgique. Directoire. Consulat. Empire 1795-1814*. Paris, Plon, 1895, 2 vol. in 8°.
- DE MEYER (Dr.) *Analectes Médicax ou Recueil de Faits qui ont rapport à l'art de guérir et qui se sont passés dans le ressort de la ville et du franc de Bruges*. Bruges, Verhee-Wante, 1851.
- *Suite aux Analectes Médicax. Esquisses biographiques des praticiens distingués de la ville et du franc de Bruges, depuis 1400 jusqu'à nos jours*. Deuxième partie. Bruges, s.d.
- DE POORTER (abbé A.) *Een inventaris van 't jaar 1752* (Annales de la Société d'Emulation... de la Flandre, t. LVI, 1906, Bruges, pp. 41-45).
- DE POTTER (F.) et BORRE (P.) *Geschiedenis der Rederijkerskamer van Veurne, onder Kensing, « Arm in de Beurs en van Zinnen Jong »*. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1870.
- DE POTTER (F.) *Schets eener Geschiedenis van de stad Rousselare*. Roulers, Stock et Scours, 1875.
- DE POTTER (F.) & BROECKAERT (J.) *Geschiedenis der stad Kortrijk*.
 — *Geschiedenis der stad Sint-Niklaas*. Gand, Annoot-Braeckman, 1881/1882, 2 volumes.
- DE SCHREVEL (A. C.) *Status de la Gilde des Librairies, imprimeurs, maîtres et*

- maitresses d'école à Bruges. 19 janvier 1612. (Annales de la Société d'Emulation... de la Flandre. t. LII, 1902, Bruges, pp. 135-302).*
- DE SIMPEL (H.) *L'Envahissement de la Langue Française en Flandre (La Flandre, 1883, pp. 41-52).*
- D(E) S(MET) (J.) *Frans Tooneel te Oostende in de XVIIIe Eeuw. (Biekorf, tome XLIV, 1928, pp. 303-305).*
- DE SMET (J.) *De verfransing van de straatnamen in West-Vlaanderen (1806-1807). Mededeelingen uitgegeven door de Vlaamsche Toponymische Vereniging te Leuven, t. IX, 1932, 2, pp. 21-34).*
- *De veroolaamsing van het Bestuur in West-Vlaanderen. (Biekorf, tome XXXVI, 1930, pp. 68-72).*
- DE VIGNE (J. O.) *De Zuidnederlandse Schrijvers van het tijdstip der Franse overheersing (1795-1815). (De Vlaamse Kunstbode, Anvers, 1872, pp. 377-393, 453-463, 524-533 ; 1873, pp. 72-78, 132-142, 209-216, 257-263, 311-316, 347-353, 399-405).*
- DE VOOYS (C. G. N.) *Geschiedenis der Nederlandse Taal in Hoofdtrekken geschiedst. Anvers, De Sikkel, 1938, 2e éd. revue et corrigée, pp. 139-142, 153-158.*
- *Verzamelde Taalkundige Opstellen. Derde bundel. Groningen-Batavia, J. B. Wolters, 1947.*
- DES CRESSONNIERES (J.) *Essai sur la Question des Langues dans l'Histoire de la Belgique. Bruxelles, Lamberty, 1919.*
- DE WACHTER (H.) *Repertorium der Vlaamsche gouwen en gemeenten. (Heemkundige documentatie, 1800-1940). Anvers, De Sikkel, 1942/1946, 3 volumes.*
- DIEGERICK (A.) *Essai de Bibliographie Yproise. Etude sur les imprimeurs yprois (1547-1834). Ypres, 1873-1881, 5 fascicules.*
- DOPP (H.) *La Contrefaçon des livres français en Belgique. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres de conférences d'histoire et de philologie. 2e série, fasc. 26). Louvain, Libr. Univ. Uystpruyt, 1932.*
- DUCLOS (A.) *Bruges. Histoire et Souvenirs. Bruges, K. Van de Vyvere-Petyt, 1910.*
- VAN DE VELDE (Chan. V.) *Tables Alphabétiques et Analytiques, du texte, des cartes et des gravures d'après les notes de l'auteur. Bruges, Houdmont, s. d.*
- DUCPETIAUX (E.) *De l'Etat de l'Instruction primaire et populaire en Belgique. Bruxelles, Meline, Cans et Cie, 1838, t. I, pp. 1-62.*
- FABER (F.) *Histoire du Théâtre français en Belgique depuis son origine jusqu'à nos jours. Bruxelles, Olivier et Paris, Tresse, 1878-1880, 5 vol.*
- GILLIODTS (L.) *Les Archives de la ville de Bruges : la société de rhétorique De drie Sanctiennen (La Flandre, t. XV, 1884, pp. 392-422).*
- HAMELIUS (P.) *Histoire Politique et Littéraire du Mouvement Flamand. Bruxelles, Rosez, 1894, 2e éd. (Bibliothèque belge des connaissances modernes).*
- HEINS (M.) *Les Ecoles à Gand du XVIIIe siècle. (Extrait de La Flandre Libérale, 13 et 14 avril 1886).*
- *Réformes de Marie-Thérèse. (Extrait de La Flandre Libérale, 19 et 20 avril 1886).*
- *Les Ecoles à Gand sous la République et l'Empire. (Extrait de La Flandre Libérale de 28, 29 et 30 juin 1886).*
- HEREMANS (J. F. J.) *De Nederlandse Letterkunde in de Oostenrijkse Nederlanden gedurende de Brabantse Omwenteling (Nederlands Museum, Gand, tome I, 1897, pp. 63-86).*
- HOSTEN (E.) et STRUBBE (E. J.) *L'Occupation française à Bruges en 1792 et 1793. Journal contemporain de Jean van Hese. Bruges, Société d'Emulation, 1931. (Bronnen en Bijdragen tot de Vlaamse Geschiedsvorsching, édité par la Société d'Emulation de Bruges, I).*
- *De Struikroovers in Vlaanderen op het einde der XVIIIe Eeuw. De Bende van Baekelandt. (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, T. XLXX, 1927, pp. 103-165).*
- HUBERT (E.) *Les Réformes de Marie-Thérèse dans l'enseignement moyen aux Pays-Bas. (Revue de l'Instruction publique, Gand, tome XXVI, 1883, pp. 185-202 et 217-231).*

- JOTTRAND (L.) *Nederduitse Gewrochten van den Nederlandsen Waal*. Bruxelles, F. Claassen, 1872.
- KEELHOFF (A.) *Geschiedenis van het klooster der eerw. Paters Eremiten-Augustijnen te Gent*. Gand, L. Hebbelinck, 1864.
- KURTH (G.) *De l'Emploi Officiel des Langues dans les Anciens Pays-Bas*. Bruxelles, Société belge de Librairie, 1878. (Extrait du tome XLVIII, vol. 2, des Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Ac. roy. de Belgique, 1898).
- LIEBRECHT (H.) *Comédiens Français d'autrefois à Bruxelles*. Paris, Maison du Livre Français et Bruxelles, Labor, [1932].
- LIPPENS-BEAEGEL (H.) *Esquisse biographique de Pierre Bebaegel, savant grammairien († 1857). Part qu'il a prise au mouvement en faveur de la langue flamande*. (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, tome XXIV, 1872, pp. 179-215).
- LOOTEN (C.) *La Pénétration des Lettres Françaises en Flandre après le traité de Nimègue (1678)*. (Mélanges offerts à F. Baldenspenger, Paris, Champion, 1930, t. II, pp. 78-88).
- MAGNETTE (F.) *Les Emigrés français aux Pays-Bas (1789-1794)*. (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires in 8°, deuxième série, T. IV, p. 1-144).
- MASOIN (Fr.) *Histoire de la Littérature Française en Belgique de 1815 à 1830*. Bruxelles, J. Lebègue, 1902. (Extrait du tome CXII des Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Acad. roy. de Belg., 1902).
- MUYLDERMANS (J.) *Sprokkeling op het gebied van 't onderwijs in de XVIIe en in de XVIIIe eeuw*. (Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde. Juillet 1925, pp. 493-526).
- NELIS (H.) *Mgr. J. A. Brenart. « L'idiome du diocèse » en de benoeming van Mgr. Brenard tot bisschop van Brugge (1777)*. (Biekorf, t. XXXIV, 1928, pp. 162-166).
- *Wat is « vlaemsche handt, loopende handt »* (Biekorf, tome XXXII, 1926, pp. 243-248).
- NEVE (J.) *Gand sous la domination française, 1792-1814*. Gand, A. Buyens, 1927.
- *Gand sous le régime hollandais, 1814-1830*. Gand, E. Claeys-Verheughe, 1935.
- PICARD (L.) *Geschiedenis van de Vlaamse en Groot-Nederlandse Beweging. I*. Anvers, De Sikkkel, 1937.
- PIRENNE (H.) *Bibliographie de l'histoire de Belgique*. Troisième édition, revue et complétée avec la coll. de H. NOWÉ et H. OBREEN. Bruxelles, Lamertin, 1931.
- *Histoire de Belgique*. Bruxelles, Lamertin, Tome V (1921) et tome VI (1926).
- PIROTON (H.) *Historique de l'enseignement officiel des humanités à Bruges*. Bruges, Presses du « Journal de Bruges », 1927.
- PONCELET (A.) *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Etablissement de la Compagnie de Jésus et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle*. (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Collection in 8°, tome XXI, 2 parties, Bruxelles, Lamertin, 1927-1928).
- PUTTEMANS (A.) *La Censure dans les Pays-Bas Autrichiens*. (Mémoires de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 2e série, tome XXXVII, fasc. 1. Bruxelles, Palais des Académies, 1935).
- PYPERS (R.) *Geschiedkundige Schetsen uit Beveren-Waes*. Beveren-Waes, Strybol-Van Hoeylandt, (1911), 2 vol.
- REAU (L.) *Histoire de l'Expansion de l'Art Français, Belgique et Hollande*. Paris, H. Laurens, 1928.
- ROMBERG (Ed.) *Les Journaux à Gand en 1815 pendant les Cent Jours*. (Revue de Belgique, 2e série, tome XV, 1895, pp. 238/263).
- SABBE (M.) *Aantekeningen over Letterkunde en Taaltoestanden te Brussel in de XVIIe en XVIIIe Eeuw* (Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamse Academie, juin 1934, pp. 557 et suiv.).
- Article repris dans *Peilingen*, Anvers, V. Ressler, 1935, pp. 195-217.

- *Uit den Taalstrijd in Zuid-Nederland tusschen 1815-1830*. Anvers, Lectura, 1939.
- SLUYS (A.) *Geschiedenis van het onderwijs in de drie graden in België tijdens de Franse overheersing en onder de regering van Willem I*. Gand, 1913. (Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde).
- SOYER (G.) *Le Drame Révolutionnaire et Napoléonien à Ostende*. Ostende, Impr. Centrale, [1928].
- STECHEER (J.) *Histoire littéraire néerlandaise en Belgique*. Bruxelles, J. Lebègue, 1886.
- TASSIER (S.) *Les Démocrates Belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la Révolution Brabançonne*. (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires in 8°, Tome XXXVIII, fasc. 2. Bruxelles, M. Lamertin, 1930).
- *Idées et Profils du XVIIe Siècle*. Bruxelles, Office de Publicité, 1944. (Collection Nationale, 5e série, n° 52).
- *Histoire de la Belgique sous l'Occupation Française en 1792 et 1793*. Bruxelles, Falk fils, 1934.
- VAN DEN PITTE (E.) *De vervlaamsing van het bestuur in West-Vlaanderen (1823)*. (Biekorf, tome XXXVI, 1930, pp. 187-171).
- V(an) D(e) P(eereboom) (A.) *Une Vieille Gazette*. (Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres. Tome V, 1872, pp. 381-385).
- VAN DE PERRE (A.) *The language Question in Belgium*. Bruxelles, Grant Richards Ltd., 1919.
- VAN DEN BUSSCHE (E.) *Protestants Fugitifs en Flandre après la Révocation de l'Edit de Nantes*. (La Flandre, 1873-1874, pp. 69-720).
- VAN DER ESSEN (L.) *Une Institution d'Enseignement Supérieur sous l'Ancien Régime. L'Université de Louvain (1425-1797)*. Bruxelles et Paris, Vromant et Cie, 1921. (Collection Lovanium I).
- VANDERHAEGHEN (F.) *Bibliographie Gantoise. Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs de Gand (1483-1850)*. Gand, Vanderhaeghen, 1858-1869, 7 volumes.
- VANDER MEERSCH (D. J.) *Audenaerdsche Drukkers 1479-1830*. Audenaerde, Van Bevernaege, 1864.
- VAN DER SCHELDEN (B.) *La Franc-Maçonnerie belge sous le Régime Autrichien (1721-1794). Etude historique et critique*. (Université de Louvain. Recueil des Travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. 2e série, 1er fascicule. Louvain, Libr. Univ. 1923).
- VANDER STRAETEN (E.) *Le Théâtre Villageois en Flandre, Histoire, Littérature, Musique, Religion, Politique, Mœurs*. Bruxelles, Fillot, 1881, 2e édition, 2 volumes.
- VAN DUYSE (S.) *De Rederijerskamers in Nederland. Hun invloed op letterkundig politiek en zedelijk gebied*. Gand, A. Siffer, 1900-1902. 2 vol. (Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde).
- VAN GOEY (J.) *Bijdrage tot de geschiedenis van Exaerde*. Exaerde, 1936.
- VAN HOUTTE (H.) *Les Occupations Etrangères en Belgique sous l'ancien Régime* (Université de Gand, Recueil des travaux publiés par la faculté de Philosophie et Lettres. 64e fascicule. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut et Paris, H. Champion, 1930. 2 vol. + 1 vol. tables).
- VAN HAMME (M.) *Contribution à l'Etude de la Réforme de l'Enseignement Secondaire sous le Régime Autrichien*. (Revue Belge de philologie et d'histoire, t. XXIV, 1945, pp. 109-137).
- *La question des langues dans l'éducation en Belgique au XVIIIe siècle*. (Revue des Sciences Pédagogiques, Tome VI, 1939, n° 25, pp. 24/32).
- VAN KALKEN (F.) *Histoire de Belgique*. Bruxelles, Office de Publicité, 1920.
- VAN WERVEKE (H.) *Gand. Esquisse d'histoire sociale*. Bruxelles, la Renaissance du Livre, 1946. (Collection Notre Passé, cinquième série, n° 3).
- VERHAEGEN (P.) *La Belgique sous la domination française, 1792 à 1814*. Bruxelles, Goemaere et Paris, Plon, 1922-1927, 5 vol.
- *Essai sur la Liberté de Presse en Belgique durant la domination française 1792-*

1814. (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, T. VI (1892), pp. 194-212, 324-346, tome VII (1893), pp. 52-100, 145-163).
- Vlaemse Commissie. Instelling, beraedslagingen, verslag, officiële oorkonden.* Bruxelles, Verbruggen, 1859.
- WALTERS (J.) *Het Middelbaar Onderwijs te Audenaerde sedert de afschaffing der Paters Jezuiten tot aan het Frans Bestuur.* (Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde... 1908, 2e volume, pp. 39-61).
- WILLEMSSEN (G.) *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nicolas sous la domination française.* (Annales du cercle archéologique du pays de Waes, tomes XVII (1898) et XVIII (1899)).

CHAPITRE I

LE FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT

A. LES PETITES ECOLES¹

L'enseignement primaire n'était pas organisé méthodiquement, et l'autorité centrale s'en désintéressa, en fait, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le magistrat des villes nommait un écolâtre qui, moyennant rétribution, agréait maîtres et maîtresses; nulle formation n'était donnée aux maîtres d'école, le plus souvent de pauvres diables à demi illettrés². Dans les campagnes, les instituteurs privés et les sacristains de village se chargeaient de donner une éducation rudimentaire à la jeunesse. L'enseignement primaire était aussi défectueux que négligé: caprice et routine étaient les seuls guides des instituteurs.

1. A la campagne

On rencontrait, en moyenne, une école pour trois communes rurales³: de nombreux villages n'avaient donc pas la moindre école. D'ailleurs, à la campagne, les parents n'envoyaient leurs enfants à l'école que pendant les mois d'hiver, pour en être débarrassés; en été, les enfants aidaient aux travaux des champs. Dans ces conditions, la situation de l'instituteur était dépourvue de prestige et, à part les sacristains⁴, on trouvait peu de candidats. En somme, les parents considéraient l'école comme un moyen commode de se débarrasser de leurs enfants lorsque ceux-ci devenaient inutiles à la maison; pour les curés et les sacristains, elle était un moyen d'inculquer à la jeunesse les principes de la religion. Comme il n'y avait pas de plan à suivre, chacun enseignait selon ses capacités et selon les désirs des parents: soit le catéchisme et les prières seulement, soit en plus la lecture, soit encore l'écriture, soit exceptionnellement le calcul⁵. On comprend que, dans ces conditions, la place faite au français dut être

(1) Nous ne donnerons ici qu'une esquisse sommaire: en effet, la documentation nous fait défaut pour une étude détaillée. Les renseignements précis et abondants que nous possédons pour la période 1794-1800 nous permettront, d'ailleurs, de combler les lacunes de cet exposé. Signalons que l'enseignement primaire d'ancien régime a été très peu étudié jusqu'à ce jour, les historiens se bornant à des considérations d'ordre général.

(2) PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 305.

(3) *o.c.*, l. c.

(4) L'enseignement faisait partie intégrante de leur métier.

(5) Voir RAINGO, *Mémoire*, p. 10 et VAN HAMME, *La Réforme*, p. 114.

nulle dans la majorité des cas. Pourtant, dans les gros bourgs, des paysans cossus ont pu comprendre l'intérêt qu'offrait une bonne éducation pour leurs enfants. C'est ainsi qu'à la fin du XVIII^e siècle les habitants d'Exaerde informent leur bailli qu'il leur manque un bon instituteur « omme hunne kinderen te leeren ende instrueeren in het roomsch catholijk gheloove, lesen ende schrijven ende leeren fransch ende vlaemsch »⁶.

Le bailli donna la permission à un habitant d'Exaerde de tenir école en français et en flamand⁷. Mais de telles pétitions étaient très rares et, d'ailleurs, le manque de sujets capables ou désireux d'enseigner le français et résidant à la campagne faisait obstacle à la diffusion de l'enseignement du français.

2. Pour les classes populaires.

Vers 1770, les établissements qui se chargent de leur fournir l'instruction sont de deux sortes : d'une part les hospices, mais ils sont en nombre insuffisant et dispersés, manquent de ressources et n'admettent qu'un nombre limité d'élèves⁸; d'autre part les externats, dont la fréquentation n'est obligatoire qu'en théorie et qui se muent en internats à nombre limité de pensionnaires⁹. Dans ces deux sortes d'établissements on apprend surtout un métier, et l'enseignement proprement dit se borne au catéchisme, à la lecture et à l'écriture¹⁰.

Devant l'insuffisance criante de cet enseignement, Stahremberg créa une réforme qui, en pratique, n'entraîna que peu de changements notables¹¹. D'ailleurs, parmi les classes populaires, une fréquentation scolaire nombreuse était exception¹². Les collèges n'enseignaient pas gratuitement, il était pratiquement impossible aux enfants des couches populaires d'y accéder¹³. On se demande où, dans ces conditions, ceux-ci auraient pu apprendre le français. Cependant, certaines communautés religieuses enseignaient gratuitement les filles pauvres¹⁴ qui, coudoyant des filles d'une classe sociale plus élevée, jouissaient

(6) J. VAN GOEY, *Bijdrage*, p. 30.

(7) *o.c.*, p. 30.

(8) BONENFANT, *Paupérisme*, pp. 219/231. Voir p. 230 la note sur l'insuffisance des orphelinats de Bruges et de Courtrai ; à Bruges, l'école Bogaerde n'admet que cent pensionnaires.

(9) *o.c.*, p. 232.

(10) Le voyageur français Derival de Gonicourt, visitant la Flandre en 1783, note que « dans chaque paroisse de Bruges est une école gratuite où l'on enseigne aux enfants des pauvres à lire, à écrire, aux filles à filer et aux garçons à faire des filets » (*Le Voyageur*, t. V, p. 224).

(11) BONENFANT, *o.c.*, p. 444. Il réussit à créer des écoles ayant à la fois le caractère d'écoles primaires et d'écoles professionnelles à Ypres et à Poperingue (*o.c.*, pp. 444 et 446) et même dans des villages comme Ingelmunster, Avelgem et Ootegem (*o.c.* p. 447), mais il ne put réaliser aucune réforme d'ensemble (pp. 449/450).

(12) *o.c.*, p. 238.

(13) *o.c.*, p. 450.

(14) *o.c.*, p. 235.

alors d'un enseignement plus complet. Ainsi, les Hospitalières de Thourout enseignaient « les langues flamande et française, lire et écrire, le travail manuel et la religion » ; mais, sur 40 élèves environ, le quart à peine étaient des pauvres¹⁵. A Gand, les Apostolines tenaient une école pour filles pauvres, auxquelles elles enseignaient les travaux manuels, la dentelle, la broderie et, en plus, la doctrine chrétienne, le flamand et les éléments de calcul ; le français n'était enseigné qu'aux élèves payantes¹⁶. On n'apprenait le français que moyennant rétribution : telle semble avoir été la règle générale. On mettait ainsi l'étude de cette langue hors de la portée des classes populaires.

3. Dans les petites villes

L'enseignement du français pénètre dans les petites villes au gré du hasard, ici à la demande du magistrat, là parce qu'un maître capable est précisément venu s'établir. Les aptitudes linguistiques des instituteurs varient d'ailleurs d'individu à individu.

A Courtrai, la plupart des écoles se consacraient à l'enseignement du flamand et du latin. Pourtant, dès le XVII^e siècle, Charles de la Fabrica enseignait le français et le flamand. En 1755, le Parisien Nicolas Latour fut agréé par l'écolâtre pour perfectionner la jeunesse dans la langue française¹⁷.

A Roulers, où l'instituteur était rémunéré par la ville, le magistrat marquait, en 1752, sa volonté de voir les enfants apprendre le français et le flamand¹⁸.

A Deynze, à la fin du XVIII^e siècle, le magistrat remercie un certain J. B. Putman, de Huysse, qui, pendant deux ans, a enseigné la jeunesse « in de Lecture van de Vlaemsche en de Fransche Taelen »¹⁹.

A Ninove, en 1756, De Ridder, maître d'école de la ville, enseignait le français à ses pensionnaires²⁰.

A Saint-Nicolas, dès la fin du XVIII^e siècle, à côté de l'école flamande de J. B. Zevenic, il y avait une école française tenue par Georges Geerds, de Lembeke²¹. Singulier maître de français, à en juger par son orthographe :

« Comme il le venu à saconoit sans que les gens de vostre habitans soihestent davoit un maistre pour enseigner les enfants tant en Fransce que en flameng, et dedans la foy catholycke, et que le remoustrant en-

(15) *o.c.*, pp. 236 et 235, note 5.

(16) CLAEYS, *Pages d'Histoire*, III, p. 23.

(17) DE POTTER, *Geschiedenis van Kortrijk*, III, pp. 189/191.

(18) DE POTTER, *Geschiedenis van Rousselaere*, pp. 189/190. Le 8 juin 1778, par annonce dans la *Gazette van Gent*, il demande un nouvel instituteur, posant comme conditions « bequaem zijn om wel te lerren cyfferen, lesen ende schrijven de Vlaemsche en Fransche taelen » (*o.c.*, p. 190).

(19) *Bijdragen Geschiedenis Deinze*, V (1934), pp. 48/49.

(20) Annonce de la *Gazette van Gent*, le 20-XII-1756 : il « entreprend des Pensionnaires, tant Filles que Garçons, pour les apprendre à lire, écriere, l'Arithmétique, même la Géométrie, en Français et Flament, Courdre, Broder, Marquer et Couper toutes sortes de modernes Modes, comme aussi la Doctrine Chrétienne ».

(21) DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis Sint-Niklaas*, p. 176.

seignerait les enfans dedans la siaens de la reshmatic a prendre a conter e isette avec les iettons »²².

A la fin du XVIIIe siècle, Augustin de Puysleer tenait un pensionnat pour garçons, et il enseignait le français²³. Vers la même époque De Maeschalk envoyait ses deux fils en France pour se perfectionner dans l'étude de la langue, qu'ils enseignèrent aux fils de bonne famille de la ville; Bruno De Maeschalk y faisait un séjour dans le même but²⁴.

4. A Bruges

Le statut des instituteurs était fixé par une ordonnance de 1612 qui émunérait les conditions qu'il fallait remplir pour tenir école « dat is, de joncheyt te leeren lezen ende schrijven, cijferen ende legghen, tsy in 't latijn, walsch of vlaems »²⁵. L'article 27 donnait la liste des manuels autorisés²⁶. Quatre de ces ouvrages sont en français²⁷, sept sont en français et en flamand²⁸: ce sont des traités d'histoire sacrée et profane et d'ascétisme. Seuls le *Vocabulaire* et les *Conjugation* sont des manuels plus didactiques²⁹. Ce qui manquait surtout aux maîtres d'école, c'était une bonne grammaire dans laquelle nos jeunes Brugeois pussent apprendre le français. Balduinus Janssens, maître de langues, s'ingénia à en composer une en 1775, et fit suivre sa *Verbeterde Vlaemsche Spraek- en Spel-Konste* d'une *Grammaire Française où l'on trouve l'Explication en Flamand*³⁰.

(22) *o.c.*, p. 177.

(23) *o.c.*, p. 178.

(24) « ondervonden hebbende dat verscheyde personen van aanzien ende consideratie inclineerden, om aen hunne kinderen te bezorgen eenen franschen schoolmeester, hij ter instructie van diese beyde zijne zonen tzijnen merkelyken coste heeft gezonden na Vrankrijk om hun aldaer in de fransche taele te exerceeren, ende hun bequaem te maken om die taele met vrucht ende effect te connen leeren ende den tweeden suppliant van aldaer wedergekeert zijnde, ook geadmitteert is geworden als franschen en vlaemschen schoolmeester ». (*o.c.*, pp. 179/180). Ils demandent au magistrat de la ville de les dédommager des frais occasionnés par ce séjour en France.

(25) DE SCHREVEL, *Statut gilde librairies*, p. 142.

(26) *o.c.*, pp. 176/177.

(27) *Comencement de sagesse. La vie de Jesu Christ. Lart et Science de bien vivre et bien mourir. Les vies, faictz et gestes des saintz pères, papes, empereurs.*

(28) *Thobias, Judith, Ester en Susanna, walsch ende vlams. Die historie van Joseph, id. Die historie vanden Coninck David, id.* Pour la description de certains de ces ouvrages, voir *o.c.*, pp. 288, 289, 292, 294, 295, 296 et 302.

(29) Le premier comprend des listes de mots et de petites phrases sur toutes sortes de sujets (Dieu, création, temps, animaux, etc.), avec traduction en regard. Le second donne la conjugaison des verbes en français et en flamand (on trouve les deux manuels souvent réunis en un seul volume).

(30) Elle compte 50 pages et procède par questions et réponses. En regard de chaque terme français le terme flamand correspondant est indiqué. La grammaire proprement dite est suivie d'une série de dialogues familiers et d'un choix de lettres. Le texte est, par endroits, incorrect: « La cigne donne un signe quand elle meurt » (p. 161), « Je pousse ma pouce » (duim) (p. 161), « il est grasse de la Grâce de Dieu » (p. 158), « il est déjà carilloné » ('t is reeds gewekkerd) (p. 149) « à revoir Messieurs » (p. 141). L'orthographe, néanmoins, laisse très peu à désirer.

Faute de manuels appropriés, l'enseignement du français ne pouvait donner de bons résultats. Au cours du XVIII^e siècle, le nombre de maîtres et de maîtresses capables diminuait d'ailleurs de jour en jour, surtout à cause de la lourde taxe que les instituteurs devaient payer, outre leur cotisation annuelle³¹. Le 2 juillet 1768, l'évêque et le magistrat de la ville édictèrent un règlement qui affranchissait les instituteurs de cette taxe. Ils remarquaient « dat het getal der bequaeme schoolmeesters ende schoolmeesteressen, om de Jonckheyt te leeren Lesen ende Cijfferen dagelijcx vermindert... waer door de Jonckheyt niet en wordt geleert soo het behoort, ende onder andere niet in de Fransche Tael de welcke hedendaegs als absolutelijck noodig schijnt te wesen in alle staeten ende conditien... »³². Ainsi on manque d'instituteurs capables d'enseigner le français, bien que l'étude de cette langue apparaisse de plus en plus nécessaire pour toutes les couches de la population.

5. A Gand

La situation semble plus favorable : de nombreux maîtres de langues, venus de France ou indigènes, pourvoient aux besoins de l'enseignement du français³³.

Le 9 juin 1772 Bourgeois fait insérer dans la *Gazette van Gent* « qu'ayant pris beaucoup de part aux progrès qu'a fait la langue française, il se porte à offrir ses services à la pratique pour en expliquer les difficultés. Tout le monde convient que cette même langue a aujourd'hui tant de grâce et d'attraits dans la bouche d'un grand nombre de personnes parmi toutes les Nations, nommément chez les gens de bon sens, qui, dans les conversations du beau Monde, se piquent de parler correctement. C'est pourquoi, ceux qui se croient entraînés par leur penchant pour s'enrichir d'un talent si gracieux, pourront communiquer leurs inclinations audit Sr. Bourgeois qui se croirait

(31) DE SCHREVEL, *o.c.*, p. 254.

(32) *Réglement gemaakt door sijne Hooghweerdigheyt den Bisschop van Brugge, ende der Heere ende Wet der selve stadt voor de school-Meesters en School-Vrouwen*. Tot Brugge, bij Joseph Van Praet, Drucker der Stadt, ende Lande van den Vrijen. (Arch. Etat Bruges, Archives modernes, liasses, 2e série, 9644).

(33) Les listes de maîtres de langues données par le *Wegwijzer* et les annonces de la *Gazette van Gent* permettent de se faire une idée assez précise de l'enseignement du français. En 1771 le prêtre Henin enseigne le français et le latin dans son pensionnat ; Faure le français, l'italien, l'espagnol et l'orthographe ; Baerzeele le français et l'arithmétique ; Coppens le français, le flamand et les rudiments de latin ; Glibb le latin seulement ; Enschel, l'allemand ; Mangenaere la géométrie ; Verleye le français et l'arithmétique et Viron le français (*Wegwijzer*, 1771, p. 71). D'autres viendront s'y ajouter les années suivantes : en 1772 Vidal, qui enseigne le français (*o.c.*, 1772, p. 91), en 1773 Bonneville, qui enseigne le français et le flamand (*o.c.*, 1773, p. 77), en 1774 P. Van Ambach qui enseigne le flamand, le français et l'allemand (*o.c.*, 1774, p. 124), en 1778 J. F. Van Heylbrouck qui enseigne le change, la comptabilité et les rudiments du français et du latin (*o.c.*, 1778, p. 117), et en 1787 Disco, maître de français et L. Michel, maître de français, de latin et d'italien (*o.c.*, 1787, p. 115). En 1780 Neelen tient un pensionnat à Roygem, où il enseigne le français et les premiers principes de latin (*o.c.*, 1780, p. 51).

d'un grand mérite s'il était digne de cultiver l'esprit de la Jeunesse et d'ouvrir en même temps leur jugement par des moïens abrégés et faciles ». C'est donc au « beau monde », c'est-à-dire essentiellement à la noblesse et à la haute bourgeoisie urbaine, qu'était destiné l'enseignement de Bourgeois. Les commerçants également avaient intérêt à ce que leurs fils sachent le français et, en général, les langues modernes. Donnant suite à leurs désirs, le magistrat de la ville se décida, le 9 janvier 1781, à fonder une *Académie de Commerce*, dirigée par un certain Jacobs. Tous les jours, des cours s'y donnaient en français et en flamand. Il y avait des maîtres de langues pour le français, l'anglais, l'allemand, le flamand et le latin. On y enseignait aussi les mathématiques et le commerce³⁴.

Si certains Français s'étaient établis à Gand comme maîtres de langues, d'autres s'y fixèrent comme maîtres d'écriture. Paris possédait les maîtres les plus célèbres de l'époque (Rossignol, Alais, Roland) et donnait ainsi le ton. Un document, provenant des notes rassemblées entre 1760 et 1770 par le comte de Wynants, se plaint qu'on n'enseigne plus l'écriture de main flamande, la seule dont on ait fait usage en Flandre pendant tout le XVII^e siècle et au début du XVIII^e. En 1770 on ne s'en sert plus qu'à la campagne³⁵. A Gand « il n'y a plus un seul maître d'école qui l'enseigne (l'écriture flamande) il y en a peu dans les autres villes. On peut en grande justice attribuer cette nouveauté au séjour des Français en ces provinces pendant la dernière guerre³⁶. Il s'est trouvé à cette occasion tant pendant que nommément après la guerre plusieurs sujets qui n'ayant plus d'occupation dans les bureaux des armées ont continué leur séjour icy et ont tâché de trouver la subsistence en montrant à écrire »³⁷. Ainsi, c'est à l'enseignement donné par des sujets français qu'il faut attribuer le déclin de l'écriture de main flamande dans nos villes, et particulièrement à

(34) *Vlaemschen Indicateur*, n° du 17 février 1781, p. 104. Derival de Gonicourt, de passage à Gand en 1783, note dans *le Voyageur...*, T. V, p. 9/10, que, dans cet établissement « important », les cours sont donnés tous les jours en français et en flamand.

Dans un article du *Sysse-Panne*, hebdomadaire dirigé par le gantois K. Broeckkaert, l'an IV, on lit : « Uwe kinders zouden meer voordeel haelen met zes maenden de Academie van de Gebroeders van Acker te frequenteeren, dan met zes jaeren naer het Collegie der Paters Augustijnen te loopen ; zij zouden er in plaetze van latijnsche oratiën uyt te schrijven en Quintus Curtius te studeeren die nergens toe dienen kan, leeren eene zuivere fransche tael spreken ; en eene briefwisseling aenvangen, die onder al wat de geleerdheyd geven kan een man het alderbeminnelykste maekt ; zy zouden er in plaets van den geabimeerden schryf-trant en de haene klouwen die men in de Collegien leert maeken, eene volledige en uytgevloeyde letter leeren schryven ». (K. BROECKKAERT, *De Borgers in den Estaminé*, p. 135).

(35) H. NELIS, *Wat is « Vlaemsche handt, loopende handt »*. En 1773 l'instituteur brugeois P. Van Belleghem, dans un traité d'écriture destiné à ses confrères, n'enseigne que « de oprechte korte en bondige handeling der Penne om op korten tyd wel en volmaektelyk te leeren schrijven naer de manieren der Franschen voor alle, die in de uytterste volmaektheyd egeeren alle soorten van Fransche schriften te leeren schrijven ». (*Deure ofte Ingang...*, p. VII).

(36) 1745-1747.

(37) H. NELIS, *o.c.*, p. 245.

Gand³⁸. Il est fort improbable que ces maîtres d'écriture aient enseigné en flamand. Ils concouraient donc à la diffusion du français par l'enseignement à Gand.

B. LES PENSIONNATS POUR JEUNES FILLES

Seules les localités importantes ou, plus exactement, celles où s'étaient établies des congrégations qui se vouaient à l'enseignement, en possédaient. Ainsi, à Bruges, les Conceptionnistes et les Apostolines enseignaient la lecture, l'écriture et les langues française et flamande. Aux deux pensionnats de Dames Anglaises, fréquenté chacun par une vingtaine d'élèves, à Bruges et au pensionnat des Dames Anglaises fréquenté par un même nombre d'élèves à Ypres on enseignait les langues anglaise et française. A Ypres encore, le pensionnat de Notre-Dame de la Plante enseignait la lecture, l'écriture, la langue française « par principes », l'arithmétique et les ouvrages manuels. A Roulers, le pensionnat des Sœurs Grises, fréquenté par une trentaine de pensionnaires, auquel on avait adjoint une école fréquentée par 15 externes, enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les langues française et flamande. A Dixmude, chez les Récollétines, on donnait aux jeunes filles une « bonne éducation » et « l'instruction dans la langue française »³⁹. L'enseignement du français semble donc général dans ces pensionnats. Les manuels rédigés à leur usage, que nous avons pu retrouver, sont en français⁴⁰.

Il semble que, dans les plus aristocratiques de ces pensionnats, l'éducation se soit d'ailleurs donnée *pour* le français. En 1780, Guillaume Verhoeven, de Malines, fait quelques observations piquantes à ce sujet, valables aussi pour la Flandre⁴¹ : il montre clairement quel était

(38) *o.c.*, p. 247.

(39) Nous extrayons ces renseignements de la réponse donnée par le Préfet du Département de l'Escaut à une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 5 ventôse an IX, demandant des renseignements sur les établissements d'instruction publique avant la Révolution. AE Bruges, A. Mod., liasses, 1e série, 1839. — Les renseignements pour la Flandre Orientale nous manquent.

(40) Ainsi l'« *Idee d'une parfaite pensionnaire que doivent se former les demoiselles qui habitent au couvent, et qui aspirent à une solide piété... à l'usage du pensionnat de Rousbrugge à Ypres* », manuel de piété et de bonne conduite (édité à Ypres chez J. B. Smaelen-Moerman, en 1791) ; ainsi également les « *Dialogues Familiers Français Pour l'Usage des Demoiselles Pensionnaires du Couvent des Dominicains à Tamise Pays de Waes* », suite de petits dialogues entre demoiselles, sur des sujets à la mode, et écrits pour leur apprendre le vocabulaire français (édité à Louvain, sans mention d'éditeur, en 1734). On ne publia pas seulement des dialogues ou des manuels de piété en français à l'usage des pensionnats, mais aussi des grammaires françaises ; la plus connue est celle que Taffin rédigea en 1736, à l'intention des pensionnaires du couvent de Saint-Georges à Gand (F. VAN-DERHAEGHEN, *Bibliographie*, n° 3439). Une deuxième édition vit le jour en 1750, une troisième en 1760.

(41) « het is heden zoo gemeyn van in de kloosters onderweezen te worden, dat de dogterkens van de twee eerste ordens van den staat (noblesse et bourgeoisie) gemeynelijk in dezelve zamen woonen, bijgevolg gelijke opvoeding voor deze ; men leert er gemeynelijk muziek, zingen, clavecimbel speelen, dansen, borduren, teekenen, schilderen ; voorders word den besten tijd in paleersel en voderijen versleeten. Men leert er geen Vlaamsch meer, zelfs wordt verboden van Neder-

l'esprit de l'éducation donnée dans les pensionnats, et comment les suites de cette éducation se font sentir dans les relations sociales. Les pensionnats étaient des écoles de français, et les jeunes filles en sortaient imbuës de la supériorité que leur conférait la connaissance de cette langue.

C. LES COLLÈGES

I. Avant la Réforme Thérésienne

Sous l'ancien régime, l'enseignement des collèges s'adresse aux classes supérieures, à ceux qui veulent embrasser une profession libérale, aux futurs prêtres. Il dédaigne les besoins de la masse⁴² : n'étant pas gratuit, il est pratiquement inaccessible aux enfants des classes populaires⁴³.

1. Les collèges de Jésuites

Depuis le XVII^e siècle, ce sont les Jésuites qui donnent le ton. Une vogue générale et persistante pousse les élèves vers leurs collèges⁴⁴, où fils de nobles et de riches bourgeois se coudoient. Même après 1730, lorsque la Compagnie languit dans l'apathie, cette vogue continue à peupler ses établissements⁴⁵. En 1773 encore, si elle ne détient que 17 des 63 collèges des Pays-Bas Autrichiens et est donc loin d'avoir le monopole de l'enseignement, ses établissements sont les plus fréquentés « et l'opinion générale était toujours qu'eux seuls parvenaient à former convenablement la jeunesse »⁴⁶.

Dans l'enseignement, le latin « occupe la place d'honneur ; il est en même temps le but et le moyen »⁴⁷. On considère que seule l'étude du latin forme l'esprit, et l'on étudie cette langue pour la parler et pour l'écrire. Professeurs et élèves la parlent même en temps de récréation, car les langues vivantes sont bannies des collèges⁴⁸.

Les Jésuites n'enseignent pas les langues nationales *ex professo*. Ils tiennent ainsi compte de leurs goûts d'humanistes et des exigences

duytsch te spreken, het grootste misbruik dat tot heden in gang is vol heijlloose gevolgen, want nauwelijks hebben de jonkvrouwen het klooster verlaeten, ofte zij schijnen voor het grootste deel, aenstonds voor den man geschikt ; de vleijerij kan nergens grooter zijn als in een minnaer, wilt hij de dochter behagen hij moet gedienschtig zijn, deze is hoogmoedig om dat zij de Fransche taele geleert heeft, men spreekt dan niet als Fransch, en 't is een teeken van grooten voortgang in die taele gedaen te hebben, met te zeggen dat zij de Nederduytsche ganschelijk vergeeten hebben ». (A. JACOB, *Willem Verhoeven...* pp. 35/36).

(42) PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 305.

(43) BONENFANT, *Paupérisme*, p. 450.

(44) BONENFANT, *Suppression*, pp. 30/31.

(45) *o.c.*, p. 35.

(46) *o.c.*, p. 149.

(47) PONCELET, *Histoire*, II, p. 47.

(48) On punit du signum quiconque ne parle pas latin (*o.c.*, t. II, p. 48). Dans un livre de dialogues de Van Torre, professeur à Courtrai, qui date de 1658 mais connu de très nombreuses rééditions jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on voit que le « signum » était appliqué aux élèves qui ne parlaient pas latin. Cf. MUYLDERMANS, *Sprokkeling*, p. 506 suiv., plus particulièrement p. 509.

des parents qui demandent une forte culture latine pour leurs enfants⁴⁹. La langue vivante sert de véhicule dans les classes inférieures seulement, car le *Ratio Studiorum*⁵⁰ prévoit que tout doit se faire en latin « in scholis exceptis, in quibus discipuli latine nesciunt ».

Quelle était la « lingua vernacula » dont se servaient les Jésuites pour enseigner le latin aux débutants ? Certains ont cru pouvoir affirmer que c'était le français. A Maastricht, avant 1885, on se servait concurremment du français et du flamand ; à partir de cette date, seul le flamand est en usage⁵¹. A Courtrai, on enseigne en flamand, et les élèves viennent en grand nombre des villes françaises pour apprendre cette langue⁵². Lorsque, en 1790, les Bénédictins de Douai demandent à transférer leur collège à Gand, le magistrat de la ville, par décision du 11 octobre 1790, leur permet de se fixer dans l'ancien collège de Jésuites, à condition que « boven 't gonne sy gewoon zijn te leeren, docerende in het vlaemsche de ses eerste scholen der Latijnsche taele zooals de gewesene Jesuiten hebben gedaen »⁵³.

En résumé, dans les collèges de Jésuites, le latin était la base de l'enseignement : si, dans les classes inférieures, on se servait du flamand pour enseigner cette langue aux débutants⁵⁴, dans les classes supérieures tout se faisait en latin. Nous ne possédons pas la moindre indication que le français ait été enseigné, même occasionnellement⁵⁵.

2. Les autres collèges

Ils suivaient le mouvement général. Le latin restait la base de l'enseignement : c'était cette langue que devaient savoir les futurs prêtres et les futurs licenciés de l'Université de Louvain, qui formaient la grande majorité des élèves. D'ailleurs, par routine, on restait fidèle à des méthodes pédagogiques surannées et le *Ratio Studiorum* des Jésuites se répandait chez les Oratoriens, les Augustins et les Récollets⁵⁶.

(49) PONCELET, *Histoire*, II, p. 54.

(50) Qui date de 1598, mais auquel les Jésuites restèrent immuablement fidèles jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cf. PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 304.

(51) PONCELET, *o.c.*, II, p. 55.

(52) *o.c.*, l.c.

(53) BROUNTS, *Welke was de « lingua vernacula » ?*, pp. 227/228.

(54) Voir le manuel pour l'étude des éléments de la langue latine, rédigé en flamand à l'usage de la *sexta* des collèges de Jésuites, édité à Anvers en 1710 et réédité en 1717 et 1754 (décrit par MUYLDERMANS, *Sprokkeling*, p. 505), et le manuel rédigé en flamand et servant à l'enseignement du grec dans les trois classes inférieures des humanités, édité en 1718 et réédité en 1727 et 1751 (décrit par BROUNTS, *Welke was de « lingua vernacula » ?*, pp. 228/229).

(55) Signalons qu'en Flandre il y avait des collèges de Jésuites à Courtrai, Audenarde, Ypres, Bruges, Gand et Alost (BONENFANT, *Suppression*, p. 148, note 1). Celui de Gand était fréquenté par 121 élèves en 1773 (*Wegwijzer*, 1773, p. 75).

(56) PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 304. L'affirmation de BRUNOT (*Histoire*, t. VIII, p. 341), que les Oratoriens, dès le début du XVIIIe siècle, introduisirent jusqu'en quatrième l'usage du français comme langue véhiculaire et donnèrent leurs leçons d'histoire en français jusque dans les classes supérieures, nous semble sujette à caution. Dans l'étude de HUBERT (*Réformes*, pp. 189/190), à laquelle Brunot se réfère, il est fait allusion aux Oratoriens de France. Hubert remarque expressément

A Gand, le collège d'Augustins, fondé en 1609⁵⁷, était plus fréquenté que le collège de Jésuites après 1750 : en 1771, il comptait 160 élèves contre 110 aux Jésuites⁵⁸ ; en 1773, il en comptera 183⁵⁹. A partir de 1771 le père Le Febue, professeur de philosophie, enseignait en dehors du programme ordinaire des cours « het Principium der Fransche Taelen », c'est-à-dire les rudiments du français⁶⁰. Chez les Augustins de Bruges, on enseignait les premiers éléments de la langue française⁶¹.

A Menin, le collège Saint Jean-Baptiste fut, en 1750, placé sous la direction de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain qui, dès lors, y envoya ses professeurs⁶². Dans la convention passée entre le magistrat de la ville et la Faculté, il était stipulé que les professeurs devaient savoir le français et le flamand⁶³. Lorsque, le 20 février 1752, la Faculté envoya Culens à Menin comme professeur de « figure », elle eut soin de noter qu'il « savait les deux langues »⁶⁴. On donnait, au collège, deux leçons spéciales de français pour les Flamands. La situation de Menin était, il est vrai, assez spéciale : il s'agissait de détourner de l'Université de Douai les jeunes Meninois qui allaient y étudier et d'attirer les étudiants du Nord de la France, qui iraient parfaire leur éducation à Louvain, et non plus à Douai⁶⁵. Si l'on voulait attirer les Français, il fallait bien employer le français pour enseigner le latin. Le latin restait la base de l'enseignement, mais le français pénétrait à côté du flamand dans les classes inférieures.

Les collèges restent donc fidèles à un programme suranné, orienté exclusivement vers l'étude du latin⁶⁶. Ça et là, pourtant, le français se fait une place réduite, limitée à l'étude des rudiments de la langue.

ment : « Il ne semble pas que ces principes aient été adoptés par les Oratoriens belges » (*o.c.*, p. 190).

(57) KEELHOFF, *Geschiedenis*, pp. 122/126.

(58) *Wegwijzer*, 1771, pp. 72-73.

(59) *o.c.*, 1773, p. 75.

(60) *o.c.*, 1771, p. 72 ; 1772, p. 92 ; 1773, p. 75 etc.

(61) BRUNOT, *Histoire*, VIII, 1, p. 341.

(62) REMBRY-BARTH, *Histoire*, III, p. 269.

(63) *o.c.*, III, p. 273. Art. III. « Dat de gemelde professoren, aldaer te commiteeren, oock sullen moeten weten de fransche en vlaemsche taelen... »

(64) *o.c.*, III, p. 277.

(65) A. E. Bruges, A. modernes, liasses, 1e série, 2091/2. — Tableau du sous-préfet de Courtrai, le 21 avril 1807, concernant le collège de Menin sous l'ancien régime.

(66) Les contemporains se rendaient d'ailleurs compte qu'on faisait la part trop grande au latin. J. B. Derleyn, « Meester der Studeerende Jonkheyt van de Cathedrale van Brugge », écrit dans la préface de sa grammaire latine de 1769 : « men houd de kinderen ses of seven jaer loopen (ses is 't minste) en dat om eene Tael te leeren ; men doet se den kostelijksten tijd van hun leven en den bequaemsten tot het inplanten van alle goed, overbrengen, of om beter te seggen, bijna verquisten met het maeken van eenen dagelijkschen, en dikwijls belachelijken Thema bestaende uyt hoogdravende woorden, die voor het meestendeel niets en beteekenen ; men doet se van buiten leeren, gelijk de Papegaaien, een deel doorgehakelde Versen van de *Grammatica* en *Syntaxis* ; en dit al, om hun te leeren een handvolleken Latijnsche woorden ; die sij nog op het einde van de rekeninge doorgaens niet en verstaen, veel min weten 't samen te binden » (*Latijnsche Grammatica*, pp. VI-VII).

II. La Réforme Thérésienne

I. Sa signification

La suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773, permit aux autorités d'instituer en Belgique un enseignement conforme à celui qu'elles avaient organisé en Autriche en 1752. Pour la première fois l'Etat intervint dans un domaine où, auparavant, l'Eglise régnait en maître ⁶⁷. Au lendemain de la suppression des collèges de Jésuites, le *Comité jésuitique* présenta un plan de réforme générale de l'enseignement (9 avril 1774) ⁶⁸, mais Kaunitz se refusa à supprimer tous les collèges privés, ainsi que le prévoyait le projet du Comité. Il se fit informer par une *Commission royale des Etudes*, dont faisaient partie les académiciens Marcy, Nélis et Desroches ⁶⁹; cette commission établit un plan qui réglementait jusque dans les moindres détails la matière des études et la façon d'enseigner.

Le décret réorganisant l'enseignement moyen parut le 9 mars 1772 ⁷⁰, et deux ordonnances de Marie-Thérèse, l'une du 2 septembre 1777, l'autre du 17 septembre 1778, édictèrent des règles applicables à tous les collèges, anciens ou nouveaux, de fondation royale ou religieuse. Ces règles furent énoncées dans le *Plan provisionnel d'études ou instruction pour les professeurs des classes respectives dans les pensionnats, collèges et écoles publiques, aux Pays-Bas* ⁷¹.

Il n'était nullement question d'enlever la prépondérance au latin ⁷², mais on ouvrait la porte aux langues vivantes, et tout d'abord au

(67) PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 315.

(68) BONENFANT, *Suppression*, p. 152. Pour les collèges, le rapport réclamait qu'on enlevât au latin son rôle primordial et qu'on introduisît la géographie, les mathématiques et l'histoire comme branches d'enseignement. Il proposait surtout de donner au français une place essentielle dans l'enseignement: le français, langue maternelle des Wallons, jouit d'une extension universelle et la bourgeoisie flamande met son point d'honneur à le savoir. Le Comité ne voyait nullement la nécessité de restaurer « l'ancien langage thiois », ignoré du reste de l'Europe. Le comte de Nény marqua pourtant son désaccord et le Comité, modifiant ses vues, proposa qu'on enseignât le flamand dans les deux classes inférieures des collèges de la partie flamande du pays (*o.c.*, pp. 155-156).

(69) *o.c.*, p. 158. Ce Desroches, grammairien et auteur d'une réforme de l'orthographe flamande, écrivit aussi une grammaire française en flamand, un dictionnaire français-flamand et un dictionnaire français-latin. Faire de lui un flaminguant avant la lettre, un défenseur passionné du flamand auprès du gouvernement central, nous semble une exagération manifeste. Voir sur lui SLUYS, *Geschiedenis*, pp. 51/54 et un article in *Revue Pédagogique Belge*, 1888, pp. 169/193, ainsi que la biographie écrite par Stecher in *Biographie Nationale*, t. V, pp. 789/809.

(70) HUBERT, *Réformes*, p. 191.

(71) Les dispositions principales sont reproduites in DES CRESSONNIERES, *Essai*, pp. 303 et suivantes.

(72) Ce point de vue est précisé dans une lettre que Des Roches, sur instructions de Marie-Thérèse, envoya aux collèges d'Augustins le 4 octobre 1780. « Voulons d'abord sérieusement, que dans vos collèges, comme ailleurs, le principal soin soit pour les langues Latine et Grecque... dans les mains de Maîtres habiles les connaissances subsidiaires dont nous parlons, ne peuvent même que servir à l'objet principal, celui d'apprendre la langue latine » (KEELHOFF, *Geschiedenis*, p. 305, n° 5).

flamand : c'est par l'étude du flamand que devait commencer l'éducation en Flandre ⁷³.

Cependant, le français était également introduit au programme : il y aurait un cours de langue française dans les classes inférieures des collèges, jusqu'en troisième ⁷⁴. Dans les classes supérieures, on devait s'efforcer de tenir la balance égale entre le français et le flamand : si, en seconde, on enjoignait de comparer *l'Art Poétique* d'Horace à celui de Boileau, sans rien prescrire de semblable pour le flamand, c'est qu'on aurait difficilement pu inventer un Boileau flamand. Ce n'est qu'en rhétorique qu'on fit une certaine différence : les élèves s'exerceraient deux fois par semaine à écrire le français, une fois seulement à écrire le flamand.

Lesbroussart explique pourquoi une place si importante était faite au français : « La langue française s'est emparée de toutes les branches de la littérature et de l'érudition... il est bien difficile à celui qui l'ignore de commercer avec un savant étranger. Il en est de la langue française comme des modes de cette Nation : on recherche les unes pour parer son corps, on veut avec l'autre orner son esprit et sa raison. La sollicitude du Gouvernement pour la jeunesse éclate, comme dans le reste, dans ce qu'il a fait en faveur de la langue Française. En introduisant dans les Collèges des Pays-Bas un genre de connaissance admis aujourd'hui dans toutes les grandes écoles de l'Europe, il a pris pour modèle ce qui se pratique en France, où l'usage est guidé par la lumière des principes fondamentaux » ⁷⁵. Et plus loin : « les provinces de la Flandre, où cette langue n'est pas encore prédominante, ne peuvent voir avec indifférence qu'on ait ménagé à la jeunesse l'avantage d'acquérir, dans ses foyers, une langue qu'elle était forcée d'aller étudier loin de sa patrie... La jeunesse peut cueillir maintenant et à peu de frais des fruits qu'elle allait dispendieusement chercher en terre étrangère... La plupart des élèves comprennent déjà tout ce qu'ils entendent dire, c'est l'exercice seul et un peu d'usage qui leur manquent. Accoutumons-les à vaincre cette timidité naturelle qui semble enchaîner leur langue dans les commencements. Fesons en un mot pour le français, ce que nous fesons pour le Latin » ⁷⁶.

Notons encore que l'étude des mathématiques, de l'histoire et de la géographie pénétrait, pour la première fois, dans l'enseignement des collèges ⁷⁷. D'après les instructions de la *Commission royale des Etudes*,

(73) Lesbroussart, auteur d'un livre de réflexions sur le plan des études dont il fait l'apologie, remarque qu'avant la réforme les livres élémentaires de flamand étaient inconnus aux jeunes gens, et que l'étude de cette langue était négligée. Pour y remédier il faut consacrer tous les jours, pendant les premières années, un certain temps à l'étude du flamand. La grammaire flamande doit être la base de la nouvelle méthode. Des exercices de traduction et de lecture auront lieu jusqu'en syntaxe mais, à partir de cette classe, on ne parlera et n'écrira plus que le latin (pp. 43/44).

(74) HUBERT, *Réformes*, p. 199, note 2.

(75) LESBROUSSART, *De l'Education Belge*, pp. 49/50.

(76) *o.c.*, pp. 51-52.

(77) RAINGO, *Mémoire*, p. 7.

ces branches devaient d'ailleurs être enseignées en latin ⁷⁸.

La réforme de l'enseignement restait donc, par certains côtés, traditionaliste. On ne supprima pas les collèges existants qui, par esprit de routine, allaient marquer une hostilité sournoise aux nouvelles prescriptions. On garda au latin la place principale dans l'enseignement. Mais la réforme marquait aussi un pas en avant. Le flamand restait la langue véhiculaire dans les petites classes comme dans les anciens collèges, mais on en faisait, de plus, une étude systématique. Les nouvelles connaissances scientifiques acquises en histoire, en géographie et en mathématiques allaient insuffler un esprit nouveau à l'enseignement trop scolastique d'avant 1773. Et surtout, le français, entièrement négligé dans les anciens collèges de Jésuites et dont on n'enseignait que les rudiments dans certains autres collèges, allait être étudié tout au long du « curriculum » scolaire, de la sixième à la rhétorique. Il allait faire l'objet d'une étude systématique, débutant par la grammaire et se terminant par la lecture de Madame de Sévigné, de Voiture, de Balzac et de Boileau : non que le gouvernement poursuivît en cela une politique, mais parce que les « esprits éclairés », auteurs de cette réforme, ne pouvaient faire abstraction de la nécessité d'enseigner le français, comme l'avaient fait des pédagogues aux idées surannées.

2. Son application

a) Les Collèges thérésiens

Le gouvernement établit des collèges à Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Alost et Courtrai ⁷⁹. Du 15 au 30 juillet 1777, un concours, organisé par le gouvernement et auquel se présentèrent 170 candidats, désigna les titulaires aux différentes chaires. Les candidats étaient si mal préparés qu'on ne put guère se montrer difficile. L'examen d'un professeur de *sexta* se bornait, en fait de français, à la dictée d'une demi-page du *Traité des Etudes* de Rollin, à une lecture à haute voix, aux règles de la formation des temps du verbe et à la correction de certaines locutions vicieuses ⁸⁰. Devant l'insuffisance manifeste des candidats, on dut faire appel à des Français : tels Lesbroussart ⁸¹ et le chanoine De Bast, appelés comme professeurs de poésie et de rhétorique au collège de Gand.

(78) PIROTON, *Historique*, pp. 34-35.

(79) SLUYS, *Geschiedenis*, p. 32.

(80) *o.c.*, l.c.

(81) WALLEZ dira, à son sujet, en 1810 : « Lesbroussart, né français, invité par un de nos anciens souverains à venir guider notre enfance dans l'étude des belles-lettres, nous apporta les principes et la méthode de l'école célèbre où Rollin dictait des leçons à la jeunesse. Les soins qu'il prodigua aux générations qu'il s'est vu confier successivement, ont répandu dans sa patrie adoptive la langue et les arts de son pays natal. Il a été pour nous tel que ces voyageurs philosophes et bien faisans, qui transplantent dans une contrée étrangère, devenue leur séjour, et les arbres et les fruits et les fleurs de leur climat » (*Recueil de Poèmes Couronnés...* Alost, 1810, p. 17).

Les collèges rencontraient l'hostilité manifeste du clergé local, qui voyait d'un mauvais œil l'intervention de l'Etat dans un domaine dont, jusque là, l'Eglise avait détenu le monopole. L'évêque d'Ypres, dans une lettre adressée à Charles de Lorraine, le 2 janvier 1778, juge qu'un collège serait superflu à Ypres, les riches Yprois ayant pris l'habitude d'envoyer leurs enfants étudier en France; à quoi Crumpipen pourra objecter que si les élèves vont à l'étranger, c'est que, précisément, il n'y a pas de collège convenable à Ypres⁸². Le 9 mai 1779, Félix Brenart, évêque de Bruges, avertit Charles de Lorraine que c'est trop de deux collèges à Bruges: il faut donc supprimer le Collège royal⁸³. L'insuccès persistant du Collège royal de Bruges, dû à l'opposition de l'évêque, du clergé et des Augustins, le fit supprimer en septembre 1780⁸⁴.

Dans d'autres villes, cependant, soit par la qualité de leur enseignement, soit par suite de l'absence d'autres collèges, les Collèges Royaux connurent plus de succès⁸⁵.

Quelle place faisaient-ils à l'enseignement du français?

À Audenarde, en 1779, seuls des cours de flamand et de latin sont prévus en *figura minor*. En *grammatica*, le latin s'enseigne au moyen du flamand. Ce n'est qu'en *syntaxis* qu'un cours de grammaire française et des versions du flamand en français sont prévus⁸⁶.

À Gand, en 1784⁸⁷, on enseigne le flamand, le français et le latin en *tirocinia classis*. Fait curieux, on se sert d'un ouvrage français pour l'enseignement de la géographie⁸⁸, probablement en l'absence d'un manuel équivalent en flamand⁸⁹. Dès la *grammatica infima* on n'enseigne que le latin et le grec, et le français et le flamand disparaissent du programme. Dans cette classe encore, on se sert de manuels fran-

(82) E. HUBERT, *Réformes*, pp. 225/226.

(83) *o.c.*, p. 226.

(84) H. PIROTON, *Historique*, p. 74.

(85) Au collège d'Audenarde, établi en 1777, on dut adjoindre un pensionnat (J. WAUTERS, *Middelbaar Onderwijs*, pp. 51/52). Le nombre d'élèves, qui était de 13 seulement en 1777, passa à 34 en 1786 (*o.c.*, pp. 50 et 61). Au collège de Courtrai on dut adjoindre un pensionnat en 1781 (F. DE POTTER, *Geschiedenis van Kortrijk*, III, p. 34). Le collège d'Ypres, que l'évêque ne jugeait paas viable, comptait, en 1785, 3 professeurs et 30 élèves. À la même date le collège de Gand comptait 6 professeurs et 64 élèves, celui d'Alost 3 professeurs et 69 élèves (E. HUBERT, *Réformes*, p. 224, note 2).

(86) Lorsque, en 1780, le collège est transformé en pensionnat, le prospectus avertit que « alle de goone hunne studenten in hetselve collegie sullen willen stellen, mogen versekert sijn dat de selve aldaer sullen opgevoet ende gequeect worden in de christelijke leeringen ende studien, mitsgaeders dat er drijmael ter weke door eenen der professors sal gegeven worden eene fransche lesse volgens de constructie » (WAUTERS, *Middelbaar Onderwijs*, pp. 51/52). L'article 24 du règlement de discipline intérieure prévoit « in alle hunne bezigheden sullen zij (les pensionnaires) moeten gebruycken de latijnsche of fransche tael, volgens dat aen hun door de heeren Professoren zal aangewezen worden (*o.c.*, p. 59).

(87) *In majore aula Collegii*, 1784.

(88) « Ad normam libri, in titulis: *Atlas des Enfans* ».

(89) En *syntaxis* on se sert d'un autre manuel français, la *Grammaire Géographique* de Gordon, pour l'enseignement de la géographie.

çais pour l'histoire sacrée⁹⁰ et pour l'arithmétique⁹¹. Les exercices de fin d'année, le 25 août 1784, ont lieu en flamand pour la sixième, en français pour la cinquième et en latin pour les autres classes⁹².

Par lettre du 19 juillet 1778, Des Roches, actuaire du plan des études, prescrivit que les représentations théâtrales de fin d'année devaient être remplacées par des exercices publics, dont le programme serait rédigé en français et en latin. La fête qui suivait ces exercices publics devait débiter par un harangue latine prononcée par un élève de rhétorique ; ensuite, des étudiants de poésie réciteraient des vers latins et français. De flamand, il n'est pas question⁹³.

On a retrouvé une liste de livres de prix distribués aux élèves du nouveau Collège de la Sainte-Trinité à Louvain⁹⁴ : pour la rhétorique six livres sont en latin et dix en français, pour la poésie six en latin et huit en français, pour la syntaxe deux en latin et douze en français, et ainsi de suite. Les autres années également, nulle trace de livres flamands⁹⁵.

En somme, les Collèges royaux ne font pas au français la place prévue par la réforme de 1777. On ne l'enseigne pas systématiquement dans toutes les classes, comme le plan le prescrivait. Mais le français pénètre dans les cours de géographie, d'histoire et de mathématiques, branches entièrement nouvelles de l'enseignement, pour lesquelles il n'existait pas de manuels latins et flamands. Ces branches étaient déjà longtemps au programme des collèges en France, les manuels en français ne manquaient donc pas. Il pénètre aussi, en dehors du programme des humanités, dans les pensionnats, car les parents exigent que leurs enfants l'apprennent : le latin et le français sont les seules langues dont on tolère l'usage.

C'est donc toujours au latin que revient la palme. Il y a cependant progrès sur les anciens collèges : les élèves qui sortent des Collèges royaux auront des notions de grammaire française et seront à même de lire des livres français, tandis que ceux qui sortaient des collèges d'avant 1777, l'ignoraient totalement ou en savaient à peine les premiers rudiments. C'est là une première victoire — modeste d'ailleurs — du français dans l'enseignement des collèges.

b) *Dans les autres collèges*

Les Collèges royaux ne reprennent pas la place laissée vide par la

(90) *Le Grand Catéchisme Historique* de Fleury, édition corrigée de Bruxelles.

(91) *Les Eléments mathématiques à l'usage des collèges des Pays-Bas* de Bour-nous.

(92) A Bruges, en 1777, « outre les Humanités que l'on enseignera, selon les nouveaux principes prescrits par le Gouvernement Général, on y donnera des leçons de Grec et de Latin par règles raisonnées » (PIROTON, *Historique*, pp. 16/17).

(93) Bruges, Archives Etat, Arch. modernes, liasses, 2e série, 9644.

(94) MUYLDERMANS, *Sprokkeling*, p. 524.

(95) *o.c.*, p. 524. Le Malinois Verhoeven critique d'ailleurs cet abus en 1780. « Zal het bij voorbeeld mis staen van in de plaetse van het meeste deel Fransche prijzen jaerlykx aen de studenten te geeven, dat men de zelve verdeele in zoo veele Nederduytsche, Fransche en Latijnsche » (JACOB, *Verhoeven*, p. 42).

suppression des Collèges de Jésuites. On comprend que, dans ces conditions, les collèges dirigés par des religieux aient connu une période de prospérité : aux Pays-Bas, en 1785, les 13 Collèges Royaux sont fréquentés par 842 élèves à peine, tandis que 3017 enfants restent fidèles aux collèges religieux ⁹⁶.

Un peu partout, les Augustins trahissent le plan d'études du gouvernement et la Commission royale s'en plaint. En 1786, le préfet du collège des Augustins d'Anvers parla, à la distribution des prix, en présence de l'évêque, du magistrat et d'un nombreux public, en faveur des ordonnances royales « mais d'une manière si visiblement gênée et faible qu'on voit bien ce que ces Pères ont voulu mais n'ont pas osé dire ». De plus, ce discours, il le prononça en flamand « en langue vulgaire à dessein certainement prémédité, et pour réussir d'autant mieux auprès des personnes sans culture et sans lettres, comme sont le grand nombre » ⁹⁷.

Le 5 octobre 1780, le père G. Fleming, préfet du Collège royal de Bruges, critique les Augustins brugeois qui sont incapables, à son avis, d'appliquer le plan d'études, « jusqu'à même la langue française n'y est point usitée n'y ayant aucun Augustin qui la possède, ce qui oblige le Comte Patain d'en retirer son fils pour le mettre au Collège Royal » ⁹⁸.

Nous avons eu entre les mains les programmes scolaires des Augustins gantois de 1782 à 1792 ⁹⁹; conformément aux instructions gouvernementales, ils sont rédigés en latin et en français (en 1792 en latin seulement); toutefois, il n'est nulle part fait mention du français, ni comme langue véhiculaire, ni comme langue enseignée ¹⁰⁰.

Ainsi les collèges dirigés par les religieux profitent de la suppression des collèges de Jésuites pour augmenter le nombre de leurs élèves. Ils n'ont guère à craindre de concurrence de la part des Collèges royaux qui sont mal vus du public, parce qu'ils réduisent considérablement

(96) PIRENNE, *Histoire*, t. V, p. 318. Les Augustins de Gand comptaient 134 élèves contre 64 au Collège Royal (HUBERT, *Réformes*, p. 224, note 2). Dans les listes d'élèves qui fréquentaient le collège des Augustins à la fin du XVIIIe siècle, on rencontre les noms de la bourgeoisie et de la haute société gantoises (De Smet, De Langhe, Claeys, Van Crombrugge, De Kerckhove, Nieuwland, Thienpont, Lebeque, van Goethem, Goethals), et des hommes qui seront célèbres plus tard (Bloommaert, Van Hulthem, Hellebaut) (HEINS, *Ecoles Gand au XVIIIe siècle*, p. 14, note 11). Les Augustins de Bruges avaient 61 élèves, ceux de Termonde 44, ceux de Roulers 23, les Séculiers de Menin 81, les Oratoriens de Renaix 32, ceux de Furnes 36, les Récollets de Poperinghe 36, ceux de Thielt 33, ceux d'Eecloo 11 et ceux de Dixmude 10 (HUBERT, *Réformes*, p. 224, note 2).

(97) Rapport de Nélis à la Commission royale, reproduit in PIROTON, *Historique*, pp. 82/84.

(98) PIROTON, *Historique*, pp. 86-88.

(99) *Exercitatio Scholastica Augustini Gandavi*.

(100) Certaines indications montrent que le flamand était la langue véhiculaire dans les classes inférieures. En *minor figura* on étudiait les *rudimenta* du latin et du flamand, mais à partir de la *major figura* on n'étudiait plus que le latin. Un rapport de 1794 note que les collèges de Furnes, Nieuport et Dixmude étaient utiles « parce qu'on y enseignait la langue latine, qui est d'une grande utilité dans les droits et dans la médecine » (Arch. Etat Bruges, Arch. mod. liasses, 1e série, 1839).

la part faite au latin dans l'enseignement. Les Augustins répandent d'ailleurs secrètement le bruit que le plan d'études néglige le latin et « cet argument touche d'autant plus la population que la majorité des familles considère cette langue comme la seule science qu'un homme instruit doive acquérir »¹⁰¹.

Les collèges dirigés par les religieux, forts de la réputation qu'ils se sont acquise de donner aux élèves une bonne culture latine, se soucient donc peu du plan d'études établi par le gouvernement. Après 1778, le français ne fut plus enseigné dans aucun collège, à moins qu'il ne profitât de circonstances exceptionnelles, comme à Menin. Il semble même qu'il s'enseigne moins après cette date qu'avant : il disparaît, par exemple, du programme des Augustins brugeois en 1780. Les raisons en sont diverses : le manque de maîtres capables, la réaction contre le plan d'études qui incite les collèges à développer encore le rôle du latin, enfin et surtout, le préjugé très répandu que seul le latin peut rendre les enfants savants. C'est en latin qu'on enseigne le droit, la médecine, la théologie et les autres branches à Louvain, c'est donc le latin qui mène à une belle carrière. Dans les collèges, le latin triomphe, une fois de plus, du français.

D. L'UNIVERSITÉ

L'*Alma Mater* de Louvain était, au XVIII^e siècle, tombée dans l'apathie¹⁰². L'activité intellectuelle, qu'elle était seule à alimenter, déperissait et s'étiolait. La vie scientifique s'y éteignait et aucune innovation n'était tolérée. L'enseignement était ravalé à une simple préparation d'examens. La philosophie se confinait dans une scolastique surannée¹⁰³. En mathématiques, on ignorait Newton et Leibniz. En droit, on se bornait à dicter des résumés des Institutes et des Pandectes¹⁰⁴. Tout l'organisme fourmillait d'abus, les examens avaient perdu tout sérieux, la discipline était déplorable¹⁰⁵. Les étrangers ne venaient plus mais l'université recrutait « dans les provinces belges une clientèle forcée, de sorte que comme les métiers privilégiés elle se maintient, en dépit de sa décrépitude, par l'absence de toute concurrence »¹⁰⁶.

Somme toute, l'université, fidèle à une routine séculaire, répugnait à tout changement. La langue véhiculaire de l'enseignement était et resta le latin¹⁰⁷.

Il y avait, il est vrai, à Louvain une chaire de langue française, dont le titulaire était payé par la ville¹⁰⁸. Depuis 1698 Platel, auteur d'une « *Grammatica burgundica* », en était titulaire. En 1782 la chaire de

(101) VAN HAMME, *Réforme*, p. 132.

(102) PIRENNE, *Histoire*, V, p. 300.

(103) DE WULF, *Histoire de la philosophie en Belgique*, p. 260.

(104) V. BRANS, *La Faculté de droit*, p. 149 suiv.

(105) H. PIRENNE, *Histoire*, p. 333.

(106) *o.c.*, p. 303.

(107) L. VAN DER ESSEN, *Une Institution*, p. 100.

(108) *o.c.*, p. 126.

Platel était toujours occupée¹⁰⁹. Counson estime que probablement Louvain tenait à cette chaire en raison de la concurrence de Douai¹¹⁰. Le fait a d'ailleurs assez peu d'importance. Le français n'entrait pas dans le programme normal des différentes facultés. De plus l'université formait des intellectuels rétrogrades et latinistes; l'enseignement n'orientait pas l'esprit des élèves vers la curiosité pour les nouvelles découvertes scientifiques: c'est dire qu'il ne stimulait nullement le goût d'étudier le français. En effet, le français n'aurait pu pénétrer qu'avec le nouvel esprit scientifique, auquel l'université restait fermée: on conçoit mal comment on aurait pu enseigner les sciences expérimentales et la philosophie du XVIII^e siècle, qui était à base de sciences naturelles et d'expériences, en latin. Mais tradition du côté de l'enseignement signifiait tradition du côté de la langue. Les deux ordres de faits sont en corrélation intime.

Devant cette décadence Joseph II voulut, en 1786, réformer l'enseignement et posa le problème de la langue dans laquelle les cours se donneraient. Le conseiller privé Leclercq optait pour l'enseignement en langue du pays. La difficulté provenait du fait qu'il y avait deux langues. Il fallait soit établir deux universités, soit doubler toutes les leçons données en langue vulgaire, soit encore rendre le français universel pour les études « par le moyen des écoles normales et triviales et par celui des gymnases ». Mieux valait peut-être, en attendant, conserver le latin pour toutes les branches de l'enseignement¹¹¹.

Stahremberg se montra cependant résolument hostile à l'emploi du latin, même dans la Faculté de théologie et dans le cours d'histoire ecclésiastique, où Leclercq voulait le conserver¹¹². Kaunitz, dans son rapport à Joseph II, opta pour le latin « mais il est assez apparent qu'après un certain temps la langue française qui gagne déjà insensiblement du terrain sur la flamande, deviendra, du moins pour les gens qui se vouent aux études, assez générale pour qu'on puisse s'en servir dans les leçons de l'Université et il ne faudra pour cela qu'en faire un objet particulier de l'enseignement dans les écoles subalternes »¹¹³. Joseph II conserva finalement le latin comme langue de l'Université. Une fois de plus, la langue française faisait les frais de l'opération.

E. LES ÉTUDES EN FRANCE

Plusieurs facteurs ont contribué au mouvement qui portait nos étudiants vers la France. La proximité, tout d'abord: beaucoup de jeunes Courtraisiens allaient faire leurs études à l'Université de Douai, qui était bien plus rapprochée que celle de Louvain¹¹⁴; même situation à Menin. D'autre part, la propagande: nos jeunes gens qui allaient

(109) F. BRUNOT, *Histoire*, VIII, 1, pp. 334/5.

(110) A. COUNSON, *La langue scientifique*, p. 9.

(111) DES CRESSONNIERES, *Essai*, p. 308.

(112) *o.c.*, p. 309.

(113) *o.c.*, p. 310.

(114) DE POTTER, *Geschiedenis Kortrijk*, III, p. 34.

étudier à Douai « y étaient engagés par les Jésuites de France, qui se répandaient chaque année en grand nombre dans les différentes villes des Pays-Bas, et qui cherchaient, par toutes sortes de menées et de séductions à s'emparer de l'éducation de la jeunesse belge »¹¹⁵. Devant le succès croissant de ces propagandistes, le gouvernement, par édit du 22 décembre 1755, défendit d'aller faire des études de philosophie ailleurs qu'à Louvain et aux autres universités soumises à son obéissance, à moins d'une permission écrite : cet édit ne concernait, il est vrai, que les philosophes.

Un autre facteur était la conviction, très répandue, qu'on étudiait mal en Belgique. Après la suppression des collèges de Jésuites, beaucoup de parents envoyèrent leurs enfants faire les humanités chez les Jésuites français¹¹⁶.

L'enseignement donné dans les collèges belges ne pouvait d'ailleurs donner satisfaction aux hautes classes, particulièrement à la noblesse. Si l'on y enseignait le latin, on négligeait l'éducation mondaine : or, à un moment où la haute société belge se francisait dans son train de vie, dans sa langue et dans ses modes, il était inconcevable que jeunes gens et demoiselles fussent ignorants de la vie et de la langue des Français, tenants du bon goût. Pour les demoiselles, passe encore : les pensionnats donnaient un enseignement qui était conforme à ce qu'on en attendait. Cependant, le brugeois Coppieters jugeait bon d'envoyer sa fille parfaire ses études au couvent de Valenciennes pendant plusieurs années (1775-80 environ)¹¹⁷. A Gand, avant 1794, « les citoyens un peu aisés envoyaient leurs filles dans les pensionnats étrangers au pays, ou à la Flandre proprement dite »¹¹⁸. Mais les collèges ne faisaient aucune place au français. Aussi les riches Yprois ont-ils pris l'habitude, en 1780, d'envoyer leurs fils étudier à Lille, Douai, Tournai, Arras et Saint-Omer¹¹⁹. « Les enfants de la noblesse reçoivent leur première instruction en nos provinces ; selon l'usage du 18e siècle, ils vont la parfaire à Paris... Le fait d'envoyer un jeune homme suivre les cours d'une école française constitue une preuve juridique des bons soins dont on l'entoure »¹²⁰.

D'autres considérations jouaient également. Le prestige de la science française au XVIIIe siècle se fit peu à peu sentir dans nos provinces après 1750. On commençait à juger indispensable d'envoyer en France les étudiants en médecine qui voulaient se perfectionner¹²¹.

(115) RAINGO, *Mémoire*, p. 18.

(116) *o.c.*, p. 18 suiv.

(117) VERHAGEN, *Journal*, p. 135.

(118) Arch. Etat Gand, Escout, liasses, 1676.

(119) HUBERT, *Réformes*, p. 225.

(120) VAN HAMME, *La question*, p. 28.

(121) Ainsi les médecins brugeois. Entre 1650 et 1775 la plupart des médecins qui ont exercé à Bruges ont fait leurs études à Louvain ; après la mort de Palfyn, H. Dolphin, J. De Voghelaere, L. M. Van de Velde, J. De Cupere, J. O. Sullivan, J. L. Van de Walle, J. B. De Haes, J. A. Franchois, A. 't Kint, J. d'Hont, F. Van de Maele, C. J. Matthys, B. De Bare, L. A. Feuts, P. J. Van Thienen, J. B. De Laeter, F. Van Daele, J. Van Hende, F. De Boey et d'autres encore firent leurs études à Louvain (DE MEYER, *Analectes Médicauz*, T. II, passim). Cependant, dès

Ce mouvement, qui portait nos jeunes médecins vers Paris, ne fit que s'accroître après la suppression de l'Université de Louvain, nous le verrons plus loin.

Le prestige de la France au XVIII^e siècle se fit surtout valoir dans le domaine des arts. Paris exerçait une attraction universelle sur les artistes. « Le nombre de jeunes artistes flamands ou wallons qui sont venus se former au cours du XVIII^e siècle dans les ateliers parisiens et dont les noms sont immatriculés sur les registres de l'École Académique atteint un chiffre presque invraisemblable : dans la courte période de 1760 à 1789, je relève les noms de 31 sculpteurs et 54 peintres et graveurs. Encore n'est-ce qu'une faible partie du contingent : car il va sans dire que beaucoup d'artistes se sont formés dans les ateliers parisiens sans s'inscrire aux cours de l'Académie »¹²². Ces élèves sont envoyés à Paris par les Académies locales (de Bruges, de Gand et d'autres villes) et ils sont attirés par des Flamands qui ont réussi à y prendre pied¹²³. L'éducation terminée, ces élèves rentrent chez eux. Leur séjour à Paris aura été, en même temps qu'un leçon d'art, une leçon de français¹²⁴.

En somme le mouvement de nos étudiants vers la France n'était ni général, ni collectif. Il était intense dans certaines villes limitrophes de la France, comme Courtrai et Menin. Il était en vogue parmi la noblesse et dans la haute bourgeoisie urbaine de villes telles que Bruges, Ypres et Gand, moins pour les demoiselles, qui recevaient une éducation soignée dans les pensionnats, que pour les jeunes gens, peu favorisés sous ce rapport dans les collèges d'ancien régime. Il attirait à Paris l'élite de nos médecins et de nos artistes (plus spécialement, des artistes brugeois).

L'enseignement reçu en France a certainement été un facteur de francisation linguistique. Dans les hautes classes, il conservait et vivifiait une situation acquise. Dans les villes frontalières, il a certainement dû gagner nombre de familles bourgeoises au français. Il lui gagnait aussi l'élite de nos médecins et de nos artistes.

1745, J. B. Le Cat étudiait à Douai (*o.c.*, T. II, p. 216) ; C. Van Biesbroeck alla se perfectionner en chirurgie à Lille avant 1793 (*o.c.*, t. II, p. 224) ; J. F. van Dorpe, né en 1757 à Herseaux, se rendit à Paris en 1777 (*o.c.*, t. II, p. 227) et en 1791 à Douai où il fit sa licence (*o.c.*, t. II, p. 229) ; B. Van Steenkiste, né à Bruges, étudia la chirurgie dans sa ville natale mais alla se perfectionner à Paris en 1788 (*o.c.*, t. II, p. 230).

(122) L. REAU, *Histoire*, p. 32.

(123) *o.c.*, p. 32.

(124) Pour la période 1760/89 nous retrouvons parmi les sculpteurs : les Brugeois J. Fernande (1767/69), P. Papers (1787), J. De Ridder (1785), M. Van Lede (1781), Ch. Van Poucke (1765), L. Verleure (1786), M. Verschaffelt (1780) et le Meninois Sonneville (1773), et parmi les peintres et graveurs : les Brugeois Ch. Ballet (1777), J. J. Beirens (1782), A. De Muinck (1766), J. Ducq (1786), B. Duvivier (1783), G. Geysen (1789), J. Lauwers (1779), J. Le Gillon (1676), J. Madere (1784), J. B. Suvée (1765), A. Van den Berghe (1779) et J. Wynckelman (1781), les Gantois E. Hooghstoel (1767) et J. Meat (1766), l'Yprois L. Maurice (1790) et J. Van den Bussche (1789) de Beveren près de Roulers (*o.c.*, pp. 276/281).

Néanmoins, il ne réussit pas à contre-balancer l'éducation donnée dans les collèges et à Louvain. Pour un intellectuel gagné au français, dix restaient fidèles au latin et à leur flamand traditionnel. Les études des Flamands en France aidèrent à la diffusion du français en Flandre; elles n'expliquent pas le phénomène. C'est ailleurs qu'il faut en chercher les causes véritables.

CHAPITRE II

LE FRANÇAIS, LES LIVRES ET LA PRESSE

INTRODUCTION

Imprimerie, librairie, curiosité pour les livres, tout cela sommeille en Belgique au début du XVIII^e siècle. En 1718 un libraire flamand confie aux voyageurs français Martène et Durand que personne n'ose acheter de livres, parce que c'est se rendre suspect de jansénisme que de se livrer à l'étude¹. Voltaire, de passage à Bruxelles vers 1739, note : « Ce n'est pas ici le pays des belles-lettres. Bruxelles est le séjour de l'ignorance. Il n'y a pas un bon imprimeur, pas un graveur, pas un homme de lettres »². La noblesse se méfie de toute activité intellectuelle et vit dans l'oisiveté, le clergé ne produit plus guère d'érudits, il est en grande partie ignorant et fruste, et la bourgeoisie urbaine se trouve dans la même situation ; de la petite bourgeoisie et des masses rurales, il vaut mieux ne pas parler. « L'apathie intellectuelle s'étend de l'Eglise à toute la nation »³. Dans ces conditions, aucune curiosité pour les livres ne peut éclore, et la rigueur et l'intolérance de la censure du gouvernement de Marie-Elisabeth contribuent encore à paralyser la vie intellectuelle⁴. La Belgique, citadelle de l'ultramontanisme, doit être préservée de la contamination de l'étranger : on coupe donc les ponts avec la production européenne.

Après 1740, la situation se modifie dans un sens favorable : la censure se relâche, on commence à imprimer en quantité croissante et le commerce des livres devient plus actif. Certes, la production littéraire et philosophique nationale reste médiocre⁵, la noblesse dédaigne encore toute instruction solide et le clergé ne sort pas de son apathie⁶. Mais Cobenzl en Nény, qui détiennent pratiquement le gouvernement en Belgique, sont acquis aux idées des philosophes français et forment autour d'eux une pléiade de jeunes fonctionnaires, qui cherchent à vivifier la production intellectuelle par la création de l'« *Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-lettres* »⁷. Après 1772 la vente des livres se développe considérablement, des journaux impor-

(1) A. PUTTEMANS, *La censure*, p. 336.

(2) *Oeuvres*, éd. Paris, 1860, 1860, XXV, p. 307.

(3) S. TASSIER, *Idées et Profils*, p. 9/11.

(4) PUTTEMANS, *o.c.*, pp. 336/337.

(5) *o.c.*, pp. 338/339.

(6) S. TASSIER, *o.c.*, pp. 12/13.

(7) *o.c.*, p. 15.

tants voient le jour et les imprimeries et les librairies se multiplient⁸.

La censure se relâche d plus en plus. *L'Emile* de J.J. Rousseau, proscrit par décret de 26 juillet 1764 comme « décidément mauvais et impie », est publié en 1774 avec l'assentiment tacite du gouvernement par l'imprimeur bruxellois De Boubens. Pour sauver la face, le livre portait *Londres* comme lieu d'impression⁹. La contrefaçon des ouvrages français est d'ailleurs fort développée à Bruxelles; après 1775, elle est une source de richesse pour les librairies¹⁰. La fraude et la contrebande de livres se pratiquent couramment. Un nombre considérable d'ouvrages étrangers pénètrent chez nous, surtout les œuvres des philosophes français : Montesquieu, Voltaire, Diderot et J.J. Rousseau¹¹. Une édition de 1000 à 1200 exemplaires est facilement placée en 1783¹².

L'exemple de Bruxelles en 1783 est caractéristique. « Le nombre de cabinets de livres y est très grand ». On vend surtout des livres de droit : « tous ceux de cette espèce qui s'impriment à Paris sont vendus ici en grand nombre ». On n'imagine pas le nombre d'exemplaires que les libraires bruxellois ont vendu des œuvres de Daguesseau et de Pothier. Ils ont pu placer 200 exemplaires de *L'Encyclopédie* in-folio, 200 de l'édition d'Yverdon et de Lyon, 100 de l'édition in-octavo. Les romans, les voyages, les pièces de théâtre se vendent bien; les livres de médecine, de chirurgie, de chimie, de physique, et en général tous ceux qui traitent de sciences exactes se vendent moins rapidement; les livres d'histoire et les livres sur la religion également se vendent bien. Les librairies de Bruxelles ont pu placer un grand nombre d'exemplaires des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos (édition de Paris); de plus ils en ont vendu une édition entière faite aux Pays-Bas; depuis deux autres éditions qu'on est en train de faire, sont déjà débitées, puisqu'elles ont été demandées par les correspondants des librairies avant qu'elles ne soient achevées. Les brochures et les écrits éphémères sont enlevés avec une rapidité surprenante, surtout lorsqu'ils ont trait aux événements d'actualité. « Si un livre fait sensation à Paris, chacun cherche ici à se le procurer »¹³.

Nous étudierons dans quelle mesure la Flandre a participé à ce réveil progressif de la curiosité littéraire et intellectuelle et, surtout, quel a été le rôle des livres dans la diffusion du français en Flandre.

A. L'IMPRIMERIE

1. *A Gand*¹⁴

Le nombre des ouvrages imprimés à Gand est en augmentation croissante après 1700. Qu'on en juge par la statistique suivante : de 1700 à

(8) *o.c.*, p. 21.

(9) PUTTEMANS, *o.c.*, p. 56.

(10) *Le Voyageur...*, IV, p. 327, mai 1783.

(11) PUTTEMANS, *o.c.*, pp. 338/339.

(12) *Le Voyageur...*, I, p. 222.

(13) *o.c.*, I, pp. 222-225.

(14) L'ouvrage fondamental sur la question reste celui de F. VANDERHAEGEN,

1720 on compte 349 imprimés, de 1720 à 1730 : 387, de 1740 à 1760 : 403, de 1760 à 1780 : 748, de 1780 à 1800 : 816. Le production double donc presque après 1760. Le nombre d'imprimeurs augmente constamment après cette date ; en 1783, Derival compte à Gand 10 imprimeurs qui ont 22 presses « dont quatorze roulent continuellement, surtout celles de Gimblet et de Goesin »¹⁵.

La grande majorité de la production, au cours du XVIII^e siècle, est encore composée de ce que nous nommerons ouvrages religieux (livres de prières, livres ascétiques, manuels de confréries, recueils de sermons et ainsi de suite). De 1700 à 1720 on compte 234 imprimés de ce genre (66 % du nombre total des livres imprimés), de 1720 à 1740 : 168, (43 %), de 1740 à 1760 : 146 (35 %), de 1760 à 1780 : 152 (20 %), et de 1780 à 1800 : 194 (24 %). Régression notable ? Elle le semblait moins aux contemporains, à en juger par un rapport rédigé aux environs de 1800 par Norbert Cornélissen, l'écrivain gantois bien connu, fonctionnaire de la police durant l'occupation française : « Depuis cette époque (commencement du XVIII^e siècle) on ne pourrait citer que peu d'ouvrages qui aient un véritable mérite... Le plus grand nombre d'ouvrages appartient au genre ascétique ou à la chaire flamande : des sermons, des discours et des méditations par milliers... Il est à observer que le très grand nombre d'ouvrages ascétiques flamands, qui forment le fond des boutiques de la plupart de nos imprimeurs, ont été imprimés sous le règne long et innocent de *Marie-Thérèse* »¹⁶.

La foi très vive de nos ancêtres faisait de ces écrits une marchandise commerciale fort demandée. Ces imprimés ont encore les tirages les plus élevés à la fin du XVIII^e siècle¹⁷. Seule une petite partie de ces ouvrages sont en latin (10 % de l'ensemble environ)¹⁸ : ils sont destinés au clergé. La presque totalité de la production est en flamand : 165 imprimés sur 194 entre 1780 et 1800. Par tradition, certes : le catéchisme se donne en flamand, les sermons également, les prêtres parlent

Bibliographie gantoise (que nous citons en abréviation V.D.H.), d'après lequel nous avons fait notre statistique. Cette bibliographie comporte mention de 14.762 livres et brochures imprimés sur les presses gantoises ; elle n'est cependant pas exhaustive (voir, par exemple, pour les productions sorties des presses de Martin Snouckaert, non encore retrouvées. Voir *o.c.*, I, p. 99).

(15) *Voyageur*, V, pp. 3/4, juin 1783. — En 1770 nous trouvons P. de Goesin, les frères Gimblet, la veuve Meyers, S. Somers, et la veuve De Goestin (*Wegwijzer*, 1770, p. 55). S'y ajoutent : en 1773, *Begyn* (*o.c.*, 1773, p. 133), en 1776 Cocquyt (*o.c.*, 1776, p. 121) et Fernand, en 1779 les Le Maire et Vanderschueren (*o.c.*, 1779, p. 122), en 1780 Spillebaut (*o.c.*, 1780, p. 103) et en 1782 J. Gimblet (*o.c.*, 1782, p. 107).

(16) Cité in BROECKAERT, *Den Jongen Tobias...*, introduction, pp. XIX-XX.

(17) Un document précieux est le petit registre écrit de la main de l'imprimeur Bernard Poelman et où, entre 1786 et 1797, il a consigné le titre des ouvrages sortis de ses presses, mentionnant le nombre d'exemplaires tirés (Voir VDH, V, pp. 343-345). Les plus-forts tirages sont atteints par un *Catéchismus* en 1791 (10.000 exemplaires), un *Christelijke Académie*, manuel de dévotion, en 1792/3 (10.000 exemplaires), un *Kabinet der Wysbeyd* en 1794 (10.000 exemplaires) alors que, par exemple, la *Grammaire* de Richelet n'est tirée qu'à 2.000 exemplaires en 1788/1789, et un *Kleynen Atlas* à 1.500 exemplaires la même année. La demande était grande, les éditions se vendaient bien.

(18) 32 sur 234 entre 1700 et 1720, 20 sur 194 entre 1780 et 1800.

flamand¹⁹. Il s'agit de propager la foi et, partant, de se faire comprendre de tout le monde. La foi n'est pas sujette à la mode : ce qui importe, c'est qu'elle pénètre profondément et dans toutes les classes. On conçoit que, dans ces conditions, la part faite aux imprimés français ait été des plus réduites tout au long du siècle : 4 livres sur 234 de 1700 à 1720, 11 sur 168 de 1720 à 1740, 6 sur 146 de 1740 à 1760, 13 sur 152 de 1760 à 1780, 9 sur 194 de 1780 à 1800.

Il n'y a même pas progrès. Il ne s'agit d'ailleurs, dans la majorité des cas, que de courtes pièces en vers exprimant les vœux des ouailles et adressées, à l'occasion d'un anniversaire quelconque, à des membres du haut clergé, qui était francisé²⁰. On rencontre aussi — rarement — un livre français, tel l'« *Abrégé de la Vie de Sainte-Godelieve* » traduit du latin et imprimé en 1750²¹. En 1792/3, Poelman imprime à 2500 exemplaires une « *Journée du Chrétien* », tandis que les équivalents flamands du même ouvrage tiraient à 5000 exemplaires au bas mot²².

On publie peu de livres scientifiques avant 1750 ; la curiosité intellectuelle ne s'est pas encore réveillée. La fondation de l'Académie de Bruxelles en 1772 donne un premier essor à la science et la tire du long engourdissement dont elle a pâti dans nos provinces²³.

Les ouvrages de médecine sont en petit nombre : l'imprimerie gantoise produit essentiellement à l'usage des Flandres, où les médecins et les personnes qui s'intéressent à la médecine sont peu nombreux. La production est pourtant en augmentation après 1750²⁴. On rencontre 4 imprimés en français entre 1740 et 1760, aucun entre 1760 et 1780, mais, après 1785, la production reprend²⁵. Il s'agit d'œuvres de savants, s'adressant à un public savant et qui écrivent en français pour assurer une diffusion plus large à leurs écrits.

On publie 2 livres d'histoire entre 1700 et 1720, 3 entre 1720 et 1740, 6 entre 1740 et 1760, 6 entre 1760 et 1780, et 29 entre 1780 et 1800. Avant 1770, on compte trois ouvrages en français à peine²⁶. Après

(19) Nous donnerons de plus amples détails sur ces faits plus loin.

(20) Par exemple, à G. G. Van Eersen, nommé évêque de Gand le 9 août 1772 (V.D.H., n° 4865) ; à l'occasion de la mort de celui-ci (V.D.H., n° 5936) en 1789 ; au nouvel évêque, F. De Lobkowitz, le 26 août 1789 (V.D.H., n° 14065) ; à Marie Deltour, installée abbesse de Nieuwenbosche en 1790 (V.D.H., n° 5500) ; à Léonore Deltour, installée abbesse du même couvent le 19 janvier 1794 (V.D.H., n° 13536) et à S. Deschuyter, installée abbesse de Sainte-Marguerite en 1781 (V.D.H., n° 5534).

(21) V.D.H., t. V, pp. 343/345.

(22) V.D.H., n° 2723. Passim dans V.D.H., t. V, pp. 343/345. Au hasard : « *Zielentroot* », en 1786/7 à 5.000 exemplaires ; « *Gulde Paradijs* » en 1792/3 à 5.000 exemplaires.

(23) S. TASSIER, *Idées et Profils*, p. 15.

(24) 4 ouvrages entre 1700 et 1720, 3 entre 1720 et 1740, 8 entre 1740 et 1760, 20 entre 1760 et 1780, 27 entre 1780 et 1800.

(25) Ouvrages de P. J. De Frenne, médecin à Bruxelles, en 1785 (V.D.H., n° 5396), de P. J. Jacobs, médecin à Gand, la même année (V.D.H., n° 6515), de J. Van Rotterdam, futur recteur de l'Université de Gand, en 1793 (V.D.H., n° 14623), de Gyselincq, médecin gantois, en 1797 (V.D.H., n° 14623) et de P. E. Wauters, médecin gantois, en 1789 (V.D.H., n° 7551).

(26) Les *Opérations de l'Armée du Roi aux Pays-Bas*, par le marquis de Puy-ségur, aide de camp du maréchal de Saxe : ouvrage publié sous l'occupation fran-

cette date, le réveil de la curiosité scientifique se manifeste par la publication de sept ouvrages d'histoire en français entre 1775 et 1800²⁷.

En droit également, l'intérêt ne se réveille qu'après 1770. Contre 9 ouvrages à peine publiés entre 1700 et 1760, on en compte 31 entre 1760 et 1780 et 22 entre 1780 et 1800. Aucun ouvrage français avant 1777 ; après cette date, ils sont en nombre²⁸.

La littérature proprement dite est abondamment représentée dans la production gantoise, surtout après 1740. D'après la statistique que nous avons dressée, 30 imprimés de ce genre paraissent entre 1700 et 1720, 41 entre 1720 et 1740, 151 entre 1740 et 1760, 413 entre 1760 et 1780, 302 entre 1780 et 1800. Ce chiffre élevé ne doit pas nous induire en erreur : un grand nombre de ces imprimés sont des poèmes de circonstance, rédigés à l'occasion d'une fête, d'un mariage ou d'un anniversaire²⁹. On ne rencontre aucun imprimé littéraire en français avant 1740, 4 entre 1740 et 1760, 12 entre 1760 et 1780 et 46 entre 1780 et 1800³⁰. 1770 marque, ici également, le début d'une augmentation notable. La visite de personnages de marque donnait généralement lieu à des poèmes récités en leur présence, puis imprimés : ces poèmes sont toujours en français³¹.

Les ouvrages destinés à l'enseignement (grammaires, dictionnaires, atlas, manuels) retiendront plus particulièrement notre attention. On en imprime 5 entre 1700 et 1720, 10 entre 1720 et 1740, 12 entre 1740 et 1760, 20 entre 1760 et 1780, et 33 entre 1780 et 1800. C'est là un nombre relativement peu élevé, mais il faut tenir compte de la diffusion de ces ouvrages : le dictionnaire, une fois acheté, restait propriété de la famille et plusieurs générations successives l'utilisaient ; la gram-

caise, et dont peu d'exemplaires furent mis en vente (V.D.H., n° 11058) ; en 1763, une œuvre d'actualité : observations historiques sur les discussions qui divisent les Etats de Flandre (V.D.H., n° 11807) ; en 1769, un mémoire de Desroches, couronné par la Société littéraire de Bruxelles (V.D.H., n° 4450). C'est tout ce que parut en français avant 1760.

(27) V.D.H., n° 14590, 9894, 5952, 6828, 6612, 5900, 14728. Noter la part prise à la production par Lesbroussart, Français appelé à Gand comme professeur au Collège royal, qui publia trois ouvrages.

(28) V.D.H., n° 3579, 5896, 4707, 4732, 4747, 11345, s'échelonnant entre 1777 et 1791.

(29) Sur les 350 imprimés de langue flamande entre 1740 et 1760, 230 sont de ce genre. Ces imprimés sont alors tirés à un petit nombre d'exemplaires : ce chiffre oscille entre 60 et 225, il est généralement de 100 à 150 (Voir, par exemple, pour 1762, V.D.H., III, p. 408, n° 4167 et suiv.).

(30) Nous comptons 4 éditions d'ouvrages littéraires rédigés par des étrangers (V.D.H., n° 4944, 5883, 13483 et 6876), et 4 ouvrages qui ont été écrits par des Gantois : en 1769, une épître sur la mondanité par J. B. Vermeersch, curé de Saint-Michel à Gand (V.D.H., n° 3032), en 1783, des stances pour l'inauguration du mausolée de Palfyn, par P. De Brabant (V.D.H., n° 4931), en 1786, « *Le rendez-vous manqué, poème héroï-comique en prose*, par Veranneman de Watervliet, avocat au Conseil de Flandre (V.D.H., n° 13501) et en 1790, une épître par A. Taffareaux, dragon à la 6e compagnie de la légion des Etats de Flandre (V.D.H., n° 4800).

(31) La visite de Joseph II en 1781 ne donna pas lieu à moins de quatre poèmes (V.D.H., 5329, 5928, 6501, 11164). Voir encore V.D.H. 7314, 6770, 7544. Le français était évidemment la seule langue que comprenaient les invités.

maire, une fois acquise par l'école, servait à plusieurs générations d'élèves.

Les grammaires françaises sont peu nombreuses avant 1800 : on en publie en 1680 et 1721 ; on édite un parallèle de grammaire française et flamande par J.F. Van Geesdale en 1712 et un par F. Halma en 1787³². Un seul succès de librairie : la grammaire composée par le père Taffin à l'usage des demoiselles pensionnaires du couvent de Saint-George à Gand, qui connut trois éditions en 1727, 1736 et 1760³³. Donc sept éditions à peine pour une période de 120 ans, contre 33 éditions de grammaires et d'exercices grammaticaux durant la période 1800-1830. Sans doute y eut-il encore des éditions dont nous avons perdu la trace : ainsi, le catalogue manuscrit de l'imprimeur Poelman porte mention d'un tirage à 750 exemplaires de la grammaire de Taffin en 1792/3³⁴, et un catalogue de vente de bibliothèque privée mentionne une *Nouvelle grammaire française* de Donauld, éditée à Gand en 1784³⁵.

Les dictionnaires également sont peu nombreux avant 1800. En 1762, on édite un petit dictionnaire portatif français-flamand, tiré du dictionnaire de Richelet, et en 1787, le dictionnaire portatif français-flamand de Halma³⁶. Le plus grand succès revint au *Nouveau petit dictionnaire avec des entretiens en français et en flamand. Den nieuwen kleinen Dictionaris...*, édité en 1725, 1745 et 1746³⁷. Sans doute faut-il, ici encore, tenir compte d'éditions dont les bibliographies ne font pas mention : le catalogue de Poelman porte, pour 1788/89, un tirage à 2000 exemplaires du dictionnaire de Richelet et un tirage à 4000 exemplaires du *Petit dictionnaire* ; pour 1786/7, un tirage à 3000 exemplaires du *Petit Dictionnaire*³⁸.

Restent les almanachs, production essentiellement fugitive et dont les bibliographies ne conservent pas toujours la trace. Vanderhaeghen ne fait pas mention d'almanachs français imprimés à Gand avant 1748. *Le petit almanach de poche* parut en français en 1748 et, probablement faute de succès, en flamand les années suivantes³⁹. En 1771 paraît le *Calendrier belge*, en 1782 le *Nouvel Almanach des Jeux*, en 1789 à nouveau le *Calendrier belge* et, en 1790, l'*Almanach chantant*⁴⁰. Entre 1790 et 1800, il est fait mention de 8 almanachs français, chiffre relativement bas encore par rapport aux 38 almanachs flamands.

En somme, l'imprimerie gantoise alimente le marché local et provincial, et ne débite que ce qui offre un intérêt commercial dans ce cadre restreint. On note une augmentation notable de la production

(32) V.D.H., n° 10938, 14507, 1908 et 4979.

(33) V.D.H., 2498, 3439 et 3786.

(34) V.D.H., IV, p. 344.

(35) *Catalogue de ô Donnoghue*, 1796.

(36) V.D.H., n° 3799 et 14598.

(37) V.D.H., 2456, 2946 et 2095.

(38) V.D.H., t. IV, p. 344 et suivantes.

(39) V.D.H., n° 3979.

(40) V.D.H., n° 4804, 13477, 6793 et 13343.

après 1760, allant de pair avec le réveil lent mais progressif de la curiosité intellectuelle.

Quelle est la part des livres français dans cette production ? Entre 1700 et 1720 3 % des imprimés sont en français, entre 1720 et 1740 6,5 %, entre 1740 et 1760 8 %, entre 1760 et 1780 6 %, entre 1780 et 1800 13 %. Il y a donc augmentation notable au cours du siècle, et particulièrement durant les deux dernières décades, surtout dans le domaine scientifique (médecine, histoire et droit) et — à la suite de la francisation des hautes classes — dans celui de la littérature de circonstance. Telle quelle, la proportion de livres français reste minime. La librairie, alimentée par les imprimeurs de Paris, Bruxelles et La Haye, satisfait les besoins de la société policée en livres français, mais un livre français imprimé à Gand n'est pas, dans la plupart des cas, assuré d'un débit suffisant pour que, commercialement parlant, la vente se solde par un profit.

Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, que la production de livres flamands offre un grand intérêt. On n'imprime guère que des livres de piété, des pièces de circonstance et des almanachs, livres sans valeur auxquels il faut ajouter les pamphlets, les discours et les chansons politiques qui ne valent guère mieux. D'intéressant, on ne peut guère signaler que les éditions de Cats et de l'« Abraham Aartsvader » de Hoogvliet et les traductions de quelques tragédies de Voltaire, imprimées à l'usage des rhétoriciens.

Production insignifiante, donc. Reste le fait qu'elle est en flamand : lorsqu'on veut toucher la grande masse des lecteurs de Gand et de la province, on imprime en flamand. Le public susceptible d'acheter des livres français est encore peu nombreux et peut-être sa « francisation » ne va-t-elle pas jusqu'au dédain de la production flamande. L'occupation française apportera, nous le verrons, un changement notable à cet état de choses.

2. Audenarde ⁴¹

Audenarde resta sans imprimeur de 1483 à 1753. A cette date, P.J. Vereecken s'établit comme imprimeur, relieur et libraire ; son fils lui succéda à sa mort en 1787. D.J. Bevernage, qui était venu se fixer dans la ville comme relieur et libraire en 1780, obtint un octroi d'imprimeur en 1874.

Il s'imprima peu de chose à Audenarde avant 1800 : quelques circulaires de la ville et de la châtellenie ; les règlements, exercices et prières des confréries religieuses ; les programmes des représentations des rhétoriciens et des distributions de prix au collège de Jésuites et au Collège royal ; quelques manuels scolaires et livres ascétiques, rares d'ailleurs ; et enfin des almanachs.

(41) Nous nous sommes servi de la bibliographie de D. J. VANDERMEERSCH, *Audenaerdtse Drukkers*.

Durant toute cette période, quatre livres français seulement furent imprimés⁴².

3. A Termonde⁴³

Le premier imprimeur qui se soit fixé à Termonde fut Leenaert Van de Walle (1707). En 1729, Du Caju le remplaça. Jusque vers 1850 Termonde n'eut qu'une seule imprimerie, apanage de la famille Du Caju.

La production offre un intérêt purement local : règlements de confréries, décisions du magistrat, livres de piété, programmes de représentations des rhétoriciens et du collège des Augustins, voilà tout ce qui s'imprima à Termonde avant 1800.

Plus encore qu'à Audenarde, cette production est insignifiante au point de vue de la diffusion du français. Des religieuses, déjà francisées, font faire leurs imprimés en français. La haute société de la ville fait imprimer des couplets français chantés à une cérémonie officielle⁴⁴.

B. LA LIBRAIRIE

1. A Gand

Le nombre des libraires augmente constamment pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle⁴⁵. Le voyageur français Derival de Goncourt,

(42) En 1773 « *Le palmier céleste, à l'usage des âmes dévotes, contenant les Prières de l'Eglise et plusieurs belles Oraisons et Litanies* » en français et en flamand (o.c., p. 109, n° 123) ; en 1775 « *Le nouveau petit dictionnaire à l'exercice de la Jeunesse pour s'appliquer à apprendre la langue Française. Revue et augmentée des conjugaisons* » bilingue (o.c., p. 117, n° 134) ; la même année parut le « *Tre-sor des prières chrétiens (sic) reduite (sic) en pratique en faveur des âmes dévotes* » (o.c., p. 117, n° 133). Finalement « *La Parfaite Intelligence du Commerce* » imprimé chez D. J. Bevernage. J. B. A. Malisset d'Harterain, architecte de Paris, avait été appelé à Audenaerde pour construire des moulins à vent selon une nouvelle méthode. Il avait un manuscrit pour lequel il ne trouvait pas d'éditeur à Paris. Bevernage y vit une bonne affaire et c'est ainsi que l'ouvrage fut imprimé à Audenarde. Il était destiné à être vendu à Paris : un pur hasard, en somme. (o.c., p. 178, n° 262. Sur la genèse du livre, pp. 176-178).

(43) Consulter à ce sujet, J. BROECKAERT, *Dendermondse Drukkers*.

(44) En effet les seuls imprimés français qu'on rencontre sont : un manuel d'« *Oraisons et litanies de Saint Jean Nepomucène* », à l'intention des Bénédictines de Termonde, imprimé en 1749 (o.c., p. 33, n° 44) et réédité en 1752 (o.c., p. 38, n° 63), et des « *Couplets chantés à Termonde dans une société d'ecclésiastiques, militaires et bourgeois célébrant la fête de Léopold II, Empereur et Roi, le 13 novembre 1791* » (o.c., p. 64, n° 167).

(45) En 1770, nous trouvons les libraires suivants : P. De Goesin, « veldstraete » (en même temps imprimeur), veuve De Goesin, « over den Raed » (imprimeur), J. Gimblet, « koorenmerkt » (imprimeur), Meyer, « hoogpoorte » (imprimeur), St Somers, « bij de Jesuiten » (imprimeur), Begyn, « appelbrugge », Gansman, « veldstraete », Gislain, « marjolijnenstræet », et Utterschaut, « St Jacobsgodshuis » (*Wegwijzer*, 1770, p. 55). En 1773 Utterschaut disparaît mais Vasse vient s'établir près de l'Hôtel de Ville (o.c., 1773, p. 116). En 1774 s'y ajoute Jeanne De Goesin, « veldstraete » (o.c., 1774, p. 98). En 1775 Vasse disparaît et Vanderbiest s'établit « burgstraete » (o.c., 1775, p. 132). En 1776 Gislain disparaît, mais Cocquyt s'établit « burgstraete » et Fernand « op den reep » (o.c., 1776, p. 121). En 1779 nous retrouvons Gislain et Utterschaut ; les frères Gimblet, De Pauw, les frères

de passage à Gand, notera en 1783 : « il se fait ici... un commerce de livres fort considérable, du moins doit-on le croire d'après le nombre de libraires qui est de 16... Presque tous les livres de Paris qui se vendent ici sont fournis par les libraires de Bruxelles à ceux de Gand qui se les procurent au moyen de l'échange »⁴⁶.

Parmi ces libraires, certains étaient de petits boutiquiers de quartier ; d'autres, ceux qui s'étaient établis Rue des Champs, Rue du Bourg ou au Marché aux Grains, étaient « les » libraires. De ce nombre était J. Gimblet, qui plaçait ses annonces dans le « Vlaemschen Indicateur » et dans le « Wegwijzer » ; il y annonçait les principaux ouvrages qu'il avait en librairie et les nouveautés qui venaient de lui parvenir. Si nous consultons les listes de ces nouveautés incluses dans les suppléments au volume III du « Vlaemschen Indicateur »⁴⁷, nous trouvons 5 livres latins et 48 livres flamands contre 120 livres français. La grande majorité des ouvrages que les libraires prennent soin d'annoncer dans les journaux de l'époque sont des ouvrages français.

Il est vrai que Gimblet était un libraire important, et que les petits libraires ne l'ont pas suivi dans cette voie. C'est que leur clientèle était différente : Gimblet s'adressait à la noblesse, à la bourgeoisie, au clergé et aux intellectuels, les libraires de quartier aux petits commerçants, aux petits bourgeois et aux artisans. Mais ces petits libraires, qui étaient la majorité, n'exerçaient pas le même influence que, par exemple, un Gimblet.

2. A Courtrai

Le libraire Gambar, établi à la Grand-Place, publie, en 1787, un catalogue de livres qui sont en vente chez lui⁴⁸ ; 98 % sont des livres français édités à Paris, Londres, Amsterdam, Bruxelles et Gand.

On s'abonne chez lui à l'Encyclopédie. Il fait remarquer que son catalogue n'est qu'un choix et qu'il est toujours pourvu de quantité de prospectus de Paris et des pays étrangers.

3. A Bruges

Les choses ne s'y passent pas différemment. Cornelis de Moor annonce régulièrement les nouveautés qui lui parviennent⁴⁹. A part les « Studieboeken », ouvrages destinés à la jeunesse estudiantine⁵⁰, la pro-

Le Maire, Vanderschueren, Collier et Spillebaut sont venus s'y ajouter (o.c., 1779, p. 102). En 1781 Gansman disparaît (o.c., 1781, p. 105), et en 1789 Uterschaut (o.c., 1789, p. 88).

(46) (Derival de Gonicourt), *Le Voyageur*, t. V, pp. 3/4. Lettre de Gand, juin 1785.

(47) Qui vont du 1-I-1780 au 24-VI-1780.

(48) *Catalogue ou Collection générale de Livres...* chez R. Gambar et fils, Courtrai, 1787.

(49) Nous avons consulté les listes publiées en 1782, 1783 et 1784, à la fin de chaque numéro du « *Vermaekelijken Almanach van Brugge* ».

(50) Surtout des éditions d'auteurs latins et quelques manuels en français, comme la grammaire de Restaut, la grammaire grecque de Le Roi, et l'« Atlas de la Jeunesse ».

duction française constitue les 85 % du catalogue. Il s'agit surtout d'ouvrages destinés aux commerçants (barèmes et traités de commerce), d'ouvrages littéraires et historiques, de grammaires françaises (en particulier celles de Taffin et Desroches) et anglaises (mais *en français*) et de très nombreux dictionnaires. A l'intention des dames, il mettait en vente « un assortiment d'étrennes » : « Ces étrennes sont imprimées sur beau papier et contiennent les Opéras les plus nouveaux, tels que *Cassandre astrologue* — *Le sabat perdu* — *Cassandre oculiste* — *Les vendangeurs*, et plus de 50 nouvelles pièces de Théâtre. On trouve aussi dans cet assortiment le *Médecin des Dames* — *Les douceurs du Mariage* — *Les oracles divertissants* — *Les Cris de Paris* — *l'Ami des Dames* — *Le petit Plaisant* — *l'école du plaisir* et une infinité d'autres ».

C. LES BIBLIOTHÈQUES

Nous sommes assez mal renseigné sur les bibliothèques publiques. Le *Wegwijzer*, en 1771, fait mention des bibliothèques des abbayes de Saint-Pierre et de Baudeloo, des Augustins, des Jésuites, des Récollets et des Dominicains⁵¹. Derival, en 1783, mentionne les bibliothèques de neuf particuliers, « qui sont nombreuses et bien composées »⁵². Nous ignorons malheureusement tout de leur contenu.

A Courtrai, le libraire Gambar tenait, en 1787, un cabinet littéraire où l'on trouvait en lecture les gazettes, les journaux et les autres ouvrages périodiques, au nombre de 87 (tous français), ainsi que les nouveaux livres français qui lui parvenaient⁵³.

Nous sommes mieux informé sur les bibliothèques privées, particulièrement sur celles d'habitants de Gand, par les catalogues de vente.

J.J. BAUTERS, chanoine de Sainte-Pharaïlde à Gand (†1778), possède une bibliothèque de 500 ouvrages environ ; les livres français, flamands et latins sont en nombre sensiblement égal, avec une légère supériorité de ces derniers. Les ouvrages français sont surtout des chroniques historiques, des descriptions géographiques et des recueils de sermons ; peu ou pas d'ouvrages de littérature et de science.

Des 500 volumes de F. HELEWAUT, curé de Saint-Sauveur à Gand (†1779), 60 % sont des ouvrages latins, éditions de classiques et ouvrages traitant de religion, et 15 % des ouvrages flamands. En français il possède les œuvres de Rabelais (édition de 1573), de La Bruyère (édition de 1754) et de l'Alembert (édition de 1762), quelques dictionnaires (Moréry, Halma, Moriet), des chroniques historiques, mais surtout des recueils de sermons⁵⁴.

DE MANGELAERE, chapelain de Sainte-Pharaïlde et du couvent

(51) p. 161).

(52) *Le Voyageur*, t. V, p. 11).

(53) *Catalogue... Gambar*, 1787.

(54) Recueils de sermons du père Ch. de la Rue (10 volumes), du père Lazare Dacier (8 volumes), de Claude Joly (8 volumes), du père Texier (10 volumes), de Bourdaloue (édition d'Anvers, 1734, 15 volumes) et de Massillon (2 volumes) ; la *Bibliothèque des Prédicateurs* du père Houdry (Lyon, 1731, 22 volumes).

de Sainte-Barbe, (†1780) possède une bibliothèque bien plus considérable : 1500 volumes environ, dont 25 % de livres latins à peine et 15 % de livres flamands. 60 % sont des ouvrages en français, qui traitent presque tous les problèmes religieux. On sent que De Mangelaere s'est vivement intéressé aux questions religieuses qui divisaient les Français de l'époque : querelle du jansénisme, du piétisme et du quiétisme, doctrines gallicanes, controverses contre les encyclopédistes — on trouve le reflet de cette curiosité dans le catalogue de la bibliothèque⁵⁵.

Le fonds de la bibliothèque de J. B. D'HANENS, curé à Velsicque (†1878), est composé de livres latins (50 %) : sermons, controverses religieuses, éditions de classiques. Il possède également en flamand (20 %) des sermons et des livres d'histoire, et en français (30 %) des éditions de classiques, Voltaire, Racine, Fénelon, La Fontaine et autres, et des chroniques historiques.

Passons aux médecins.

Josse BEYAERT, licencié en médecine à Gand (†1779) ne possède guère plus de 500 volumes, dont 10 % à peine sont des livres flamands. Le nombre des livres français est sensiblement supérieur à celui des livres latins ; ils sont de tout genre et particulièrement nombreux pour la période 1750-1775. A en juger par sa bibliothèque, ce médecin a dû s'intéresser à l'étude de la langue française⁵⁶.

P.C. DE BRABANT, médecin et professeur d'anatomie à l'Université de Louvain (†1791), possède une bibliothèque assez copieuse pour l'époque, 900 volumes environ : une centaine de chroniques historiques (dont 75 en français), une centaine d'œuvres littéraires (en parts sensiblement égales : les classiques latins, les grands auteurs néerlandais du « siècle d'or » et les autres français du XVIIe et du XVIIIe siècle), et enfin une centaine d'ouvrages de théologie, en majorité latins.

Sa bibliothèque d'ouvrages de médecine nous retiendra plus particulièrement car il s'agit d'un homme de science, qui devait se tenir au courant de sa branche. Parmi les 600 livres traitant de médecine, 10 % sont des ouvrages anglais de la seconde moitié du siècle ; 50 % sont des ouvrages latins, de toutes les époques, mais particulièrement nombreux pour la période 1650-1750. On remarque déjà quelques livres français avant 1750, mais leur nombre augmente sensiblement jusqu'en 1770, et dépasse celui des livres latins après cette date.

La même année meurt à Gand JACOBS, chirurgien et professeur à l'Académie de médecine de Gand. Sa bibliothèque, qui est bien fournie (1100 volumes) ne comprend guère que des ouvrages de médecine et d'anatomie. Elle présente quelque différence avec celle de P.C. Brabant : 20 % sont des ouvrages latins datant de la période 1650-1750

(55) Il possède également l'*Encyclopédie*, édition d'Yverdon, 1770, 48 volumes et 8 volumes d'estampes, quelques ouvrages pédagogiques (dont le *Traité des Etudes* de Rollin) et de nombreux dictionnaires.

(56) Plusieurs exemplaires des *Dialogues français-flamand* de C. Mauger, le *Dictionnaire ou Manuel de la Rhétorique française* de De Wailly (édition Liège, 1776, 2 volumes), un *Dictionnaire de l'Elocution française* (éd. Paris, 1769, 2 volumes) et un *Dictionnaire des Règles de la Langue française* (éd. Paris, 1770, 2 volumes).

(ils ne disparaissent cependant pas après cette date) ; 20 % des ouvrages allemands qui datent, pour la plupart, de la seconde moitié du XVIII^e siècle ; 20 % environ des ouvrages flamands et néerlandais de la première moitié du XVIII^e siècle, mais avec un regain notable après 1770 ; 40 % sont des livres français, en partie de la première moitié du siècle, en nombre croissant après 1750 et surtout après 1770.

La bibliothèque de CARRION, médecin à Gand († 1796), est moins bien fournie et ne compte que 600 volumes environ (20 % latins, 40 % flamands, 40 % français). Parmi les livres français on trouve des traités de médecine, mais aussi des ouvrages de philosophie, des romans du XVIII^e siècle comme *Gil Blas* et *les Liaisons dangereuses*, le théâtre de Voltaire en 9 volumes, les sermons de Bourdaloue (15 volumes) et *l'Histoire des deux Indes* de l'abbé de Raynal (10 volumes).

Nous avons retrouvé deux catalogues de bibliothèques d'avocats au Conseil de Flandre. La bibliothèque de J.A. VANDEN KERCHOVE († 1742) comporte plus de 100 volumes dont 25 % d'ouvrages latins, traitant de théologie et de droit et 25 % de livres flamands, récits de voyage, chroniques historiques et livres de piété. 50 % sont des livres français : un petit nombre de ceux-ci ont trait au droit et à la théologie ; plusieurs grammaires français-flamand, nombre de traités sur la langue française⁵⁷ et quantité de dictionnaires⁵⁸. Les œuvres littéraires appartiennent surtout au genre romanesque galant et précieux⁵⁹. La vie de la société policée française de son temps, avec l'art de plaire et la notion de civilité qu'elle comportait, a dû beaucoup l'intéresser, à en juger par sa bibliothèque⁶⁰.

J.A. LIEBAERT († 1779) possède 300 volumes à peine : à part quelques recueils de coutumes en flamand et quelques ouvrages en latin, on trouve 60 % de livres français traitant de droit, de religion, d'histoire et de littérature⁶¹.

Parmi les nobles, H.F. SERSANDERS, marquis de Luna, seigneur de Woestyne et de Cleenbrughe, grand-bailli de la ville de Gand

(57) Citons au hasard : *Guerre civile des Français sur la Langue, Politesse de la Langue française, De l'Usage de la Langue française, Remarques sur la Langue française*.

(58) Un Dictionnaire géographique de Martinière (10 volumes), un Dictionnaire de Commerce de Savary (éd. 1723, 3 volumes), le Dictionnaire de l'Académie, le Moréry, le Dictionnaire de Trévoux (éd. 1732, 5 volumes), le Furetière et ainsi de suite.

(59) Cassandre (10 vol.), Polexandre (5 vol.) Clélie (10 vol.), le Grand Cyrus (10 vol.) Cléopâtre (5 vol.), Abrégé de Cléopâtre (2 vol.), Alchimide ou la Reine Esclave de Madame de Scudéry (3 volumes).

(60) Citons *Traité de la Civilité française* et une série d'ouvrages de Bellegarde édités à Paris : *Sur le Ridicule, Modèle des Conversations, l'Art de Déplaire dans la Conversation, De la Vie civile, Sur la Politesse des Mœurs, Sur ce qui peut plaire*, et nombre d'autres ouvrages de ce genre.

(61) Citons *l'Essai sur les Mœurs* de Voltaire (éd. 1757, 10 volumes), les œuvres de J. B. Rousseau (éd. Londres, 1748, 4 volumes), les lettres de J.-J. Rousseau (Genève, 1750, 5 volumes), *Don Quichotte* (éd. La Haye, 1774, 2 volumes), les œuvres de Molière (3 volumes). Parmi les dictionnaires : les dictionnaires français-flamand de d'Arsy et de Richelet (éd. Bruxelles, 1764, 2 volumes), le Moréry, le dictionnaire de la langue française de Richelet (éd. Lyon, 1756). Mentionnons encore *De la Manière d'enseigner* de Rollin, éd. Paris, 1748, 4 volumes.

(† 1737) ne possède que 300 ouvrages : peu de livres flamands (quelques recueils de coutumes à peine), 30 % d'ouvrages latins et 70 % de livres français, chroniques historiques, traités de géographie, œuvres littéraires⁶² et dictionnaires.

S.J. GROUFF D'EERKELENS († 1738) ne possède également que quelques recueils de coutumes en flamand, mais le nombre des ouvrages latins est sensiblement égal à celui des ouvrages français. Ces derniers sont, pour la plupart, des chroniques historiques et, en nombre moins élevé, des œuvres littéraires⁶³, ainsi que quelques grammaires et dictionnaires.

CH.L. DE GHELLINCK, seigneur de Pottegem et Coyghem († 1787) possède une bibliothèque mieux fournie, comprenant 30 % de livres latins, 35 % de livres flamands et 35 % de livres français. Parmi les ouvrages édités après 1750, le nombre des livres français est sensiblement supérieur à celui des livres flamands⁶⁴.

Passons aux fonctionnaires de haut grade.

O DONNOGHUE, conseiller au Conseil de Flandre († 1796) possède la bibliothèque la plus importante que nous ayons rencontrée : elle comporte plus de 1500 volumes. D'une analyse de sa bibliothèque il ressort qu'il s'est intéressé à tous les aspects de la vie littéraire et scientifique de son temps.

Il possède, certes, des ouvrages de droit, manuels de procédure en français et coutumes en flamand et en latin ; mais c'est toute la production de son époque qu'il suit, dans les différents domaines, et ce depuis 1740 environ. Or, 80 % de sa bibliothèque est composée d'ouvrages en français : un grand nombre de grammaires éditées aussi bien en France qu'en Belgique (Restaut, Halma, Desroches, Richelet et autres) et des manuels de prononciation et d'orthographe ; de très nombreuses œuvres littéraires (citons au hasard Voltaire, Th. Corneille, Racine, Boileau, Bossuet, Massillon, Lesage, Prévost) et de nombreux ouvrages traitant de médecine, de chirurgie, de physique et d'autres sciences ; enfin, les œuvres des encyclopédistes (citons l'*Histoire des deux Indes* de Raynal et l'*Encyclopédie*, dans l'édition d'Yverdon, en 42 volumes plus 6 de supplément et 10 de planches).

CH.F. VAN DER WEEDEN, conseiller-pensionnaire de la ville de Gand († 1779), possède plus de 600 volumes, dont à peine une centaine

(62) Citons *le Berger fidèle*, de Guarini, Rabelais en 3 volumes, les *Réflexions* de la Rochefoucauld, Racine, Bossuet, Saint-Evremond (7 volumes), Boileau, le *Gulliver* de Swift (2 volumes), et le *Robinson Crusoë*, de D. Defoe (4 volumes). On trouve aussi des traités de politesse comme l'*Ecole du Monde* (6 volumes) et le *Traité du Ridicule* de Bellegarde. Signalons encore le *Cuisinier français*.

(63) Lesage, Montaigne, Charron, Rabelais, Bossuet, Al. Hardy, Fr. La Mothe le Voyer.

(64) En fait de livres français, sa bibliothèque se compose surtout de récits de voyage, de chroniques historiques et d'œuvres littéraires : Fénelon (éd. Rotterdam, 1741), Swift (éd. la Haye, 1772), Molière (éd. Paris, 1753, 8 vol.), Saint-Evremond (éd. P. Mortier, Amsterdam, 1726), le *Cours des Belles-Lettres* de Batteux (éd. Paris, 1753), les *Amusemens des Dames* (éd. L. Haye, 1740, 7 volumes), les sermons de Massillon (Paris, 1756, 15 volumes), les œuvres de Rabelais (Amsterdam, 1752, 8 vol.). En néerlandais il possède les œuvres de Vondel et de Cats.

sont en flamand (coutumes et chroniques historiques). Les livres français et latins sont en nombre sensiblement égal. Parmi les livres français nous trouvons des traités de droit et de commerce, des œuvres littéraires (qui deviennent de plus en plus nombreuses après 1750), un certain nombre de grammaires et de dictionnaires et l'*Encyclopédie* (édition d'Yverdon).

VAN REYSSCHOOT, peintre et professeur d'architecture à l'Académie de Gand(†1796), possède une bibliothèque peu fournie (200 ouvrages environ); 60 % environ sont des livres français, pour la plupart des ouvrages de géométrie et d'architecture.

Ce qui frappe, à première vue, lorsqu'on parcourt ces catalogues, c'est leur grande diversité, tenant aux penchants et aux goûts individuels. Il est néanmoins possible de dégager quelques tendances générales. Nous remarquons que les bibliothèques les mieux fournies, celles du chapelain De Mangelaere, de l'avocat Vanden Kerchove et du conseiller ô Donnoghue, sont également celles qui contiennent le plus grand nombre d'ouvrages français.

Gardons-nous, cependant, de généraliser! De Brabant, professeur à Louvain, possède une bibliothèque importante, 900 volumes environ. Or, 30 à 35 % à peine sont en français. Il est vrai qu'il s'agit d'un professeur d'une université qui ne formait guère de savants progressistes et curieux; dans son enseignement, De Brabant se servait d'ailleurs du latin.

Mieux vaut essayer de dégager les tendances d'après la classe sociale et la profession des intéressés. Les bibliothèques des ecclésiastiques comportent encore en majorité des ouvrages latins, dont ils avaient besoin pour leur ministère, et un nombre considérable d'ouvrages flamands. La partie française de la bibliothèque d'un curé de campagne, comme celui de Velsicque, se limite à quelques classiques et un certain nombre de chroniques historiques. Elle est déjà plus considérable chez le curé de Saint-Sauveur, qui possède un grand nombre de recueils de sermons en français. La bibliothèque du chanoine de Sainte Pharaïlde se compose d'un grand nombre de chroniques, de récits de voyage et de recueils de sermons en français. De Mangelaere, chapelain de Sainte-Pharaïlde et du couvent de Sainte-Barbe, s'est particulièrement intéressé à tous les aspects de la vie religieuse en France aux XIIIe et XVIIIe siècles; il ne faut donc pas s'étonner s'il possède tant d'ouvrages français. Il fait d'ailleurs exception.

Pas plus que les ecclésiastiques, les médecins ne semblent avoir cédé à la francomanie. Josse Beyaert fut le plus curieux de livres français, et il semble s'être intéressé beaucoup à l'étude de la langue française; Carrion, Jacobs et De Brabant possèdent moins de livres français; toutefois Jacobs et De Brabant, qui ont une orientation plus scientifique, acquièrent des ouvrages de médecine en français en nombre toujours croissant après 1750.

Nous rencontrons une plus grande curiosité parmi les avocats au Conseil de Flandre. Vanden Kerchove possède 50 % de livres français, Liebaert 60 % : ils sont de tout genre, mais particulièrement

nombreux semblent les ouvrages de littérature et d'histoire.

Parmi la noblesse urbaine (Sersanders, De Grouff d'Eerkelens) l'absence quasi totale de livres flamands est frappante, tandis qu'on note une proportion élevée de livres français. De Ghellinck, qui appartient à la noblesse rurale, possède plus d'ouvrages flamands, mais la partie française de sa bibliothèque ne manque pas d'intérêt et témoigne d'un goût certain pour la langue et la littérature françaises.

Les fonctionnaires de haut grade ont les bibliothèques les plus intéressantes et les plus variées. C'est ici qu'on rencontre le plus grand nombre d'ouvrages français, traitant particulièrement de littérature, mais aussi de sciences exactes.

Van Reysschoot, professeur d'architecture, est amené par son enseignement à acquérir un nombre important d'ouvrages français traitant d'architecture et de géométrie.

En faisant les réserves que toute généralisation comporte, et en négligeant certaines préférences individuelles, nous pouvons dire que les prêtres et les médecins possèdent peu de livres français : les prêtres n'ont guère acquis que des recueils de sermons, et les médecins que des ouvrages de médecine. Par contre, les livres français forment le fonds de la bibliothèque des nobles et des avocats : la littérature, l'histoire et les livres sur la vie de société en France sont surtout représentés. Les fonctionnaires de haut grade possèdent le plus grand nombre de livres français, et leur curiosité s'étend à toute la vie intellectuelle et littéraire française.

D. LA PRESSE

1. *La presse locale*

Elle est très peu développée en Flandre avant 1793. A Gand parurent, depuis le 1er janvier 1667, les *Ghentsche Post-Tijdinghe* dont le nom, en 1723, fut changé en *Gazette van Gent*⁶⁵. De 1779 à 1787 parut à Gand l'hebdomadaire *Den Vlaemschen Indicateur*, périodique scientifique. Ce sont à les deux seuls journaux existant en Flandre avant l'occupation française.

2. *La presse belge*

Jusque vers 1750 la presse périodique végète. On ne peut guère citer, avant cette date, que *Les Relations véritables*, publié à Bruxelles depuis 1741, et *La Clef du Cabinet des Princes*, imprimé à Luxembourg depuis 1716⁶⁶. Dans la seconde moitié du siècle apparaissent les grands périodiques, comme le *Journal Encyclopédique*, fondé à Liège en 1756. A cette époque des journalistes français s'établissent chez nous

(65) V.D.H., t. II, p. 182 et 242/250, t. III, pp. 111-112, 151-152, 370, 377, 292-4, t. IV, pp. 131/132 et 225, t. V, pp. 9-16 et 224, t. VI, pp. 108-110, 266-267 et 268-269.

(66) Devenues en 1751 « *La Gazette de Bruxelles* » et en 1759 « *La Gazette des Pays-Bas* ».

pour faire fortune, et c'est à leur initiative qu'on doit l'essor de la presse belge ⁶⁷.

Avec cette presse de langue française, on ne peut guère mettre en parallèle que quelques journaux flamands à diffusion plus restreinte, comme la *Gazette van Mechelen*, fondée en 1759 et le *Wekelyks Nieuws uyt Loven*, fondé en 1773. La *Gazette van Antwerpen* existait déjà en 1740 ⁶⁸. Quant à la presse gantoise, nous l'avons déjà mentionnée.

En 1783, le voyageur français Derival note que « les habitans des Pays-Bas Autrichiens... sont grands partisans de nouvelles... Toutes les gazettes, tous les journaux politiques affluent ici : on y lit jusqu'à la Gazette de Liège », mais les journaux les plus accrédités sont la gazette française de Bruxelles et la gazette flamande de Gand. Le débit de la gazette française de Bruxelles s'étend jusqu'à l'étranger. L'*Esprit des Gazettes* donne un aperçu complet de ce que publient les autres journaux. La *Feuille d'Annonces de Bruxelles* intéresse les Pays-Bas en entier. En fait de journaux littéraires, on lit surtout le *Mercur de France*, l'*Esprit des Journaux* et le *Journal de Luxembourg* ⁶⁹.

En somme, et à part peut-être la *Gazette van Gent*, la presse flamande avait une importance purement locale. Quiconque voulait être de son temps, se tenir au courant des événements politiques, littéraires et commerciaux devait recourir à la presse française de chez nous, qui rayonnait en partant de ses deux grands centres, Bruxelles et Liège. Elle s'adressait à une élite, et là se trouve la limite de son influence en Flandre. La presse locale était destinée à toutes les couches de la société (du moins à tous ceux qui étaient capables de lire), elle était donc en flamand ⁷⁰.

(67) Maubert de Gouvest reprend la *Gazette des Pays-Bas* et fonde le *Mercur historique et politique des Pays-Bas* (1760) et les *Mémoires du Temps ou Recueil des Gazettes de Bruxelles*. Bastide fonde le *Gazetin* (1760), et le *Journal de Bruxelles ou le penseur*. L'*Esprit des Journaux*, fondé en 1772 et publié à Liège, puis à Bruxelles, eut une grande vogue et fut, après le *Journal Encyclopédique*, le plus lu et le plus répandu de nos journaux. Il fut supprimé en 1782. Le *Journal Général de l'Europe*, fondé à Liège par Lebrun et Fréville, deux ecclésiastiques français émigrés, jouit d'une grande vogue aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Linguet, le plus célèbre des journalistes français, publia chez nous ses *Annales civiles, politiques et littéraires*. En 1776 paraît le *Courrier Littéraire*. Outre cette presse politique et littéraire, il y eut aussi une presse commerciale. En 1760 paraît une *Feuille d'Avis ou d'Annonces*, en 1776 le *Bulletin de Commerce* et en 1780 la *Feuille d'Annonces de Bruxelles*.

(68) Nous avons utilisé la documentation abondante rassemblée par A. PUTTEMANS, *La Censure*, p. 275, note 3 et pp. 283-306.

(69) *Le Voyageur...*, t. I, p. 334-336.

(70) Nous possédons, à ce sujet, un document assez ancien (4 juin 1672), rédigé par les échevins de la ville de Gand au sujet des « Ghendsche Post-Tijdinghen » : « dat hij (Maximilien Graet, éditeur du journal) daer in behoort te continueeren, regard nemende dat hij de zelve alhier maer en vercoopt ten advenante van een stuyver yder gazette, daer de gonne komende van Brussel in de fransche taele, ende bij een ighelijk niet verstaen wordende, moeten becostighen drij stuyvers... » (cité in VANDERHAEGHEN, *Bibl.*, t. II, p. 243). Les journaux français coûtaient trois fois plus cher que la gazette flamande locale, et tout le monde ne les comprenait pas. On voit par là qu'en 1672 le journal de Gand s'adressait surtout aux classes inférieures.

3. La diffusion des journaux en Flandre⁷¹

Il nous est possible, à l'aide des catalogues de vente des bibliothèques privées, de suivre la diffusion des journaux dans certains milieux à Gand.

Le noble S. J. Grouff d'Eerkeleens († 1738) possédait le *Journal des Savants* (11 volumes, 1665-1683) et le *Mercure français*, J. A. Vanden Kerchove, avocat au Conseil de Flandre († 1742) 13 volumes du *Journal des Savants* et 10 du *Mercure hollandais*. P. J. Bauters, chanoine de la collégiale de Sainte-Pharaïlde à Gand († 1778) était abonné au *Nederlandsche Maendelijksche Post-Rijder*, de 1720 à 1772. F. Helewaut, curé de Saint-Sauveur à Gand († 1779), possédait 6 volumes du *Journal des Savants* (1675-1709) et 2 volumes du *Mercure des Pays-Bas*; Ch. F. Van der Weeden, conseiller-pensionnaire de la ville de Gand († 1779), 37 volumes du *Mercure de France* et une collection du *Spectateur*; Josse Beyaert, médecin († 1779) le *Journal de Commerce*; De Mangelaere, chapelain de la collégiale de Sainte-Pharaïlde et du couvent de Saint-Barbe († 1780) le *Journal Encyclopédique* (1770-1774). D'Hanens, curé à Velsicque († 1787) semble ne pas avoir été abonné à un journal, pas plus que Ch. L. De Ghellinck, seigneur de Petegem († 1780) ou que P. C. De Brabant, médecin et professeur à l'Université de Louvain († 1791). Par contre, Carrion, médecin gantois († 1796), était abonné au *Spectateur universel*, à l'*Orateur du Peuple*, au *Journal Encyclopédique*, au *Journal des Savants* et à l'*Esprit des Journaux*. ô Donnoghue, conseiller au Conseil de Flandre († 1796) était abonné au *Journal de Commerce* de Bruxelles depuis 1761. Van Reysschoot, peintre et professeur à l'Académie de Gand († 1796) possédait le *Vlaemschen Indicateur*, le *Wekelijks Nieuws uyt Loven*, mais aussi l'*Esprit des Journaux* et le *Mercure général de l'Europe*.

En règle générale, la presse de langue française avait donc la cote d'amour dans la société cultivée à Gand; à en juger d'après les catalogues examinés, il est peu de personnes qui n'aient été abonnées à un journal de langue française. Prêtres, médecins, peintres, avocats et nobles de province maintenaient, au moyen de ces journaux, le contact avec la vie de leur temps. La langue française en profitait d'autant.

(71) Les libraires importants mettaient en vente les journaux français: c'était notamment le cas de Gambar, de Courtrai (annonce de la *Gazette van Gens*, 1-XII-1788).

CHAPITRE III

LE FRANÇAIS ET LE THÉÂTRE

A. A GAND

Gand posséda un théâtre régulier à partir du 12 mars 1737, date à laquelle s'ouvrit la salle de la confrérie Saint-Sébastien. La confrérie prit l'habitude de louer cette salle pour la saison d'hiver (qui durait de décembre au dimanche des Rameaux suivant) à un directeur avec sa troupe. C'est à partir de cette date que la ville posséda une troupe d'opéra, de tragédie et de comédie pendant toute la saison ; c'est depuis lors également qu'on établit le système des abonnements¹.

De juillet 1745 jusqu'en février 1749 des armées françaises occupèrent notre pays. Les troupes de Löwendal s'emparèrent de Gand dans la nuit du 11 au 12 juillet 1745. Cet événement allait avoir une influence décisive sur le goût des Gantois en matière de théâtre. Durant toute cette période le théâtre fut presque continuellement occupé par les troupes françaises de passage, soit par les comédiens à la suite du maréchal de Saxe (sous la direction de Favart), soit par ceux à la suite du comte de Löwendal (sous la direction de Parmentier)².

On s'habitua à ne voir que les dernières nouveautés de Paris. Le pli était pris.

Aussi sera-ce presque sans interruption que directeurs et troupes françaises se produiront du Saint-Sébastien. Tous les règlements concernant le théâtre étaient rédigés en français. « La confrérie avait adopté cet usage parce que la grande majorité des directeurs avec lesquels elle traitait ne connaissaient que la langue française³.

(1) P. CLAEYS, *Histoire du Théâtre*, I, p. 202.

(2) Sur l'influence décisive que Favart surtout exerça sur le goût à Bruxelles, voir H. LIEBRECHT, *Comédiens Français*, pp. 65-69 et 150. Il nous révéla l'opéra-comique, genre fait pour plaire et qui évinça peu à peu la grave tragédie et le pompeux opéra. A partir de cette époque également tout le répertoire dramatique français prend pied à Bruxelles (p. 152).

(3) Nous référant à l'ouvrage de CLAEYS (t. II, *passim*) nous trouvons des Français à la tête du Grand Théâtre en 1749/50 (La Chaussée), en 1750/51 (les frères Hus : ils venaient de diriger le théâtre de Bruxelles), en 1751/52 (troupe du prince d'Orange), en 1752/53 (l'imprésario Bernard), en 1753/54 (Fétigny), en 1754/55 (Madame Mercier avec ses comédiens français et italiens), en 1755/56 (d'Hannetaire avec sa troupe de Bruxelles. H. LIEBRECHT, *Comédiens français*, p. 51-138 a consacré un article bien documenté à la curieuse figure de ce Jean Nicolas Servandoni d'Hannetaire, seigneur de Haeren (1718-1780). A partir de 1745, et durant une vingtaine d'années, il fut animateur et directeur du Grand Théâtre de Bruxelles, et se donna pour tâche d'en faire l'égal des scènes françaises. Il joua à Bruxelles toutes les nouveautés françaises) et en

Certes, ce ne furent pas toujours des spectacles français qu'on offrait aux Gantois. Des danseurs de corde venaient encore se produire, mais le plus souvent ils faisaient mauvaise recette⁴, preuve que ce genre de spectacle n'était plus prisé. Pour combler les intervalles entre les saisons d'hiver, et aussi à l'occasion de telle ou telle fête, des représentations en langue flamande étaient données, soit par la sodalité des Jésuites, soit par des troupes comme celle du Brugeois Neyts, soit encore par les corporations de métiers⁵. Mais ces spectacles étaient trop espacés pour qu'ils aient pu exercer une influence durable et profonde sur le goût du public, concurrencés qu'ils étaient par les spectacles français.

Nous possédons peu de renseignements précis sur la composition des spectacles avant 1769. Nous savons, par exemple, que la troupe de Gourville⁶ joua, du 7 février au 21 mars 1761, des comédies de Montigny, de J. B. Rousseau, de Harny et de Dauvergne et des « opéras bouffons » de Duni et Philidor. Un premier exemple précis concerne les programmes des soirées données du 9 au 19 mars 1769 par la troupe de Bernardy : le 9, elle joua Eugénie, comédie en prose en 5 actes de Beaumarchais, un « opéra bouffon » en un acte et un ballet ; le 12 l'*Épreuve réciproque*, comédie en prose en un acte, et un « opéra bouffon » en 3 actes ; le 14, *Adelaïde de Guesclin*, tragédie de Voltaire, un « opéra bouffon » en un acte et un ballet, et ainsi de suite⁷.

Les renseignements précis abondent à partir de 1781⁸. Nous savons ainsi que, de 1781 à 1786, on représenta des opéras de Grétry, Monsigny, Duni, J. J. Rousseau, Philidor, Glück, Sacchini, Champein, Frameries, Pus et Barré, Helmann, Martini, Delayrac, Piccini, Paus, Rodolphe, Paesiello et Fritzgery. On joua des tragédies et des comédies de Corneille, Voltaire, Gresset, Destouches, Diderot, La Harpe, Laplace, Dufour, Favart, Boissy, Poisson, Scarron, Desforges, Lafont,

1758/59 Pietre qui, l'année suivante, reprit le théâtre de Lille et revint à Gand pour la saison 1761/62. Lavoy, venant de Calais, prit la direction en 1764/65. Grégoire, avec une partie des comédiens de Bruxelles, exploita le théâtre de Gand en 1767/68. Bernardy, qui avait déjà obtenu la direction pour 1766/67 et avait ensuite dirigé le théâtre de Liège en 1767/68, recruta une troupe de comédiennes qui joua à Gand en 1768/69. Il serait fastidieux de continuer l'énumération. C'est neuf fois sur dix que des Français dirigent le théâtre.

(4) P. CLAEYS, *Histoire*, II, pp. 88-89.

(5) Ainsi, pour la période 1760/1780, la sodalité des Jésuites donne une représentation en juin 1765 et la troupe de Neyts 8 représentations en janvier 1767. La corporation des poissonniers donne 8 représentations en janvier 1769. En 1776, après le départ de la troupe Casimir, la corporation des bouchers loue le théâtre pour deux mois et y joue des pantomimes.

(6) Ce Gourville, ami, puis associé de d'Hannetaire (LIEBRECHT, *o.c.*, p. 80) avait repris le Grand Théâtre de Bruxelles pour l'année 1759/1760 (*o.c.*, p. 86).

(7) Voir CLAEYS, *Histoire*, II, pp. 142-143. En somme, une comédie ou une tragédie du théâtre classique formait le « clou » du spectacle ; elle était suivie d'un « opéra » bouffon » et d'un ballet.

(8) *Den Vlaemschen Indicateur* donne, à partir du 6 novembre 1779 (tome II; n° 19), des indications sur les pièces représentées. Au début, les annonces sont en flamand et précisent que les pièces sont jouées « in het fransch » (ou « welke stukken in het fransch zullen vertoond worden »). A partir du 21 avril 1781 (tome IV, n° 6) les annonces sont en français dans le texte flamand du journal.

Marivaux, Guyot, de Merville, Boursault, Mailhol, Beaumarchais, Goldoni, Ducis, Molière et du marquis de Bièvre⁹.

Quelques conclusions se dégagent de cet exposé. Reconstituer le répertoire du Grand Théâtre à partir de 1750, ce serait en réalité énumérer toute la production dramatique française. L'influence de Paris se faisait sentir, parfois avec un peu de retard, sans doute, mais profondément et durablement. Directeurs et troupes françaises, presque continuellement à l'affiche, garantissaient une exécution soignée. L'influence française au Grand Théâtre de Gand fut continue de 1750 à 1794. Pendant toute cette période, elle triompha¹⁰.

Au point de vue linguistique, qui est le nôtre, les spectacles ont une importance inégale. Qui va écouter un opéra, ne doit pas comprendre — et, en fait, se saisit pas, neuf sur dix — ce qui se chante : il voit le mouvement, il écoute la musique et le chant. Un opéra dont le livret est en français peut parfaitement être goûté par un Flamand qui ignore le sens des mots. Bien entendu il y a le résumé de la pièce vendu avant la représentation, et celui-ci est en français à cette époque¹¹ : même lorsque les Gantois entendaient la musique italienne d'opéra, elle leur arrivait vêtue de paroles françaises.

Certain genre de comédie ne présuppose pas, non plus, une connaissance de la langue dans laquelle elle est dite : la « *commedia dell'arte* » où la mimique, les gestes et les allures des acteurs ont plus d'importance que les dialogues. Les comédiens italiens, lorsqu'ils se produisaient à Gand, « pour faire rire le public entremêlaient leurs dialogues de quelques *lazzis* gantois appris à la hâte »¹². La mimique et les mouvements des comédiens font rapidement comprendre aux spectateurs le sujet de la pièce.

Il n'en va plus de même lorsqu'il s'agit de comédies et de tragédies françaises « classiques » ou « XVIIIe siècle » : ici, tout est question de nuances, de dialogues, de jeux de mots, de fines plaisanteries, de subtilités quintessenciées du langage amoureux ; le rôle du décor, du mouvement et de l'action est réduit, la parole et le dialogue sont l'essentiel. Ce genre de spectacle présuppose chez le spectateur une connaissance approfondie du français.

Or, sauf lorsqu'il s'agit d'une première, le spectacle se compose de plusieurs pièces : une tragédie ou un drame classique avec un opéra, un opéra avec une comédie légère, rarement deux opéras ou deux tragédies. Toutes restrictions faites, nous pouvons supposer que la grande majorité du public savait suffisamment le français pour comprendre un livret d'opéra, une tragédie ou une comédie. De plus, le théâtre devait puissamment contribuer à affiner l'oreille et à polir la langue

(9) CLAEYS, *Histoire*, II, pp. 188/189.

(10) On subit très peu l'anglomanie qui sévissait en France à la fin du XVIIIe siècle : cette observation de H. LIEBRECHT, *Comédiens*, p. 156 vaut aussi bien pour Gand que pour Bruxelles.

(11) CLAEYS, *Histoire*, II, passim. Le *Vlaemschen Indicateur*, III, suppl., n° 13, mentionne que l'*Amant jaloux*, opéra en trois actes, est imprimé chez P. Gimblet.

(12) CLAEYS, *o.c.*, II, p. 85.

de spectateurs au vocabulaire assez rudimentaire et à la prononciation défectueuse.

Qui fréquentait les spectacles du Grand Théâtre ? En 1750, les frères Hus, venant de Bruxelles, veulent commencer leur saison dramatique dès le milieu du mois d'août. Le serment de Saint-Sébastien leur conseille de n'en rien faire « dat het te vroegh is om over te commen, dat de noblesse noch op hun speelgoederen synde hij met hun geen arrangement soude connen maecken voor de abonnementen van de logien door dien sy voor november in de stadt niet en commen »¹³. Retenons le fait : la noblesse loue les loges¹⁴. Pourtant des cycles de représentations estivales eurent lieu, et, en 1753, le sieur Fétigny obtint pour la première fois la direction de cette saison qui débutait fin avril. Il n'eut pas à se plaindre du résultat financier et resta à Gand l'hiver suivant¹⁵. Cela prouve qu'il y avait moyen de jouer devant une salle comble, même lorsque la noblesse résidait à la campagne : sans doute le public se recrutait-il alors parmi les bourgeois cossus et les officiers de la garnison¹⁶.

En 1737, la salle contenait deux rangs de loges, réservés à la noblesse, et un troisième rang nommé galeries. Au rez-de chaussée se trouvaient le parquet et le parterre¹⁷. En 1774, le serment de Saint-Sébastien décida d'agrandir la salle : les galeries furent converties en troisième rang de loges, et un quatrième rang de galeries fut construit¹⁸. Le 1^{er} décembre 1780 on donna une représentation, consistant en un opéra de Grétry et un autre de Favart et qui fut un succès de foule. « Nooyt heeft den toeloop misschien soo groot geweest in desen theater »¹⁹. Il y eut 1033 spectateurs, 122 au 1^{er} rang, 102 au 2^e, 324 au 3^e et au parquet, 285 au parterre, 200 au 4^e rang. Le 14 février 1781, on joua « *Iphigénie en Tauride* » opéra de Glück : la pièce fut très goûtée et rejouée le 17. Il y eut 823 spectateurs, 119 au 1^{er} rang, 85 au 2^e, 262 au 3^e et au parquet, 230 au parterre, 157 au 4^e rang²⁰.

En faisant un petit calcul (nous savons que la noblesse occupait les loges), cela donnerait par représentation de 300 à 350 nobles et de 500 à 650 roturiers : bourgeois, officiers et commerçants.

Le théâtre ne touchait qu'une élite, probablement déjà gagnée au français, mais à la « francomanie » de laquelle elle apportait un aliment fort prisé. Il ne pouvait avoir que peu d'action sur la masse, petits-bourgeois, petits commerçants, artisans et ecclésiastiques : soit qu'un préjugé religieux les retint, soit que le spectacle ne fût pas à la portée.

(13) P. CLAEYS, *Histoire*, II, p. 114.

(14) Voir, par exemple, la feuille d'abonnement du comte d'Exaerde pour la saison 1769/1770, in P. CLAEYS, *Hist.*, II, p. 204.

(15) P. CLAEYS, *Histoire*, II, p. 121.

(16) En ce qui concerne les officiers, des documents précis l'attestent, mais pour une période antérieure : 1700/1712. Il semble assez probable qu'ils continuèrent à fréquenter le spectacle après cette date.

(17) P. CLAEYS, *Histoire*, I, p. 72.

(18) P. CLAEYS, *Histoire*, I, p. 76.

(19) *Den Vlaemschen Indicateur*, T. III, n° du 9 déc. 1780, d'où sont tirés ces renseignements.

(20) *Den Vlaemschen Indicateur*, T. IV suppl. du n° 7, 17-2-1781.

de leur bourse, soit encore qu'une connaissance suffisante du français leur fit défaut.

A ce sujet une anecdote curieuse nous est rapportée pour Bruxelles. Le 20 mars 1772, Witzthumb et Campini-Despierres, directeurs du théâtre de la Monnaie, demandaient à pouvoir représenter toutes sortes de pièces en n'importe quelle langue, sauf les 4 jours de la semaine réservés au spectacle français. Le Conseil Privé motive ainsi son refus « Les abonnés, qui sont occupés à faire remeubler leurs loges, les verraient continuellement détériorées par les spectateurs qui viennent au spectacle flamand, et autres de cette espèce, qui font l'amusement de la populace »²¹. Le spectacle flamand était donc fréquenté par les basses classes de la société : il devait en être de même à Gand.

Les chambres de rhétorique, qui manifesteront un regain d'activité après 1700, et qui seront bientôt au nombre de six à Gand, alimentaient le goût du peuple pour le théâtre : elles donnaient, à tour de rôle, une représentation le dimanche, sous les auspices du clergé et des autorités. Les concours dramatiques étaient assez fréquents. On jouait surtout des mystères et des tragédies traduites de Voltaire²².

C'est pourtant le Saint-Sébastien qui exerçait l'influence prédominante : ce théâtre était plus spacieux et mieux aménagé ; les meilleures troupes y évoluaient et jouaient les nouveautés à la mode ; la présence d'un orchestre permettait de jouer les opéras qui étaient fort prises à l'époque. Ce théâtre était fréquenté par l'élite qui donnait le don. Les autres salles s'efforçaient de l'imiter, sans toutefois y parvenir. Aller au spectacle français était un critère de distinction sociale. Les gens de qualité dédaignaient le spectacle flamand.

B. A OSTENDE

Après un long engourdissement, le port d'Ostende connaît une période de grande prospérité à la fin du XVIII^e siècle. La population, évaluée à 10.000 habitants en 1780, avait triplé en moins d'un quart de siècle. De nombreuses maisons étrangères — surtout anglaises — viennent établir des comptoirs de transit dans la ville²³. En 1782, 2.636 navires de commerce entrent au port, qui est à son apogée²⁴. Cette situation persiste jusqu'au début de l'occupation française.

Ostende devient donc une ville cosmopolite, et l'afflux d'étrangers et la prospérité commerciale vont de pair avec l'établissement d'un théâtre français où, chaque année, une nouvelle troupe vient se produire²⁵.

(21) M. SABBE, *Peilingen*, pp. 216/217.

(22) F. BLOMMAERT, *Toneelgezelschappen te Gent*, in *Belgisch Museum*, t. X et *Geschiedenis der Kamers van Rhetorica te Gent*, in *Belgisch Museum*, t. I.

(23) SOYEZ, *Le Drame Révolutionnaire*, p. 14.

(24) *o.c.*, p. 17.

(25) La première mention est du 21 novembre 1783. François des Rozières, directeur des spectacles, dernièrement à Aix-la-Chapelle, vient à Ostende à la demande du bailli et obtient le privilège exclusif des représentations jusqu'au 24 février 1784. Le 14 avril 1784, le même privilège est accordé pour 8 mois aux

C. A BRUGES

Il nous manque une histoire du théâtre à Bruges, analogue à celle de Claeys pour le théâtre à Gand. Nous savons cependant que Bruges possédait un théâtre français et que, au XVIII^e siècle, les troupes qui résidaient à Gand venaient jouer trois jours à Bruges, faisant la navette sur la barge Bruges-Gand. En 1786, Dorfeuille et sa troupe desservent Bruges et Ostende. Bruges n'a donc pas manqué de spectacles français, mais ceux-ci étaient moins fréquents et moins réguliers qu'à Gand²⁶.

Nous savons peu de chose sur le public. Coppieters allait régulièrement au spectacle ; le 9 janvier 1780 il assiste au spectacle donné par la troupe de Dunkerque, et le 16 à l'ouverture du théâtre de petits comédiens de Bernardy²⁷. Le 18 février, il va à la comédie avec ses deux filles ; le 19, de même²⁸. Il nous semble probable — et nous verrons des témoignages à ce sujet plus loin²⁹ — que le spectacle français, comme à Gand, n'était fréquenté que par les hautes classes.

Ce n'est pas que les troupes flamandes chôment à Bruges. La *Gilde De Drie Sanctinnen* possédait une salle à elle et un matériel de théâtre complet³⁰. Ce théâtre était tombé en décadence et son réveil est lié au nom de Neyts, qu'on a pu nommer le « fondateur de l'opéra flamand »³¹. De basse extraction, ce dernier monta un théâtre à lui, qui connut un énorme succès à Bruges. Sa renommée franchit rapidement les limites de la ville, et il se produisit également avec succès à Gand et à Bruxelles ; en 1772, il faisait une tournée en Hollande, lorsqu'un incendie détruisit son théâtre à Amsterdam. Ce fut la fin de sa troupe³².

Neyts avait un répertoire étendu. Fait à noter, ce répertoire, pour l'essentiel, se composait de traductions de pièces françaises : tragédies, drames et opéras, au total de 60 œuvres. Tout ce qui faisait sensation à Paris, était aussitôt traduit en flamand par Neyts³³. Les traductions sont

« entrepreneurs des spectacles de la ville de Gand ». J. B. Durand reçoit le privilège pour donner chaque soir, du 23 septembre 1785 au 3 février 1786, un « bal de redoute ». Le 23 juin 1786 convention est passée avec le « sieur Dorfeuille, directeur des spectacles à Bruxelles, pour qu'il donne des représentations à Ostende les jours où il n'en donne pas à Bruges ». En 1794, jusqu'au mois de juin, le théâtre est desservi par « Madame Fleury avec sa troupe de jeunes élèves ». La dernière permission est celle accordée à Molé « directeur de spectacles de la ville d'Anvers » pour donner des représentations en juillet, août et septembre 1794 (Cf. J. DE SMET, *Frans Toneel*).

(26) La première mention que nous ayons retrouvée d'un spectacle français à Bruges est de 1657. Mesdames de Villers y virent la troupe du prince d'Orange, dirigée par Philandre, représenter « *La Mort de Pompée* » (LIEBRECHT, *Comédiens*, p. 143).

(27) COPPIETERS, *Journal*, p. 16.

(28) *o.c.*, p. 56.

(29) Cf. période française, chapitre théâtre.

(30) GILLIODTS, *De Drie Sanctinnen*, p. 414.

(31) GOETHALS, *Lettres sur... sciences, art, et lettres en Belgique*, III, p. 232 et suiv.

(32) *o.c.*, p. 418/420.

(33) Voir une énumération de ces pièces, *o.c.*, p. 421. La bibliothèque de l'Uni-

négligées, et la plupart des grands airs sont conservés en français dans le texte flamand.

Retenons cependant les faits suivants : la personnalité de Neyts, qui avait un certain génie du théâtre et sut former une troupe de valeur ; l'existence à Bruges d'un public capable d'entretenir une troupe et qui ne dédaignait pas encore le spectacle flamand entre 1750 et 1770 ; enfin, l'influence prédominante de la France : même lorsqu'on représentait en flamand, on faisait appel au répertoire français.

D. EN PROVINCE

Nous n'avons pas retrouvé mention de représentations françaises en province.

A partir de 1750 le théâtre flamand des rhétoriciens connaît une nouvelle prospérité et le « factor » Pierre-Joseph de Borchgrave note, dans son journal manuscrit, qu'en 1762 « on joue dix fois plus que précédemment et même, en certaines localités, où ce genre de spectacle était absolument inconnu »³⁴. Cependant le littérateur Van Beesen se lamente au concours des « Fonteinisten » à Gand : « voyez combien les rhétoriciens ont dégénéré... »³⁵.

C'est que la vogue rapide et croissante de l'opéra et du drame en langue française ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup sur le théâtre villageois. Les campagnards voulurent imiter la splendeur du drame lyrique français mais n'y parvinrent pas, faute des moyens et faute de talent³⁶. Partout dans les villages, les rhétoriciens se mirent à jouer les drames et les comédies françaises traduites³⁷, et les « heelbloedse Rederijkers » ne se rencontraient plus que dans quelques villages isolés³⁸.

Le théâtre des rhétoriciens parvint cependant à se maintenir jusque vers 1800³⁹. Le succès du spectacle français dans les grandes villes

versité de Gand possède des éditions de certaines pièces du répertoire de Neyts, la plupart sans indication d'imprimeur, portant la mention « het fransche stuk... nagevolgt » (Par exemple : *De Verliesde van vijftien jaeren of het Dubbel Feest*, opéra (traduit de *l'Amoureuse de quinze ans*), *De Onverwagte Ontmoeting*, opéra bouffe (traduit de *la Rencontre imprévue*), *De Soldaat tooveraar*, opéra bouffe (traduit du *Soldat magicien*), *De Soldaat door Dwang*, opéra bouffe (traduit du *Magicien*).

(34) VAN DER STRAETEN, *Théâtre Villageois*, t. I, p. 239.

(35) *o.c.*, t. I, pp. 249-250.

(36) *o.c.*, t. I, p. 250.

(37) A Courtrai on jouait des tragédies traduites de Voltaire, sous la direction du poète Hoffman (SNELLAERT, *Kamers van Rhetorica te Kortrijk in Belgisch Museum*, t. III). La chambre de rhétorique de Roulers joua, de 1770 à 1787, cinq tragédies traduites de Voltaire et, en 1786, une traduction de « Pyrrhus » de Crébillon (F. DE POTTER, *Schets*, p. 142). Voir aussi P. VAN DUYSSE, *Rederijkerskamers*, pp. 218/222.

(38) P. VAN DUYSSE, *Rederijkerskamers*, p. 215.

(39) Dans la région d'Audenarde on donne en 1752 : 5 représentations à Nederbrakel, 3 à Saint-Corneille-Hoorebeke, 3 à Mater, 4 à Avelgem, 4 à Berchem, 2 à Saint-Denis-Boucle (VAN DER MEERSCH, *Audenaardse Drukkers*, pp. 41-43, n° 3 à 10). Des représentations sont également attestées, mais pas toujours en

ne porta pas un coup sensible au théâtre flamand dans les petites villes et les villages : car, ici, il n'avait pas de concurrence à craindre et le théâtre était la grande distraction de nos ancêtres en ce XVIII^e siècle si morne.

E. LE THEATRE SCOLAIRE

Ce théâtre était surtout en honneur parmi les honnêtes gens, et plus particulièrement dans les villes qui ne possédaient pas de théâtre régulier⁴⁰. Jusqu'en 1773, l'influence prépondérante était celle des Jésuites. Au XVI^e et au XVII^e siècle, le spectacle latin était la règle, et les exceptions devaient être très rares. Pourtant, les Jésuites voulurent mettre le théâtre à portée d'un public plus nombreux et firent donc une certaine place à la langue vulgaire : des 1588, les intermèdes en langue vulgaire furent tolérés, mais le drame lui-même devait être en latin⁴¹. Au XVII^e siècle, on prit plus de liberté, et la langue vulgaire fut plus souvent employée, surtout dans la comédie qui suivait le drame⁴². L'engouement du XVII^e siècle fut, au XVIII^e, suivi d'un revirement à la suite de la condamnation du théâtre scolaire par certains prélats et pédagogues (Rollin) : en Flandre, on ne trouve plus de mentions de représentations entre 1695 et 1720-24. Après cette date, les spectacles reprirent de plus belle, mais on épura les tragédies et on remit le latin en honneur⁴³.

A part les représentations des élèves proprement dits, il y avait aussi celles des catéchismes et sodalités qui, en Flandre, étaient en flamand⁴⁴ ; les acteurs, en effet, étaient des élèves en jeune âge, qui ne savaient pas encore le latin.

Les représentations des Jésuites provoquèrent, tout naturellement l'imitation d'autres ordres enseignants⁴⁵. Chez les Augustins, à Gand,

nombre si considérable, après cette date ; il faut cependant tenir compte du fait que beaucoup de programmes ont été perdus. En 1797 on donne 16 représentations à Lede, 13 à Etichove, 14 à Nederbrakel, 19 à Saint-Corneille-Hoorebeke, 10 à Nokere et 18 à Nukerke (*o.c.*, pp. 192-4, n° 300 à 307). Ce nombre diminue sensiblement après 1800. En 1820 les rhétoriciens n'auront plus qu'une activité limitée. Il est vrai que la région d'Audenarde était un foyer très vivant de rhétoriciens, et que le déclin fut plus rapide ailleurs.

(40) C'est-à-dire toutes en Flandre, sauf Gand.

(41) PONCELET, *Histoire*, II, p. 78.

(42) *o.c.*, II, p. 79.

(43) Le baron de Béthune a retrouvé 337 programmes de représentations pour la période 1627/1745, au fonds Goethals-Vercruysse de la bibliothèque de Courtrai. A Courtrai les Jésuites donnent 5 représentations en 1726, 4 en 1730 et 4 en 1731, à Gand 4 en 1730 et 4 en 1733 (BETHUNE, *Contribution*, p. 10). A Bruges, Gand, Ypres et Courtrai on jouait presque exclusivement des pièces en latin. On ne rencontre de pièces flamandes à Bruges qu'en 1731 (*o.c.*, p. 38-41). Pourtant, on ne joue qu'en flamand à Alost (*o.c.*, pp. 26-28) et à Bailleul (*o.c.*, pp. 35-37) après 1728. On ne joue que des pièces flamandes à Audenarde entre 1752 et 1772. (Cf. VAN DER MEERSCH, *Audenaerdsche Drukpers*, p. 43, n° 9 (1752), p. 59, n° 25 (1755) etc... p. 107, n° 119 (1772).

(44) BETHUNE, *o.c.*, pp. 83-86.

(45) *o.c.*, p. 10.

on joua, entre 1688 et 1744, des pièces en latin la plupart du temps, parfois des pièces en flamand, mais jamais en français⁴⁶. Cependant, entre 1729 et 1731, on joua des pièces en français au collège Saint Jean-Baptiste de Menin⁴⁷.

(46) KEELHOFF, *Histoire*, pp. 305-310 (liste des pièces représentées).

(47) BETHUNE, *o.c.*, p. 82.

CHAPITRE IV

LE FRANCAIS, LA MODE ET L'ENGOUEMENT

Dans un magistral chapitre de son *Histoire*, Ferdinand Brunot traite des causes de l'universalité de la langue française en Europe. En fait — et Brunot insiste sur ce point — il ne peut être question d'une universalité proprement dite du français, ni dans l'espace, ni en profondeur, mais seulement du cosmopolitisme de la haute société européenne. Les arts, les modes et les distractions forment un humanisme mondain, qui s'exprime en français. Qu'il s'agisse de danses ou d'étiquette, de mobilier ou de jeux, de bijoux ou de compliments, il n'y a qu'une seule à laquelle tout cela soit pour ainsi dire consubstantiel : c'est la langue de la France, si bien que les noms français servent de certificats de provenance aux produits¹.

Ces constatations générales valent pour la Flandre, et des témoignages nous permettent de les vérifier.

Tout d'abord, en ce qui concerne les modes féminines. En même temps que les objets, les noms français pénètrent. En 1712 déjà, un almanach satirique écrit :

« Die opgetoeyde Joffertjens van de Steden
Versinnen altijd wat te doen
Sy perssen, en sy dwinghen haere leden
In vremde Modens en Fatsoen
Sy spaeren 't uyt den magheren darm
En hanghen 't Goetjen aan den arm
Met krolletjens en Rolletjens
En schaeckertjens, en Haeckertjens
En Steepjens, En Neepjes, En Strickjens en Mouchjens
En Poiejertjens, En Waeyertjens, en duysent Mouffetjens
A la Berger, à la Manier
A la Crispet, à la Garcet
A la Bisard, à la Gaillard
Met Kantjens, met Tantjes, en Hofjens en Patyntjens
Canonetjens, Couleurtjens, Faveurtjens Galonnetjens,
En Lintjes, Souffletjens,
Ghemaecte Poppetjens
Zijn opghepronckte Joffertjens »²

(1) BRUNOT, *Histoire*, t. VIII, 2 et 3, pp. 997-1033.

(2) in : « *Nederlandschen Sterre Kycker ofte Almanach Van het Jaer ons Heeren Jesu Christi 1712. Promptelyck gbecijfert op den Meridiaen van Ghendt* » door Mr Jan VAN WAEREGHEM, astrologus... Te Ghendt by Maximiliaen Graet in den Enghel » n° 1549 de V.D.H. Le texte est cité dans cet ouvrage, t. II, p. 239.

Ce témoignage date du début du siècle. Il marque le goût des demoiselles gantoises pour les modes étrangères, sans préciser lesquelles. Il ressort cependant du contexte qu'il s'agit de modes françaises, désignées par leurs noms français: le nom français, où cela est possible, est affublé d'une terminaison flamande; sinon, il est transcrit tel quel. C'est un témoignage isolé. Par contre, un grand nombre de témoignages nous attestent le succès des modes françaises après 1770.

Un almanach de 1777 écrit:

« Zekere Joffrouw was in de maend October 1776 tot Parys in de Opera met een kleed *soupir étouffé*, vercierd met *regrets superflus* en met een in het midden *candeur parfaite*, en *une attention marquée*, schoenen *de cheveux de la Reine*, Geborduurd met Diamanten *en coupe perfide* en *le venez y voir* van Smaragden, gekrold *en sentiment soutenu* met een mutse *de conquette assurée*, vercierd met *plumes volages*, met linnen *d'œil abbatu*, hebbende een katte op de schouders *couleur de gens nouvellement arrivés*, van achter *un medecis* opgemaekt en *bienséance* met een *désespoir d'opale* en een moffel *d'agitation momentanée* »³.

Donc, satire des « belles » gantoises: leur modes viennent de Paris, avec des noms bien français.

Un almanach satirique brugeois de 1783 contient un dialogue « Zae-me Spraecke tusschen een leeuw en een ezel, aengaende de Mode-Koptjens en Couffurementen ». L'âne ne comprend rien aux modes et le lion se donne la peine de les lui expliquer:

« Dat is de *Mode à l'Amazon*
die eerst in Engeland begon »⁴

et plus loin:

« Dit kopjen is à la *Janot*,
En dat van Jofferjen *Serette*,
Is getoyt à la *Jeannette*,
Het Kopje van Joffrouw *Bello*,
Is vercierd à la *Michio*,
Die *Couffure* is van parade,
Op gepronkt à la *Grenade*,
En dit van Joffer *la Moir*,
Is opgeploeyt à *l'Espoir*,
Ziet die Kop is à *l'Indienne*,
Dit is à la *Circasienne*,
En dat is *au Chien couchant*,
Deze à la *Mode infant*

(3) Extrait d'une satire sur les variations de la mode in « *Almanach ofte op-rechten Nederlandschen Hemel-Meter, voor het Jaer Ons Heeren Jesu Christi: M.D.CC.LXXVII Gecalculceert op den Meridiaen van Gendt* door Mr. Daniel MONTANUS... Tot Ghendt, gedrukt bij Judocus Begyn, woonende aen d'Appel-brugge in den Engel », n° 5867 de V.D.H. Le texte est cité dans cet ouvrage, t. IV, pp. 128-129.

(4) *Vermaekelijken Brugschen Almanach 1783*, p. 103.

Ziet dit *Coufke* is la *Dignité*
En die noemt met *san Espoer...* » ⁵

Et le lion ajoute :

« Zijn dat niet verloren Reden
dat ik u de Cierlijkheden
Wel zou doe Verstaan
Hoe *de Nobel Daemen* gaen... » ⁶

A la fin l'âne lui donne la réplique :

« Een Ligte Mode Dant,
op getoyt à *la Infant*,
of naer de Paryssche mode,
'k Weet het van een trouwen Bode
Dat een Joffer van den swier
Een Couffeure dry of vier
Van *Parijs* heeft laten bringen
Ieder kost zeven Schellingen
En den Transport op den koop
Zijn dat niet al kalle joffers...
Dat sy om den minsten prys
Tuyten draegen van Parys » ⁷.

Plusieurs renseignements intéressants : les dames de la noblesse et les jeunes filles à la mode font venir leurs coiffures de Paris, à un prix élevé. Ces coiffures viennent affublées de leurs noms français. Les dames se font d'ailleurs coiffer chez des perruquiers français qui, durant l'occupation par les armées de Louis XIV, sont venus s'établir à Gand. En 1784 un perruquier met une annonce dans la *Wegwyser*. « Le nommé de Noyelle, arrivant de Paris, élève du sieur Léonard, coiffeur de la Reine de France, coiffe dans le dernière perfection, posant des chiffons-chapeaux, tous dans les cheveux, et tout ce qui existe dans l'art de la coiffure » ⁸.

En 1779, paraît à Gand un poème satirique, qui cite les modes avec leurs noms français ; il parle de costumes « à la made d'Henri » ⁹ et de coiffures « à la Polonoise » ¹⁰. Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire un passage caractéristique :

« Courage Perukiers, ik heb wat nieuws vernomen,
Friseert maer lustig aen, de Belle-Poul' is komen,
S'is uyter maeten schoon en naer de nieuwe goest,
Courage Perukiers, doet nu op uwen oest :
De *Bonnet à la Coq* naer d'aldernieuwste mode
En menig schoon' Coffuer is van Parys ontboden ;
Courage Perukiers, sy syn al g'arriveert,
T'is weerd dat gy alsnu naer mod' en swier friseert.

(5) *o.c.*, pp. 103-104.

(6) *o.c.*, p. 104.

(7) *o.c.*, p. 107.

(8) P. CLARYS, *Notes et Souvenirs*, II, p. 262.

(9) *Gedicht op d'bedendaegsche Mode*, p. 4.

(10) *o.c.*, p. 5.

De mod' à la Sultan, de mode à l'Esperance
A la bonne Nouvell', la Merveill' de la France »¹¹.

Les perruquiers font venir les poupées de Paris, une fois de plus avec le nom français qui semble servir de certificat de provenance.

Plus loin, l'auteur du poème analyse avec perspicacité, les conséquences de cet engouement :

« Waer mode met bestier van kleederen te vreden,
Het waer van kleyn belang, maer sy wilt siel en seden
Als slaeven onder haer, beheerschen 's menschen-tucht,
Haer vyand is de deugd, haer vriend die deugden vlucht.
Men oordeelt naer de mod', men moet naer mode schrijven,
Volgens de mod' men spreekt, men wilt geen Vlaeming blijven,
Men bid volgens de mod' men sweert, men twist, men pleyt
Men eet, men drinkt, men slaept, men gaet, men danst, men
rijdt »¹².

L'engouement pour ce qui vient de France ne se limite pas aux coiffures, aux parures et aux vêtements. Il règle tout le comportement des dames mondaines et leurs lectures. Et surtout, il règle leur langage, et provoque leur dédain pour le flamand. En termes modernes, il « dénationalise » les hautes classes qui commencent à se sentir françaises.

L'avocat bruxellois Verlooy dégage nettement ces conséquences en 1777 :

« Zoo doen wij nog voort te niet gaen die dierbaar' overblijfsels van onz' oude konst- en stof-werken, en vremde slegtigheden in weerde zijn. Zoo staet voornamentlyk Vrankryk den banwinkel te blyven van onze sieraeden : zo staet het onze vrouwen bedwelmt te houden op die eydele werkelykheden, die niet en behagen als door de nieuwheyd, maer nogtans kunnen dueren om de veranderykheyd, 't is die allengskens ingewortelde vremsgezindheyd, die den Nederlander nog meer doet zyn zelve miskennen en een klyn gevoelen hebben van zyn eygen : 't geen hem kleynmoedig maect, en belet te derren 't geen een ander dert »¹³.

Le « Klap-Bank der Juffers », de 1780¹⁴ parodie une conversation entre sept demoiselles de la bonne société. Une de ces demoiselles, Petronelle, parlant des modes, dit :

« Mijnen Maeker van kleeren,
Komt dit van Parijs te leeren ;
Al die daer niet heeft gewoont,
Zelden hij iets goeds vertoont »¹⁵.

(11) *o.c.*, p. 5.

(12) *o.c.*, p. 8.

(13) VERLOOY, *Verbandeling...*, p. 38.

(14) L'ouvrage porte la mention d'éditeur : « 's Gravenhage, bij Hendrik Verdagt » : en fait, il est l'œuvre d'un auteur satirique gantois, Judocus de Wulf, et fut édité à Gand, chez Fernand en 1780. Cf. V.D.H., n° 11154. Il s'agit donc bien d'une satire des mœurs gantoises.

(15) *Klap-Bank der Juffers*, p. 20.

L'idée est claire : ce qui ne vient pas de Paris, est vu d'un mauvais œil. Une autre demoiselle, Coleta, dit plus loin :

« Waer niet is van min geschreven,
Daer en kan ik niet me' leven ;
En 't moet in het fransch nog syn,
Of het lezen baert mij pijn.
Ik kan mij niet bezig houwen
Met een vlaemschen boek 't aenschouwen ;
Want daer is geen voedsel in.
'k Weet niet, ik heb vremde zinnen,
'k Wil altijd het fransch beminnen ;
Zelfs om eenig spel te zien
't Moet voor mij in 't fransch geschien.
Ja, naer de Theater-stukken
gaen ik om het fransch te plukken ;
Al dat fransch is staet mij aen,
'k Zou er alle daegen gaen.
Men ziet daer iets schoons vertoogen,
En elk heeft op u syn oogen
Deze plaetse voor de jeugd
Schijnt mij wel een plaets van vreugd »¹⁶

Véritable profession de foi ! La francomanie est poussée à l'extrême. Exagération d'un auteur satirique ? Certes. Mais cet auteur s'attaque à un travers qui est très répandu : les jeunes filles de la bonne société gantoise ne veulent plus lire que des romans d'amour en français et dédaignent les livres flamands. Verlooy note en 1778 : « onze joeffrouwen zal men noyt met eenen vlaemschen kerkboek zien : en gebeurde dit, het schaemrood zou haast daer zijn »¹⁷.

Les jeunes filles de bon ton, à Gand, ne vont qu'au spectacle français, et ce pour entendre parler français. Ont-elles un maître de danse, c'est un Français : le plus célèbre des maîtres de danses gantois était Daubaton, né à Saint-Flour, qui publia plusieurs recueils de musique de danse en français et enseigna son art à plusieurs générations de pensionnaires des Ursulines¹⁸. Van Damme, autre maître de danse gantois, qui publia un traité de danse en 1755, eut soin d'annoncer dans la préface qu'il avait étudié son art chez les plus grands maîtres de Paris¹⁹. L'ouverture de la salle du Vauxhall, à la Coupure, où l'on donnait régulièrement des bals pour la haute société, eut lieu en 1780 : les annonces de ces bals étaient toujours rédigés en français²⁰.

Remarquons aussi que le français était plus particulièrement la langue des amours mondaines. Le Malinois Verhoeven nous l'atteste en 1780 :

« Hoe dikwijls hoort men die bespottelijke vrouwen niet zeggen dat

(16) *o.c.*, p. 25.

(17) VERLOOY, *Verhandeling*, p. 25.

(18) CLAEYS, *Histoire Théâtre*, I, p. 233. Il mourut à Gand en 1782.

(19) CLAEYS, *Pages d'Histoire*, III, p. 187.

(20) *o.c.*, III, p. 185.

er iets hards, plomps en boersch in de Nederlandsche taele is, dat de Fransche zonder de ooren te stooeren alles met een zekere aengenaemheyd uytdrukt; dat die taele voor de schoone kunsten schijnt gemaect te zijn, dat zij de grondhertige tolk is van de minnaryen; en dat zij liever dry daegen met eenen Franschman doorbrenghen als een uur met den welsprekendsten Nederlander »²¹.

Les messieurs se montraient plus réservés que les dames, en ce qui concerne l'engouement pour les choses de France.

Le « *Klap-Bank der Heeren* », deuxième panneau du diptyque de Judocus de Wulf, n'accuse pas une francomanie aussi prononcée que celle des Petronelle ou des Coletas. Les riches gantois se lèvent à dix heures, attendent le perruquier, prennent le chocolat et jouent aux cartes. A midi ils mangent, car, et l'auteur place ces mots français dans leur bouche, « la façon des bêtes est la façon des modes »; après dîner, ils sortent « tot het uytgeven van eenige kaertjens om te nooden tot het bal, comédie ofte assemblée. Men streelt het gaes, men vertelt eenige vermakelijke spreuken, ofte men leest voor het slapen gaen eenen *Roman* ofte des Contes à Rire »²².

Lorsque les messieurs vont au Café, le patron, nommé la Fleur, demande: « Naer den Caffé, wat Liqueur zullen de Heeren nemen? » Et Mr D. répond: « Voor mij *du Cèdre*, en voor Mr B. *du Vénus* »²³. Les noms français s'appliquent donc également aux liqueurs.

Le mobilier également change d'aspect et de nom, marquant une rupture complète avec le XVII^e siècle. L'abbé de Poorter a analysé deux inventaires, l'un de 1632, l'autre de 1752, de propriétés de la noblesse. L'inventaire de 1752 est celui d'une maison patricienne à Bruges et du « Schottekasteel » à Dudzeele, propriétés de Madame Maria Adriana de Fevre, qui avait épousé en quatrième noces le baron Charles de Belte²⁴. On s'assied sur des « canapés, fauteuils, bergères, lits de repos » et on met ses pieds, non plus sur une « scabelle » comme en 1632, mais sur un « tabourin », dont le nom est curieusement déformé en « tambourin ». On écrit à un « bureau », à une « secrétaire », et non plus à une « scribaene ». Le « buffet » remplace l'ancien « dressoir ». Les murs sont tendus de « tapijten », déjà même de « toile cirée ». On ne s'habille plus de « passementen, kanten, spellewerk », on veut des « silver en gouden guarniture », « falbalas », « broderie » et autres nouveautés²⁵.

Nous voyons donc, dans l'espace d'une siècle et sous l'influence de la France, un changement complet dans l'ameublement et dans la toilette de nos riches. En même temps que les choses, les noms français sont importés²⁶.

(21) *o.c.*, t. III, p. 185.

(22) A. JACOBS, *Willem Verboeven*, p. 23.

(23) *Klap-Bank der Heeren*, p. 11.

(24) *o.c.*, p. 6.

(25) DE POORTER, *Inventaris 1752*, p. 44.

(26) *o.c.*, *passim*.

Dans l'architecture également on assiste à l'invasion des styles français. « Frontières et mansardes font leur apparition. Au début du siècle, les matériaux rappellent encore les modes indigènes, mais bientôt ces caractéristiques locales, elles aussi, s'évanouissent »²⁷. C'est surtout au centre de la ville, à Gand, que s'élèvent les belles façades de l'époque : « elles appartiennent toutes à des membres de la noblesse »²⁸. Ainsi l'hôtel Schamp, en style Louis XIV (1717), l'hôtel d'Hane, en style Louis XV (1768), l'hôtel Clemmen (1770)²⁹ et l'hôtel Faligan, siège du « Club des Nobles », à la place d'Armes, « joyau de l'architecture Louis XV » (1755)³⁰.

Cette franconomie dans les différents domaines n'a pas échappé aux voyageurs de la fin du XVIIIe siècle. L'Anglais Nugent³¹ note que l'imitation de la France tournait à la fièvre et à la manie. Toilettes, mines, régime, parler, galanterie, débauche même, on copiait tout gauchement. Derival remarque qu'à Gand « on est grand partisan des modes françaises, peut-être vaudrait-il mieux pour le commerce intérieur qu'on en fit moins de cas. Les jeunes gens et surtout ceux qui ont séjourné quelque temps à Paris, ont assez les manières françaises »³².

(27) *o.c.*, p. 41.

(28) VAN WERVEKE, *Gand*, p. 108.

(29) *o.c.*, p. 109.

(30) *o.c.*, pp. 108-109, p. 115.

(31) NUGENT, *The Grand Tour...* t. I, pp. 41/42.

(32) (Derival de Gonicourt), *Le Voyageur...*, t. V, p. 13, juin 1783.

CHAPITRE V

LE FRANCAIS ET LA VIE OFFICIELLE

A. L'AUTORITÉ CENTRALE. BRUXELLES.

La question de l'emploi officiel des langues sous le gouvernement autrichien a déjà fait couler beaucoup d'encre. Certains historiens se sont efforcés de prouver que les autorités autrichiennes ont tenté d'évincer le flamand de la vie judiciaire et administrative, d'autres qu'elles lui faisaient toute la place qu'il méritait. Tous ces auteurs ont montré un certain parti-pris et ont plié les faits à leurs préjugés. Comme nous nous limitons ici à étudier la politique de l'autorité centrale sous le jour de l'influence qu'elle a pu exercer sur l'emploi des langues en Flandre, nous ne pouvons songer à discuter et à critiquer ces interprétations, au risque de dépasser le cadre de notre sujet. Nous nous bornons donc à une brève mise au point¹.

La secrétairerie d'Etat et de la Guerre, le Conseil Privé, le Conseil d'Etat et le Conseil des Finances traitaient tout en français : correspondance, rapports et délibérations. Les particuliers avaient la faculté de rédiger les requêtes qu'ils leur présentaient soit en français, soit en flamand. Il arrivait rarement que la requête fût en flamand : dans ce cas, on délibérait sur elle en français, mais la décision, par apostille, acte ou octroi, était généralement rédigée en flamand.

Lorsqu'une de ces autorités adressait une dépêche aux Etats d'une province où la langue flamande était en usage, cette dépêche était le plus souvent rédigée en français. La réponse était généralement en français, quelquefois en flamand.

Lorsque ces autorités consultaient les fiscaux et les procureurs auprès des cours de justice, demandes et réponses étaient généralement en français. Lorsqu'elles envoyaient des ordres à ces cours, par exemple pour surseoir à un procès, ces ordres étaient rédigés en français. La publication des lois se faisait, pour les provinces wallonnes, en fran-

(1) Une note de A. DE JONGHE, *Uit de eerste jaren...*, p. 257, au sujet d'une enquête que Guillaume I fit faire en mars 1816 par les autorités provinciales sur l'emploi officiel des langues avant 1795, nous révéla l'existence d'un dossier aux Archives Générales du Royaume à La Haye. L'archiviste du dépôt en question voulut bien, à notre demande, envoyer le dossier à Bruges.

C'est à ce dossier, ignoré jusqu'à ce jour par les historiens de la question des langues, que nous avons puisé un grand nombre de renseignements. La cote est Archives Générales du Royaume à La Haye. Secrétairerie d'Etat, 11 avril 1816, n° 105 et Affaires Intérieures, 30 avril 1816, n° 1 à 15. Nous avons eu plus particulièrement recours *ici* au document n° 5, rédigé par le gouverneur du Brabant le 25 mars 1816.

çais seulement, pour les provinces flamandes, parfois en français seulement, mais généralement dans les deux langues. Le texte authentique était presque toujours le texte français, et c'était à ce texte qu'il fallait recourir lorsque quelque disposition offrait matière à interprétation.

La Chambre des Comptes procédait assez différemment : elle traitait, il est vrai, en français toutes les affaires que lui adressait le Conseil des Finances ; mais les receveurs des deniers royaux dans les provinces où le flamand était la langue la plus répandue avaient, jusqu'en 1787, la faculté de lui adresser leurs comptes en flamand. A partir de cette date, la chambre ordonna à tous les comptables du fisc de tenir leurs écritures en français².

La plus haute autorité judiciaire de Belgique était le Grand Conseil de Malines. Un registre contenant les ordonnances sur requêtes prononcées à ce Conseil, du 25 juillet 1751 au 25 juillet 1781, c'est-à-dire de l'espace de trente ans, prouve que presque toutes les causes étaient plaidées en français : en effet, le registre ne contient pas dix ordonnances en flamand.

Le français avait une préférence d'usage.

Les fonctionnaires

Il sera intéressant de voir par quelles considérations les autorités supérieures se laissèrent guider dans le choix des fonctionnaires des Conseils Collatéraux, dont nous avons énuméré les attributions.

Steenhout, conseiller au Grand Conseil de Malines, est nommé conseiller au Conseil Privé en 1725³ et le 13 mai 1739 chef-président du même Conseil⁴ : ceci en dépit du fait qu'il parle et écrit mal le français⁵. En 1752 le Conseil Privé dresse une liste de candidats pour augmenter son personnel. Stassart n'y figure pas pour la raison qu'il ne sait pas le flamand, bien que, à cela près, il réunisse toutes les qualités. Le même défaut a empêché plusieurs conseillers du Hainaut de se présenter⁶. En avril 1757, Stassart est à nouveau évincé au profit de Wavrans, conseiller de Flandre : il a les qualités requises, mais il lui manque la connaissance du flamand⁷. En novembre 1757 le conseiller de Limpens meurt. Il n'y a que deux candidats dont la candidature soit envisagée : De Cock, fiscal du Brabant, écarté pour sa mauvaise santé, et Stassart à qui il manque la connaissance de flamand.

(2) Dans les instructions qu'elle donna en 1816 il est dit « du reste tous les comptes et journaux devront être rendus en français, avec le 1er novembre 1787 ».

(3) Ce travail est fait d'après les documents reposant aux Archives Générales du Royaume, classés et publiés par J. LEFEVRE, *Documents...* Cf. sur ce point-ci, p. 95.

(4) *o.c.*, p. 153.

(5) *o.c.*, p. 174, n° 281.

(6) *o.c.*, pp. 226-227, n° 243 et 243. Lettre de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 1 novembre 1752.

(7) *o.c.*, p. 255, n° 287. Rapport de Cobenzl à Marie-Thérèse, Bruxelles, 20-IV-1757.

Cobenzl estime que Stassart suppléera à ce défaut comme l'avait jadis fait le défunt conseiller Obin⁸. Stassart sera nommé⁹.

En 1764 une place de conseiller est vacante. Le Conseil Privé relève que, sauf le président (Nény), seul Wavrans sait le flamand et il estime essentiel que le nouveau candidat sache cette langue. Pour cette raison le Conseil ne retient que 3 de 11 candidats qui se sont présentés. Cobenzl marque son accord sur la nécessité que le nouveau venu sache le flamand et écarte la plupart des candidats¹⁰. De Cock, qui sait le flamand, sera nommé¹¹. En 1763, Charles de Lorraine propose la nomination de De Cock comme rapporteur au Conseil Privé, en remplacement de Streithagen. Kaunitz l'écarte : il n'écrit pas le français et c'est en français qu'on rédige les consultes et les mémoires¹². En 1765, sur les instances de Nény, Cobenzl décide de créer une place de 5e conseiller au Conseil Privé. Un candidat est Plubeau, procureur général de Namur, qui ne sait pas le flamand. Cobenzl estime que ceci « est une espèce de défaut » mais, « en regard à la composition actuelle du Conseil », il estime que le défaut est moindre, et retient la candidature¹³. En 1777, le Conseil Privé délibère sur les requêtes de plusieurs candidats à une place laissée vacante par le départ du conseiller Nény, transféré à Tournai. Le Conseil parle élogieusement de Papin, conseiller du Hainaut, mais juge qu'il « aurait besoin d'apprendre le flamand qu'il ignore »¹⁴. Le prince de Stahremberg remarque, à ce sujet, « qu'il n'est que convenable, sans être nécessaire, que tous les conseillers du Conseil Privé sachent cette langue ». Maloteau et Stassart l'ignoraient. Kulberg n'en a d'autres notions que celles qu'il a acquises depuis son entrée au département¹⁵. Charles de Lorraine juge les 3 candidats qui s'étaient présentés (dont Papin) également admissibles, mais donne la préférence à De Limpens pour des motifs étrangers à la question linguistique¹⁶.

En 1752, un siège de conseiller au Conseil des Finances est libre. Le premier candidat de Charles de Lorraine est Stassart, procureur général de Namur, mais il ne sait pas le flamand. Au Conseil des Finances il ne devra pas l'écrire, il suffit qu'il la comprenne ». Un homme comme lui l'apprendra facilement. Et Charles de Lorraine cite l'exemple de Cazier, conseiller maître à la Chambre des Comptes¹⁷, qui s'est appliqué à l'étude de la langue flamande au point qu'il a été en état « d'entendre les derniers comptes de la ville de Bruxelles cou-

(8) *o.c.*, pp. 256-257, n° 290. Cobenzl à Marie-Thérèse, Bruxelles, le 17-X-1757.

(9) *o.c.*, p. 259, n° 291.

(10) *o.c.*, pp. 286-7, n° 325. Cobenzl à Marie-Thérèse, Bruxelles, 18-X-1764.

(11) *o.c.*, p. 288, n° 327. Rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 31-X-1764.

(12) *o.c.*, pp. 281-282, n° 318. Rapport de Kaunitz, Vienne, 23-IX-1763.

(13) *o.c.*, pp. 293-294, n° 335. Cobenzl à Marie-Thérèse. Bruxelles, 2-III-1765.

(14) *o.c.*, p. 353, n° 397. Consulte du conseil privé. Bruxelles, 21-IV-1777.

(15) *o.c.*, pp. 353-354, n° 398. Le Prince de Stahremberg à Kaunitz, 26-IV-1777.

(16) *o.c.*, p. 354, n° 399. Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 26-IV-1777.

De Limpens sera nommé (J. DES CRESSONNIERES, *Essai*, p. 299).

(17) *o.c.*, p. 203.

chés en cette langue »¹⁸. Le Conseil Suprême de Vienne relève, pour Stassart, que l'ignorance du flamand est un défaut très grave dans un organisme où l'on traite chaque jour de nombreuses affaires dont les dossiers sont rédigés en cette langue. A l'âge qu'il a, il ne saurait plus en acquérir une connaissance suffisante pour les services requis. Il ne sera pas nommé¹⁹.

B. EN FLANDRE

Comme nous l'avons vu, tout ce qui émanait directement du souverain et du gouvernement autrichien, (décrets, ordonnances, actes et correspondance), était rédigé en français²⁰. Les administrations des villes et des provinces ne correspondaient qu'en cette langue avec le gouvernement²¹. « Exactement tout ce qui émanait du gouvernement et qui par contre était soumis à sa décision était rédigé en cette dernière langue »²².

Les Etats de Flandre, dans les affaires locales de la province et dans la correspondance avec les administrations subordonnées ou avec les agents des différents pouvoirs, employaient le flamand (sauf en ce qui concerne les régions où le flamand n'était pas en usage). Les procès-verbaux des séances des Etats étaient rédigés en flamand. Mais les minutes des lettres envoyées au gouvernement central, les instructions aux délégués et les représentations au roi, qui trouvaient parfois place dans les procès-verbaux des séances aux cours desquelles elles avaient été discutées, étaient généralement en français. Ce genre de documents était en petit nombre²³.

Le Conseil de Flandre usait du français dans la correspondance avec le gouvernement. Les actes, décisions, sentences et arrêtés du Conseil étaient en flamand lorsqu'ils se rapportaient à un territoire flamand, en français lorsqu'ils se rapportaient à la Flandre gallicante et au Tournaisis, soumis à sa juridiction de 1713 à 1773. La correspondance du Conseil avec les magistrats des villes et des communes et de ceux-ci avec le Conseil était en flamand lorsqu'il s'agit d'autorités flamandes, et en français lorsqu'il s'agit du Tournaisis et de la Flandre française²⁴.

Le 27 juin 1735, parut une ordonnance du Conseil au sujet de la langue des plaidoiries. Le magistrat de la ville de Tournai avait protesté parce que certains praticiens instruisaient et poursuivaient les procès concernant des personnes habitant la ville de Tournai et le

(18) *o.c.*, p. 222-3, n° 238. Lettre de Charles de Lorraine à Marie-Thérèse, 19-VIII-1752.

(19) *o.c.*, pp. 223-224, n° 239. Consulte du Conseil Suprême de Vienne. 1-IX-1752.

(20) *A. R. 's Gravenhage. Binn. Zaken*, 30-IV-1809, n° 9 (Fl. Occ.) n° 10 (arr. Ypres), n° 11 (arr. Courtrai), n° 12 (ville Bruges), n° 13 (ville Ostende), n° 9 (Fl. Orientale).

(21) Même source.

(22) Réponse du sous-intendant d'Ypres, n° 10.

(23) *Vlaemsche Commissie*, pp. 180/184.

(24) *o.c.*, l.c.

Tournais. Le conseil, estimait que ces personnes devaient supporter des frais coûteux de traduction et, tenant compte des erreurs qui pouvaient se glisser dans des traductions inexactes²⁵, accorda aux habitants du Tournais et de la Flandre gallicante de se servir du français dans toutes les affaires auxquelles ils étaient mêlés, et rendit obligatoire l'usage du « walsch ofte fransch »²⁶, dès qu'une des parties habitait ces régions.

Les habitants de la Flandre flamingante, lorsqu'ils citaient en justice des « Geestelycke Thiendeheffers » habitant Tournai, le Tournais, la Flandre gallicante, la France ou d'autres régions où le français ou le wallon étaient en usage, voyaient ces derniers élever la prétention d'être jugés en français. Marie-Thérèse, le 11 janvier 1775, décréta que les habitants de la Flandre flamingante pourraient se servir du flamand lorsqu'ils voulaient intenter un procès, devant un tribunal compétent en Flandre, sans tenir compte de la nationalité de celui qui était impliqué ; ainsi, l'intervention de Marie-Thérèse garantissait aux Flamands le droit d'user de leur langue dans les procès qu'ils intentaient eux-mêmes. Le conseil de Flandre promulgua cette ordonnance le 14 janvier 1775²⁷.

Dans toute la Flandre, les affaires administratives locales se traitaient en flamand. Les procès-verbaux des collèges de bourgmestres et échevins des châteleries et les jugements et les règlements que les autorités locales adressaient à leurs administrés étaient rédigés en flamand²⁸.

La gestion des employés des domaines, de la douane et de la loterie se faisait en français²⁹.

(25) « dat in het toekomende alle acten passerende ter greffie van den hove ofte ter rolle, mits gaeders alle requesten, proceduren ende relaezen van insinuatie oft exploiten ende de memorien van diere raekende de processen van Doornik ofte het Doorniksche, oft andere plaetsen vaan Waels-Vlaanderen hier 't hove gedevelopeert in materie van appel, tusschen wie het soude mogen wesen, ende het gene daeruyt voorder resulterende, alsmede raekende de processen die hier 't hove in d'eerste instantie soudon worden ingestelt tusschen soodanige Partijen, die respectivelijk aldaer woonachtig zijn, in de voorschreven walsche ofte fransche taele van wederzijden sullen worden geschreven, ingedient, geappointeert, gedepescheert ende vervolgt » (ordonnance publiée « ter rolle » le 9 juillet 1735. *Placcaertboek van Vlaenderen*, IV, p. 127).

(26) tautologisme pour désigner la langue française dans les Pays-Bas méridionaux et dans le Nord de la France.

(27) Ordonnance publiée au consistoire du conseil de Flandre, 14 janvier 1775, in *Placcaert Boek vaan Vlaenderen*, VI, 1e partie.

(28) *Vlaemsche Commissie*, p. 180 (pour Audenarde), pp. 180/4 (pour Gand) ; *A. R. 's Gravenbage, Binnenlandse Zaken*, 30-IV-1816, n° 11 (pour Courtrai, n° 12 (pour Bruges), n° 13 (pour Courtrai). Il faut pourtant faire des réserves. Dans la châtelerie d'Ypres les administrations rendaient leurs ordonnances et jugements en flamand pour les communes où cette langue était familière, et par traduction en français pour celles où la langue française l'était plus : Warneton, Bas-Warneton, Commines, Hollebeke et Houthem (*A. R. 's Gravenbage, Binnenlandse Zaken*, 30-V-1816, n° 10). Dans celle de Courtrai, la correspondance particulière avec les communes où le français était en usage se faisait en français, à moins que la correspondance ne fût tenue circulairement ; dans ce cas, elle était en flamand (*A. R. 's Gravenbage, Binn. Zaken*, 30-IV-1816, n° 12, n° 9).

(29) *A. R. 's Gravenbage, Binn. Zaken*, 30-IV-1816, n° 12, n° 9.

Les régiments nationaux étaient commandés en français, leur comptabilité était dans la même langue; seuls les régiments allemands en Flandre et en Brabant étaient commandés dans leur langue maternelle³⁰. Par contre, la langue des règlements et des commandements pour les corps armés de la bourgeoisie des villes était en flamand³¹.

F. Brunot³², se fondant sur l'examen de des Cressionnières³³, remarque qu' « on exige la connaissance du flamand des fonctionnaires qui sont envoyés dans les pays où se parle cette langue ». Notons tout d'abord que les Etats échappaient ici à la tutelle du gouvernement: ils étaient la partage des oligarchies régnautes et les emplois s'y transmettaient de père en fils³⁴.

L'intervention des autorités autrichiennes dans la nomination de l'évêque de Bruges en 1777 est significative. Lors du décès de Mgr. Caïmo, évêque de Bruges, l'épiscopat belge, Charles de Lorraine et la chancellerie impériale proposèrent leurs candidats à Marie-Thérèse. Charles de Lorraine et l'épiscopat belge avaient fixé leur choix sur des personnes de la noblesse qui ignoraient la langue de leurs futurs diocésains. Kaunitz s'y opposa, et fit rapport le 6 février 1773: les comtes d'Arberg et de Nassau-Corroy ne manquaient pas de qualités « mais il en manque une essentielle à l'un et l'autre savoir la connaissance de la langue flamande qui est celle du diocèse qu'on leur destine ». Cette connaissance nécessaire aux prêtres l'est également aux évêques qui, autrement, ne pourraient converser avec leurs ouailles que par voie d'interprètes. Le Conseil avait déjà relevé ces considérations « à la pénultième nomination de l'évêché d'Anvers » et Kaunitz s'étonne du choix de l'épiscopat belge: « la connaissance de la langue vulgaire du diocèse est si nécessaire dans un évêque que l'ignorance n'en peut être compensée par d'autres qualités ». Il est possible que, comme l'archevêque de Malines l'a fait, les deux candidats s'appliquent à l'étude du flamand mais le contraire est également possible. « L'ignorance de l'idiome est selon moi un défaut trop saillant pour qu'on puisse glisser là-dessus pour faire plaisir à la noblesse des Pays-Bas, tandis que les sujets qui se vouent à l'Eglise négligent de se mettre à même de pouvoir exercer les fonctions épiscopales dans les deux langues qu'on parle dans ces provinces, savoir la flamande et la française ». Considérations peut-être inspirées par le désir de brider la haute noblesse belge, dira-t-on. Toujours est-il que Marie-Thérèse se rangea à l'avis de Kaunitz, et qu'un bilingue, Mgr Brenart, fut nommé³⁵.

Et cependant, deux années plus tard à peine, en novembre 1779, le prince Ferdinand van Lobkowitz, né à Vienne, et qui avait été évêque de Namur³⁶, fut nommé évêque de Gand: or, il ne savait pas

(30) *A.R.'s Gravenhage, Binn. Zaken*, 30 1 v., 1816, n° 14.

(31) *Vlaemscbe Commissie*, p. 180/184 (Gand), p. 180 (Audenaerde).

(32) F. BRUNOT, *Histoire*, VIII, 1, p. 347.

(33) J. DES CRESSONNIÈRES, *Essai...*, p. 299.

(34) H. PIRENNE, *Histoire Belgique*, t. V, p. 258.

(35) H. NELIS, *Mgr. Brenart*.

(36) CLARYS, *Pages d'Histoire*, III, p. 9.

un traître mot de la langue parlée par ses ouailles³⁷.

Le gouvernement ne s'en tenait donc pas à une ligne de conduite uniforme, et il se peut fort bien que Kaunitz, en 1777, ait voulu voiler des intentions moins avouables sous le prétexte d'ignorance du flamand. En tout cas, il faut se garder de généraliser : dans certains cas, le gouvernement tenait compte de la connaissance du flamand qu'avaient les évêques envoyés en Flandre, en d'autres il ne le faisait pas.

C'est que l'idée de mener une politique linguistique n'était pas de l'époque. Lors des diverses occupations françaises en Belgique au XVII^e et XVIII^e siècles, les occupants ne cherchèrent jamais à imposer leur langue ; du moins, on ne retrouve aucune trace de mesures de contrainte prises par eux. Pour se faire comprendre, les sujets des pays occupés et les administrations provinciales et locales s'adressaient à l'occupant dans sa langue. Louis XV, en 1746 et les années suivantes, promulgua ses ordonnances et ses édits en français et en flamand à Gand et en Flandre occupée. Les officiers français rédigeaient les ordonnances et les acquits de paiement tantôt en flamand, tantôt en français. Les administrations des pays occupés continuaient, sous l'occupation, à correspondre entre elles dans la même langue qu'auparavant. « Le manque d'uniformité ne froisse ni ne gêne personne... Bref, la question des langues n'existe pas plus que le sentiment des nationalités »³⁸.

En fait, pourtant, la situation tendait à favoriser la langue française. Le français était la langue de la haute administration : il était nécessaire à ceux qui voulaient « arriver » de le savoir. De plus, les autorités provinciales et locales, aux différents échelons, se servaient généralement du français dans leurs relations avec l'autorité centrale ; fonctionnaires, magistrats, greffiers et scribes ne pouvaient l'ignorer. La connaissance de français leur devenait de plus en plus nécessaire à mesure que la centralisation augmentait dans le courant du siècle et que les relations avec l'autorité centrale se faisaient plus fréquentes et plus intenses.

Le gouvernement autrichien n'a pas cherché à imposer le français. L'état de choses étendait dans une mesure croissante l'emploi du français dans la vie administrative et judiciaire. Telle nous semble la réalité.

(37) *o.c.*, II, p. 166.

(38) VAN HOUTTE, *Les Occupations étrangères...*, pp. 378/379.

CHAPITRE VI

LA LANGUE FLAMANDE

A. LE FLAMAND, LA LITTÉRATURE ET LA SCIENCE

Ce qui frappe, c'est l'absence presque totale d'une littérature flamande autochtone dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, plus peut-être en Flandre qu'en Brabant ou dans la région anversoise. La *rijmkonst* était l'apanage d'auteurs pieux qui rimaient des vies et des miracles de saints ou qui, dans des ouvrages à tendance moralisatrice, imitaient le père Poirters. Encore ces œuvres étaient-elles en très petit nombre¹.

Le goût du théâtre restait pourtant vivace parmi le peuple, comme nous l'avons vu : chambres de rhétorique et sociétés dramatiques, jusque dans les moindres villages, fournissaient une production surabondante². Ce théâtre villageois restait fidèle au répertoire médiéval, enrichi inlassablement par les maîtres d'école et les beaux-esprits locaux³. Même ici, l'influence française se faisait sentir : les rhétoriciens traduisaient et adaptaient Molière, Racine et Voltaire à l'usage des scènes villageoises. Un exemple seulement : K.L. Fournier, d'Ypres (1730-1803), qui séjourna à Paris pour se perfectionner en peinture, y acquit le goût du théâtre français. Il traduisit, à son retour, un grand nombre d'œuvres dramatiques françaises, à l'intention du théâtre flamand⁴.

Le flamand était encore en usage parmi les médecins flamands, où la tradition de Palfyn maintenait la fidélité à cette langue : des ouvrages écrits par les médecins brugeois entre 1750 et 1780, un est en français, trois sont en latin et six en flamand. Les médecins formaient d'ailleurs une exception parmi les hommes de science.

Il est sûr qu'une production aussi insignifiante ne pouvait rassasier l'appétit intellectuel d'un public tant soit peu curieux. Des livres scientifiques et autres, en provenance de Hollande, passèrent, au début

(1) HEREMANS, *De Nederlandse Letterkunde*, pp. 64/65.

(2) PIRENNE, *Histoire*, V, pp. 329-330.

(3) VAN DER STRAETEN, *Théâtre villageois*, tome I, chapitre « Auteurs ».

(4) K. L. FOURNIER, *Naergelaetene Tooneelstukken*, tome I, page IX du *Voorberigt*. Voici quelques exemples : *Den eenigen Erfgenaem* (comédie en cinq actes de Regnard), *De school der borgers* (comédie en trois actes de l'Allainval), *Den Dooven, of de Volle Herberg* (comédie en trois actes de Desforges), *Den Zieken door Inbeelding* (comédie en trois actes adaptée de Molière), *De Serenade, of het Nachtsusiek* (comédie en deux actes, adaptée de Regnard).

du siècle, la frontière, mais en petit nombre seulement. Ce nombre s'accrût dans la seconde moitié du siècle.

L'influence de ces livres néerlandais fut profonde : beaucoup d'auteurs de nos provinces adoptèrent, à leur exemple, l'orthographe néerlandaise. Des traités de versification, comme ceux de H. Binken (Anvers, 1773) et de W. P. C. (Malines, 1791) prirent comme modèles Cats, Vondel et d'autres poètes néerlandais. On commença à publier en Flandre les ouvrages qui étaient dans le goût du public : les *Altaergeheimenissen* de Vondel et l'*Abraham Aertsvader* de Hoogvliet. Cats était l'auteur préféré chez nous et on avait déjà réimprimé certaines de ses œuvres à Gand et à Bruges lorsque, en 1786, il parut une édition complète chez Fernand à Gand. A Bruges le rhétoricien J. Quicke était un admirateur et un épigone de Vondel. Dans le Nord, on avait traduit tout ce que la France avait produit d'intéressant dans le domaine du théâtre : beaucoup de ces traductions furent réimprimées à Gand sans nom de traducteur, et éliminèrent peu à peu la misérable rimaille des *Rederijkers*⁵.

Tout compte fait, si cet apport était à même de revivifier la langue flamande, il ne satisfaisait pas les besoins d'un public lettré. Cependant, on écrivait encore beaucoup le flamand, et on l'imprimait⁶ : il se conservait dans nombre d'écrits, de journaux, de pamphlets politiques, d'ouvrages d'enseignement, de technique, d'édification et de délassement. En 1789, la Révolution Brabançonne donna lieu à un regain de pamphlets, de chants et de discours très nombreux publiés aussi bien par les démocrates que par les conservateurs⁷ : en Flandre ces écrits étaient, en grande majorité, en flamand. Cette production, avec toutes les lacunes qu'elles présentait pour un intellectuel qui voulait se tenir au courant de la science ou pour un homme du monde curieux de tous les aspects de la vie contemporaine, satisfaisait les besoins de la clientèle à laquelle elle s'adressait, c'est-à-dire surtout de la petite bourgeoisie urbaine et des cultivateurs aisés dont le cercle des curiosités était bien plus restreint.

B. LA QUALITÉ DU FLAMAND

La langue flamande, au XVIII^e siècle, subit l'influence de la langue française dans son orthographe, son vocabulaire et sa syntaxe, et cela dans une mesure nuisible à son essor propre.

Les écrits de tout ordre sont contaminés : ceux des avocats, plus familiarisés avec le latin et avec le français qu'avec le flamand⁸ ; ceux

(5) HEREMANS, *o.c.*, pp. 66-68.

(6) PIRENNE, *Histoire*, V, p. 329.

(7) DE GOEYSE, *Het Volkslied in de Brabantse Omwenteling*.

(8) VAN BOTERDAEL, *Vlaemsche Spraek- en Spel-Konste*, p. 20 : « om welke wel-gegronde redenen de zuivere nederduytsche Schrijvers alle verbasterde woorden aen de Rechts-geleerde laten, en aen die, die ervarenen in de Latijnsche of Fransche Tael zijn, dan in de Nederduytsche ». Ce grammairien puriste bannit des termes juridiques comme « contract, contraventie, contributie, controversie, advocaat, procureur, quote, qualiteyt, quittancie, questie » (*o.c.*, pp. 20/21).

des magistrats, des fonctionnaires, des notaires et des greffiers qui farcissent leurs écrits (et leurs discours!) de termes françaises et latins⁹. Le style des journaux n'est guère plus châtié, à en juger par la *Gazette van Gent*¹⁰, et la correspondance des personnes cultivées fourmille de termes emprunts au français. Le grammairien B. Janssens cite une lettre imprimée qu'il a lue :

« Monsieur, Uwe lange absentie, stelt mij in een absidue conster-natie, mij beklagende, dat ik niet eerder van uwe presentie jouisseren en kan »¹¹.

Dans les pièces de théâtre traduites, les mots calqués sur le français foisonnent et les traductions de K.L. Fournier, dont il a été question plus haut, en font foi¹². Mais ce ne sont pas seulement les œuvres traduites qui accusent cette contamination de leur vocabulaire par le français; tous les livres abondent en termes empruntés au français et, aussi, au latin¹³. A. Steven donne une liste de mots dans lesquels entre la lettre G et qu'on trouve dans le dictionnaire latin-français de L. Meyer

« alle welke woorden van het Latijn ofte uyt het Fransch afkomen : dus voor geen goed Nederduytsch aen te nemen... Maer is een misbruyk ingedrongen door zommige Fransch- en Latijn-lievende om welkers Taels ingeslopen bastaerdwoorden men alleen de G met den boven-gemelden klank heeft als in deze onechte woorden »¹⁴.

Steven cite également des mots, parmi des milliers d'autres, qu'on trouve dans les dictionnaires de d'Artsy et de Meyer, qui s'écrivent

(9) Le grammairien brugeois B. Janssens écrit en 1775 « wordende dat misbruijk (cette contamination) bijzonderlijk achtervolgt in veele openbare Schriften, daer men meer Latijnsche en fransche woorden ziet, als vlaemsche de welke bij d'onwetende Tael-bedervers *Praktijke-woorden* genaemt worden » (*Vlaemsche Spraek-en Spelkonste*, p. 3).

Voici d'ailleurs le titre d'un manuscrit datant de la première moitié du XVIIIe siècle (Bibliothèque Ville de Bruges, ms. 578) : « Van de pratyque behelsende een bijeenvergaderinghe van principaelste judiciaire praticquale ende notariale instrumenten, met hunne gherequireerde clausulen ende solemniteyten, soo die jegenwoordigh naer rechte ende voornamentlick binnen de staat van Brugghe ghepractiqueert ende gheobserveert worden ».

(10) Un seul exemple : « Den Generael Campbell sont diversche detachementen uyt alle regimenten ghetrocken, om in cas van attaque, de behulpsaeme handt aen desen Transport te bieden. Dog een detachement Bergschotten ontdeckte een Corps Fransche Huzaren, en sloegen deselve op de vlucht in groote confusie, keerende alsoo precipitantelijk naer hunne armée terug ».

(11) *Vlaemse Spraek- en Spel-Konste*, p. 2.

(12) Voir un passage extrait de la comédie *Het Kaffé-Huys*, celui où Jobelin, notaire avare, fait une déclaration d'amour à la riche Louise, cité in DEVIGNE, *Zuid-Nederlandse Schrijvers*, 1873, pp. 211-213. L'exemple est peut-être mal choisi : il se peut que Fournier ait voulu parodier le langage des notaires. Les traductions de Neyts ne valent guère mieux que celles de Fournier.

(13) STEVEN, *Nieuwen Nederlandschen Voorschriftenboek*, p. 35. « Dat dit maer al te waer is blijkt zonneklaar uyt een groot deel Nederduytsche Boeken, de welke doorgaens met ontallijke uytheemsche woorden doorzaeyt zijn ». — Steven s'en prend également à l'emprunt de termes au latin (*oc.*, p. 28).

(14) A. STEVENS, *o.c.*, p. 32.

avec C et sont de provenance étrangère¹⁵.

Dans le texte même de sa grammaire, A. Steven remplace systématiquement les termes de provenance latine et française par les correspondants flamands qu'il juge corrects. Mais il faut croire que ces termes corrects étaient mal connus de la plupart des lecteurs car, pour chaque terme qu'il emploie, l'auteur met en note le mot d'usage courant (c'est-à-dire incorrect)¹⁶.

Le nombre de mots empruntés au latin et au français est donc considérable. Non que le flamand de l'époque manquât de termes propres : nous voyons les grammairiens substituer des termes de provenance indigène aux mots empruntés. Mais ceux qui empruntaient avaient la tête farcie de latin, par l'éducation donnée au collègue et à l'université, et de français, par leurs lectures et leurs fréquentations mondaines. Les termes empruntés leur servaient à donner à leurs discours et à leurs écrits une sorte de distinction, qui les rendaient respectables aux yeux des ignorants. Dans leur éducation, la langue maternelle était fort négligée. Le fait est patent pour les collèges¹⁷.

Mais ce n'était pas seulement dans les collèges qu'on négligeait l'étude du flamand. Dans les petites écoles, on enseignait la lecture, l'écriture, le catéchisme, mais *pas* la grammaire ; on se servait de manuels farcis de barbarismes. Un tel enseignement ne devait pas contribuer au purisme et à la correction du langage et des écrits des élèves. Qu'on en juge par les plaintes du grammairien brugeois Janssens en 1775 :

« Zoodra men éen Kind onder het gezag en bewint der Schoolmeesters vertrouwt, om zijne Tael te leeren, men geeft het den letterrol-boek, inhoudende het *Gebed des Heêren*, den *Weest-Ge-groet*, het *Gelove*, en éenige Gebedkens,, 't welke aengaende de Godsvrugtigheid goed is ; maer wat Kind heeft dien Boek, bestaande in vele swaere woôrden van onze Tael, leêren lezen ? Ongetwijfelt geên : dit is de reden dat vele Schoolmeêsters weinige onderrigtinge aen zulke Kinders kunnen geven ».

(15) *o.c.*, p. 38 « cachet - cameraed - caprice - capriool - cassatie - catalogus - cause - etc.

(16) Pour les cinquante premières pages du livre, le nombre de ces termes est en moyenne de cinq à quinze par page. A la page 26 nous relevons : eenletter-grepige (monosyllaba) - gelaekt (geblameert) - nauwkeurighjk (curieuselijk) - voornaementlijk (principelijk) - beheerscht (geregeert) - volkeren (Natie) - toebrenghen (contribueren) ; à la page 27, gedingen (processen) - bescheeden (acten) - openbaere (publique) - landschappen (provincien) - beheercht (geregeert) - gevaerlijker (perijckleuser) - grenzen (frontieren) - hartstochten (passien) - onkunde (ignorantie) - nauwkeurighjk (curieuselijk) - ongemeen (raer).

(17) Derleyn, en 1769, propose qu'on n'accepte plus d'élèves dans les collèges « 't zij dat sij wel onderwesen zijn in de Schrijf- Lees- en Spel-Konste, en wel besonderlijk in de Spel-Konste... want men vind'er dagelijks in de Latijnsche Scholen loopen, die niet bequaem zijn om twee à drij woorden agter-een wel te schrijven of te lesen » (*Lat. Grammatica*, p. 11). Il propose également qu'on emploie le flamand pour enseigner le latin dans les classes inférieures, qu'on fasse les cours d'histoire et d'explication d'auteurs en flamand et qu'on enseigne le catéchisme en flamand et en latin (*o.c.*, p. XI). Cet appel ne fut d'ailleurs pas entendu.

Après on leur fait lire *Joseph den Dromer*, ouvrage à rejeter

« om 't onzuiver vlaems, en regellooze Spellinge, waer mede hij opgesteld is ».

Quand les enfants ont neuf ou dix ans, on leur met entre les mains *Den Reisboek van Broeder Jan Vander Linden* »

« wat Tael dien broeder gesproken heeft, is mij onbekent, aengesehen hij zijne jerusalemsche Reize dus doormengt met verbasterde woorden, dat hij zig onbegrijpbaer heeft gemaekt, het welke oorzake is, dat men de Kinders de zuivere vlaemsche Tael niet gemakkelijk kan in boezemen: want zij gedurig in 't lezen van diergelijke Boeken, of Brieven verbasterde woorden ontmoeten, die zij in 't spreken onder 't vlaems vermengen, hoewel zij den zin niet begrijpen; dagelijks vraegt den éenen den anderen wat *solemniteit, inclus, exclus* enz... wilt beduiden »¹⁸.

On se trouve donc en présence, d'une part, de la classe des notables et des intellectuels, qui ont été éduqués entièrement en latin, ne possèdent que des notions rudimentaires de flamand et se servent de mots et de tours latins et français dans cette langue pour en imposer aux non-initiés et, aussi, par ignorance¹⁹; d'autre part, de ceux qui n'ayant pas été au-delà des petites écoles, sont à peine capable de lire et d'écrire, n'ont aucune connaissance sérieuse de la grammaire flamande et sont, dès l'enfance, habitués aux barbarismes. C'est encore une fois le grammairien Steven qui, avec perspicacité, dégage les conséquences de cet état de choses :

« Ik hebbe dikwijls vernufte Nederlandsche Gods- ende Rechtsgeleerden hooren zeggen ende bekennen dat se menighe Néederduytsche woorden niet verstonden, om dat se (zoo zij zeyden) hun in deze Tael weynig hadden geoeffent. Ende nochtans werden menigmael zoodanige geleerde ende geletterde Verstanden (doch onbedreven, ofte ten minste onvolmaeckt in de Néederduytsche Spraek)

(18) *Voorreden* de la seconde partie de *Vlaemsche Spraeck- en Spel-Konste*.

(19) Un exemple encore : l'auteur inconnu, habitant de Bergues-Saint-Winocq, qui écrivit vers 1760 un *Snoeijsmes der Vlaemsche Tale*, resté manuscrit, réagit contre la francisation des Flamands « om onder het straet-volk welsprekender te schijnen ». Ainsi on entend « Souhaiteerje te dejeuneeren van een delikaat jambon ? » « Ik was in die dilugie, maer nieuwe incidenten hebben de affairen gevarieert ». « Neem uw kommoditeit », « Occupeert die plaetse », « Het proces is peremptoirelick gedeceideert » et ainsi de suite. La faute n'en est pas seulement à eux, car lorsqu'ils sortent de la « schryfschole », on met à leur disposition « een woordenboek alleenlyk voor keukenjongens gemaekt, die niet anders als straetvlaemsch en weten ». L'auteur donne encore d'autres exemples d'« ontale » : « Veel' ongeleerde Vla-mingen denken dat sij wel spreken, dat hun moedertale verciert word, als sij seggen : « Wij zijn zeer geëmbarrassert in een difficile affaire(n) van importance dewelke onse kompagnie extremelij chagrineert, en difficil pasesseert om te reusiren en te executieren. Het ware ons agreabel, dat men ander projecten formeerde, om de insinuation te pousseeren en hun peremptoirelyk te decreteeren. Men zoude de litiganten van hun pretensien haaest debouteeren ». Ainsi parlent les Flamands cultivés « en sij en konnen niet anders nog en weten niet anders voort te brengen om hun meininge te kennen te geven, want sij en hebben van jongs niet anders gehoort » (Reproduit in DE VOOYS, *Verz. Taalk. Opstellen*, pp. 342/350, plus particulièrement aux pp. 343/344).

tot grooten achterdeele gevolgt van den gemeynen Man den welken niet en onderzoekt wat recht is ofte vereyscht word; maer wat van een ander word voorgedaen; denkende: dewijl deze in hun beroep ampt ende bedieninge hun verstand doen uyttschijnen dat se daerom in alles naer te volgen zijn ende alom de volmaektheyd bereyken 't gene nochtans zeer zelden oft noyt word gevonden. Waer uyt genoeg te begrypen wat hinder onze Tael bij d'onwetende lijd; dewijl sy als den blinde sich laeten leyden »²⁰.

Et ailleurs :

« de gemeyne Spraek gelijk die bij 't meesten deel der Nederlanders word gebruykt en verschilt niet vele dat se niet half Fransch en is noch min noch meer als of wij geen woorden genoeg nochte bekwaem hadden om alles volmaektelijk uyt te drukken »²¹.

Ainsi les petits suivaient les grands, dans leur manière de parler et d'écrire. Où, dans ces conditions, la langue flamande eût-elle pu trouver un appui, un accord de sentiments, pour opposer une digue à l'intrusion de termes de provenance latine et française ?²²

C. LA RÉACTION

Un tel état de choses devait frapper de consternation ceux qui aimaient encore leur langue maternelle. Aussi voyons-nous, à partir de 1750, des grammairiens s'efforcer d'épurer le flamand et des rhétoriciens le glorifier. Le pédagogue Desroches introduit, en 1761, une réforme de l'orthographe. A son instar, des instituteurs, un peu partout, se mettent à étudier la grammaire flamande, afin de donner une meilleure instruction à la jeunesse. J. D. Verpoorten, instituteur à Anvers (1752), J. Baillieu, instituteur dans la même ville (1772), P. J. Van Belleghem, instituteur à Bruges (1773), Balduinus Janssens, instituteur à Bruges également (1775); Andries Steven, instituteur à Cassel, et L. Van Boterdaele, instituteur à Harelbeke (1776), publient des grammaires, dans lesquelles ils s'efforcent surtout d'épurer l'orthographe et le lexique et de fustiger l'emprunt de tours, de mots et de lettres au français²³.

(20) STEVEN, *Nieuwen Nederlandschen Voorschriftenboek*, p. 28.

(21) *o.c.*, p. 25.

(22) Une autre cause de la décadence du flamand était le manque de fixité dans l'usage de la langue, où chacun introduisait des fantaisies personnelles et régionales. L'auteur anonyme de l'*Inleiding tot de Grondregels der Vlaemsche Spraeken Spelkonste, aantonende de Verwarring, verschillig Gebruyk en Misbruyk dezer Taelbeschrijvers*, Termonde, veuve Ducaju, 1785, le note dans son *Voorberigt* (reproduit in DE VOOYS, *Verz. Taalk. Opstellen*, pp. 327/328).

(23) Nous en avons vu nombre d'exemples dans le paragraphe précédent. Certaines interventions furent moins heureuses, la critique était parfois ridicule et même triviale. Ainsi Van Belleghem, instituteur brugeois, en 1773, voudrait remplacer la lettre *q*, d'importation française, par le *k* flamand. Voici son argumentation :

« weg, weg, gij Fransche *q*, met uw verduyvelt stinken
Tot klank g'eet op ons *u*, die g'uytschijt zonder klinken

Balduinus Janssens veut démontrer la supériorité du flamand sur toutes les autres langues, et il en donne quinze preuves. En flamand chaque lettre représente un son, alors qu'en français, très souvent, quatre ou cinq lettres représentent le même son²⁴. Le flamand descend de l'ancienne langue hébraïque, il est plus ancien que le grec, le latin et l'allemand²⁵. Le flamand a une richesse verbale « naturelle » : il compte plus de 1.000 monosyllabes, contre 300 seulement au grec et moins encore au latin²⁶. Les langues française, espagnole et italienne sont un mélange (« éenen mengelklomp ») de flamand, de latin, de gothique, de gaulois, d'arabe, de lombard et de beaucoup d'autres langues encore, alors que le flamand s'est maintenu à l'état pur²⁷. Le flamand a la supériorité de pouvoir former beaucoup de diminutifs²⁸. D'ailleurs, la langue flamande doit avoir un génie bien propre à elle, car aucune race n'a autant d'aptitudes pour apprendre les autres langues que les Flamands²⁹.

C'est par des arguments de même ordre que le rhétoricien brugeois P.J. Van Maele, dès 1724, s'était efforcé d'établir la supériorité du flamand : on voit ce que ces arguments ont de puéril parfois, mais ils témoignent d'un amour certain pour la langue maternelle.

P.J. Van Maele estimait que la « corruption » du flamand datait de l'époque des ducs de Bourgogne qui, ignorant le flamand, introduisirent chez nous leur langue maternelle, le français. La noblesse se mit à l'étude de cette langue, l'administration et la justice se firent en français, le français devint la langue des fonctionnaires (« ampt-luyden ») et de la bourgeoisie (« borgers »). Voulant abandonner le flamand, et ne sachant pas suffisamment le français, on fit un mélange abominable des deux langues. Le flamand ne conserva sa pureté qu'à la campagne « bij de een-voudige Landts-luyden ». D'après Van Maele, en examinant les écrits officiels, les actes et les livres parus entre 1400 et 1600 on trouverait qu'un tiers des termes sont des barbarismes. Les auteurs, en effet, subissaient l'influence du français et, pour se montrer cultivés, introduisaient « Geheele Karren en Wagens met onaerdige en onechte Woorden in hunne Wercken ». Depuis, on a rejeté une partie de ces barbarismes et le langage s'est épuré. L'auteur conclut : « Dan om te oordeelen alderbest, stelt de Schrijver van de sestiende, tegen die van de seventiende Eeuw; ende gij sult bevinden dat de leste de beste zijn : ten minste door de suiverheyd van

Op de onze k lasterende Waelen :

G'acht onze k een Fransche Katt'

Dees wel zuyver lekt haer gat :

Wilt g'uw q zien zonder vlekken

Ge moogt zelf die zuyver lekken ». (*Deure ofte Ingang*, p. 30).

Nous épargnerons au lecteur la lecture d'autres arguments de cette espèce.

(24) B. JANSSENS, *Vlaemsche Spraek- en Spel-Konste*, p. 6.

(25) *o.c.*, p. 7.

(26) *o.c.*, p. 8.

(27) *o.c.*, p. 9.

(28) *o.c.*, p. 10.

(29) *o.c.*, p. 10/11.

Taele, ende volmaeckte mate van Sangen ende Gedichten »³⁰.

Van Maele se montrait trop optimiste, les plaintes des grammairiens dans le courant du siècle en font foi. Il semble que seuls certains rhétoriciens aient, consciemment et avec esprit de suite, tendu à épurer le lexique de leurs écrits³¹.

Mais ces puristes se heurtaient à la tendance générale, qui portait à emprunter le plus possible au français. L'introduction en Flandre, après 1750, de livres néerlandais, scientifiques et littéraires, et le succès dont ils jouirent renforcèrent, il est vrai, la tendance puriste. Celle-ci ne parvint cependant pas à se critaller et, jusqu'à la fin de l'ancien régime, la qualité du flamand continua à empirer.

D. DEUX CRIS D'ALARME SANS LENDEMAIN

Les choses allaient ainsi leur train, naturellement, pourrait-on dire, sans que les gens s'en rendissent exactement compte, sans qu'ils en évaluassent les conséquences. La situation était pourtant tellement flagrante que des hommes cultivés et attachés à leur langue ne pouvaient manquer de s'en apercevoir. Deux cris d'alarme furent lancés à la fin du siècle. Le premier venait de J.B.C. Verlooy qui, fils d'un fermier campinois, avait étudié le droit à Louvain, s'était établi à Bruxelles et allait se distinguer, comme « brillant second » de Vonck, lors de la Révolution brabançonne. En 1788 il publia sa « *Verhandeling* » devenue célèbre. Il y constate l'infériorité artistique et scientifique des Pays-Bas en face des pays étrangers, principalement de la France³². Quelle en est la cause ? Cette infériorité ne tient pas à notre nature (*volksaard*), nous l'avons bien prouvé dans le passé³³. Il faut en chercher l'origine auprès de la maison de Bourgogne, qui a francisé la capitale et le pays ; cette francisation s'est aggravée sous les régimes espagnol et autrichien, au détriment de la langue maternelle. Pourtant la situation linguistique du pays établit la supériorité du flamand, dans une proportion de 31½ contre 10½ au wallon³⁴. Mais on n'estime plus le flamand, on le méprise et quiconque est de bon ton ne veut parler et écrire que le français³⁵.

Cependant le français présente beaucoup d'inconvénients pour nous. Nous ne pouvons apprendre à parler une langue étrangère selon son

(30) P. J. VAN MAELE, *Ontleding ende Verdediging*, ch. 3.

(31) B. Janssens écrit en 1775 : « Heeft den zelve schrijver (Van Maele) in zijnen tijd gezeit dat de digters de zuiverheid der vlaemsche Taele begonden 't agtervolgen, met meer regt mogen wij het heden zeggen, dewijl wij, met vermaek, dagelijks zien, dat zij die Taele, door hunnen ijver, tot den top der volmaecktheid pogen te brengen, in wêrwil al'er misagtingen, die zij ontmoeten van die, dewelke hun vrugteloo's inbeelden, dat zij geene welsprektheit bezitten, als zij geene geheele redenvoeringen van onnoédige of fransche woorden onder hunne vlaemsche mengelen, de welke zij *Salet-woorden* noemen » (*Vlaemsche Spraek- en Spel-Konste*, p. 5).

(32) J. VERLOOY, *Verhandeling...*, p. 1.

(33) *o.c.*, pp. 2-18.

(34) *o.c.*, pp. 20-23.

(35) *o.c.*, pp. 24-26.

génie ; les Français nous reconnaissent immédiatement à notre prononciation défectueuse. Nous ne pouvons devenir éloquents — le premier et le plus nécessaire des arts — en français. L'étude du français, en plus de celle du flamand et du latin (qui est nécessaire), est une perte de temps ; on pourrait mieux employer ce temps à cultiver les beaux-arts. Nous privons de toute culture nos artisans, nos paysans et nos femmes qui ignorent le français, et nous étouffons les arts qui vont toujours chercher leur inspiration dans la langue. Nos savants et nos littérateurs, ne voulant pas écrire en français, langue dans laquelle ils ne peuvent briller, ni en flamand, langue qu'ils méprisent, préfèrent s'abstenir et ne pas écrire. De plus, l'adoption du français provoque un recul de notre esprit de liberté et de notre patriotisme : le patriotisme exige que la nation ait le plus possible de traits distinctifs, et la langue maternelle est un facteur essentiel de différenciation. Notre dédain pour la langue maternelle est cause de notre mépris pour tout ce qui vient de nos ancêtres : coutumes, traditions et usages³⁶.

Quels sont les remèdes à cette situation ? Faire du français la langue maternelle des Flamands ? C'est impossible³⁷. Il faut donc relever le flamand, qui le mérite par ses nombreuses qualités. Le flamand est une langue originale, par opposition au français, bâtard du latin et de l'allemand. Il ressemble en bien de points au grec, la plus belle langue du monde. Il est euphonique (bien plus que le haut-allemand, par exemple), concis (autant que le latin, le grec et le français), et riche (bien plus que le français, par exemple, en composés). Enfin, et surtout, le flamand est la langue de la liberté ; « de tael van den vrijdom »³⁸. Délaissons le français et rendons son éclat au néerlandais ! Comment ? En régularisant sa graphie ; en réformant l'enseignement (les grammaires et les manuels des « Nederduytsche Scholen » doivent être épurés et complétés ; il faut enseigner aussi la langue maternelle dans les « Latijnsche Scholen », supprimer les écoles françaises et ne pas tolérer qu'on enseigne cette langue) ; en créant un théâtre néerlandais, pourvu d'un répertoire de pièces originales et de pièces françaises et allemandes traduites ; enfin, en donnant des récompenses à ceux qui écrivent et produisent en langue maternelle³⁹.

Verlooy termine par un appel à l'union de tous les Néerlandais : ils forment un peuple par la langue, les mœurs et les coutumes. Que les Néerlandais, séparés politiquement, se considèrent comme des frères pour ce qui regarde la culture. Et que la langue de la liberté devienne celle des beaux-arts⁴⁰.

Le second cri d'alarme fut lancé par le doyen des métiers de Malines, G.F. Verhoeven, sous forme d'un manuscrit envoyé au comte de Nény, président de la Commission royale des Etudes, en avril 1780, et portant comme titre :

(36) *o.c.*, pp. 26-40.

(37) *o.c.*, pp. 40/41.

(38) *o.c.*, pp. 42/56.

(39) *o.c.*, pp. 57/61.

(40) *o.c.*, pp. 61/62.

« *Oordeelkundige Verhandelingen op de Noodzakelijkheid van het Behouden der Nederduytsche Tael, en de Noodige Hervormingen in de Schoolen.* »⁴¹

L'auteur commence par tracer un parallèle avec l'antiquité. Le grec était aux Romains ce que le français est aux Flamands, c'est-à-dire la langue de la science. Athènes jouait le même rôle que Paris actuellement. Les Grecs ont été les maîtres des Romains et la langue grecque était plus familière aux Romains que le français ne l'est actuellement aux Néerlandais⁴². Mais les Romains écrivaient en latin, et non en grec, tout comme les Français, les Italiens et les Anglais écrivent actuellement dans leur langue maternelle.

Nous, Néerlandais, nous écrivons en français, et ce en dépit du fait que nos savants, même ceux de l'Académie de Bruxelles, sont incapables d'écrire quelque chose de correct et d'élégant en cette langue⁴³.

Cette introduction d'une langue étrangère est cause de corruption. La langue énergique des Romains fut corrompue par des termes courtis et des expressions de politesse, sous l'influence du grec. L'auteur est persuadé que les femmes ont joué un grand rôle dans l'introduction du grec à Rome comme dans celle du français en Flandre actuellement : car les femmes de la bonne société, en Flandre, sont entichées du français. Le dédain pour la langue maternelle inspire le dédain pour les mœurs des ancêtres, et la corruption morale actuelle est en relation intime avec l'introduction du français chez nous⁴⁴. L'auteur critique sévèrement l'éducation des pensionnats⁴⁵. Il préconise une réforme de l'enseignement, qu'il expose de façon détaillée. Il est moins extrémiste que J. Verlooy, car : « *Met de Nederduytsche tael voor de Fransche te stellen heb ik noyt gepeynst van de laetste uyt onze scholen te bannen; verre van daer, dat men de zelve leere gelijk d'Alembert aen de geleerde van de Grieksche tael spreekt, zonder de moeder-tael te versuymen, die onze bezonderste oeffening moet zijn* »⁴⁶.

Cultivons notre langue maternelle, pour sauvegarder nos mœurs. Créons une société de langue et de beaux-arts néerlandais. Que le gouvernement n'accepte personne dans les conseils et dans les tribunaux, à moins qu'il ne sache parfaitement le flamand ; ainsi tout le monde s'appliquera à l'étude de cette langue. N'admettons personne à l'Académie de Bruxelles qui ne sache le flamand, imprimons les mémoires qui ont été rédigés en flamand dans cette langue et faisons-en des traductions à l'usage des étrangers seulement⁴⁷. Surtout, qu'on réforme l'enseignement et le personnel enseignant. « *Deze (cette réforme) is den grondslag van den bouw* »⁴⁸.

(41) A. JACOB, *Willem Verhoeven...*, pp. 15/44, édition du manuscrit.

(42) *o.c.*, p. 17. L'auteur donne en exemple Virgile, Cicéron et Horace.

(43) *o.c.*, p. 21.

(44) *o.c.*, pp. 22/23.

(45) Cf. notre citation au chapitre I, paragraphe B, in fine.

(46) *o.c.*, p. 28.

(47) *o.c.*, pp. 40/41.

(48) *o.c.*, p. 42.

Qu'on oblige la jeunesse à lire des ouvrages scientifiques en flamand, elle se mettra alors à écrire le flamand, sans négliger le français et le latin qui seront toujours, chez nous, les langues de la science⁴⁹.

Si nous avons insisté sur ces téomignages, c'est parce qu'ils dénotent un état d'esprit : on commence à se rendre compte, dans certains milieux intellectuels, qu'il est temps de mettre fin à la francisation effrénée.

Verlooy aborde le problème sous un angle général et révolutionnaire, Verhoeven sous un angle plus restreint et plus réaliste. Pour Verhoeven, la francisation est due surtout à l'engouement des femmes pour tout ce qui est français, aux défauts de l'éducation et au manque d'encouragements au flamand de la part du gouvernement. La désaffection du flamand lui semble intimement liée à la décadence morale de son époque. La réforme de l'enseignement changera cet état de choses et il propose des remèdes pratiques sur ce point. Verlooy voit les choses de plus haut. On aura remarqué qu'il attribue comme principal mérite au flamand d'être la langue de la liberté, qu'il considère l'unité de langage comme facteur essentiel du patriotisme et qu'il voudrait voir les Néerlandais s'unir car, parlant la même langue, ils sont un même peuple. C'était, à l'époque, parler en révolutionnaire et il appert clairement que Verlooy a puisé ces idées aux sources qui, plus tard, alimenteront les Révolutionnaires françaises. Eux aussi verront dans l'unité de la langue une nécessité pour l'unité de la Nation, et ils prendront un ensemble de mesures destinées à implanter le français au détriment des langues hétérogènes qui nuisent à l'unité nationale et propagent des idées subversives. C'est bien une politique de la langue que propose Verlooy, et qui aille jusqu'à l'exclusion systématique du français. Ces vues ne pouvaient exercer aucune influence en 1788 : elles devaient sembler utopiques aux contemporains, particulièrement chez nous, où les idées qui sont à la base de la Révolution française étaient si mal connues. Ce n'est que bien plus tard, après l'expérience de la Révolution française qui propagea partout en Europe l'idée que la langue était affaire de l'État et qu'elle concourait dans une large mesure au maintien de l'unité nationale, qu'elles seront reprises par un nombre croissant d'intellectuels. On peut donc voir en Verlooy le père du mouvement flamand. Il faut cependant ajouter qu'il n'exerça aucune influence sur son époque et que le mouvement de francisation se poursuivit sans entraîner de réaction organisée.

(49) *o.c.*, p. 42.

CHAPITRE VII

LA LANGUE SCIENTIFIQUE EN FLANDRE

Le 26 juin 1771, Marie-Thérèse érigea la *Société littéraire* de Bruxelles, créée deux ans auparavant, en *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, destinée à réveiller la vie scientifique dans les Pays-Bas autrichiens, totalement engourdie à l'époque.

Des concours devaient provoquer l'émulation dans nos milieux scientifiques. L'article 30 du règlement stipulait que dans les concours on pouvait employer indifféremment le latin, le français et le flamand¹. Des Cressonnières prétend que, des 67 mémoires couronnés par l'Académie entre 1769 et 1795, 11 seulement sont en flamand². Chiffre inexact, peut-être. La liste que Mailly donne des mémoires imprimés (c'est-à-dire qui avaient obtenu un prix ou un accessit entre 1769 et 1793) par ordre de l'Académie comprend 53 mémoires³. De ceux-ci, 31 sont en français, 12 en flamand et 10 en latin. Encore faut-il tenir compte du fait que trois de ces imprimés français sont, en fait, des traductions de mémoires rédigés en flamand par leurs auteurs⁴. La proportion exacte est donc : 28 mémoires français, 15 flamands et 10 latins. En ne tenant compte que des mémoires couronnés écrits par des habitants des deux Flandres, qui sont au nombre de neuf, on arrive à la proportion : quatre mémoires flamands, trois français et deux latins⁵.

Des 10 ouvrages rédigés par des médecins brugeois entre 1750 et 1780, un seulement est écrit en français, trois sont en latin et six en flamand.

(1) DES CRESSONNIERES, *Essai*, p. 311.

(2) *o.c.*, p. 311.

(3) MAILLY, *Histoire*, II, pp. 381-391.

(4) *o.c.*, II, p. 384 traduction par Desroches d'un mémoire flamand de Pluvier), p. 385 (résumé par Desroches d'un mémoire flamand de Verhoeven), p. 387 (traduction par Du Rondeau d'un mémoire flamand de Seghers).

(5) P. E. Wauters, médecin à Wetteren, envoya un mémoire en latin en 1787 (*o.c.*, t. II, p. 391) et un en flamand en 1788 (*o.c.*, t. II, p. 391). F. D'Hoop, avocat au Conseil de Flandre à Gand, envoya un mémoire en flamand en 1777 (*o.c.*, t. II, p. 385) et un en français en 1779 (*o.c.*, t. II, p. 386), F. Lammens, négociant à Gand, un mémoire en français en 1787 (*o.c.*, t. II, p. 391), P. J. De Bats, marchand de fil à Steenvoorde, un mémoire en flamand en 1783 (*o.c.*, t. II, p. 389), L. Pluvier, de Bruges, successivement professeur à Alost, Ypres et Gand, un mémoire en flamand en 1777 (*o.c.*, t. II, p. 384), et D. Du Jardin, religieux, professeur à Ypres, un mémoire en latin en 1774 (*o.c.*, t. II, p. 383). Le flamand l'emporte donc sur le latin et le français.

Sur la situation linguistique à l'Académie de Bruxelles on verra le récent ouvrage de SMYERS (Jozef), *Taalkennis en Taaltoestanden in en rondom de 18-eeuwse Keizerlijke en Koninklijke Academie* (Katholieke Vlaamse Hogeschooluitbreiding, Jaargang XLV, n° 6, Verhandeling 419). N.V. Standaard-Boekhandel, 1951.

Entre 1780 et 1800, quatre sont en français, seize en latin et huit en flamand⁶. En somme, avant 1780, le flamand est encore très employé ; après 1780, il perd sa prépondérance, mais au profit du latin, non du français.

Le seul périodique scientifique qui ait vu le jour en Flandre entre 1750 et 1800, *Den Vlaemschen Indicateur*, était rédigé en flamand. Il parut à Gand, chez Gimblet, entre 1779 et 1786. Il renseignait nos savants sur le mouvement de la pensée en Europe, dans les différents domaines scientifiques, en traduisant les articles fondamentaux, neufs ou intéressants, parus dans les différents périodiques scientifiques d'Europe. En examinant les numéros du *Vlaemschen Indicateur*, on arrive à la conclusion qu'il s'agit presque exclusivement de traductions d'articles de savants français, parus dans des revues françaises.

Ainsi, on ne peut dire que le français ait été la langue scientifique de la Flandre à la fin de l'ancien régime. Il était certes indispensable à un homme de science de le savoir pour se tenir au courant de la vie scientifique de son temps, dans laquelle les Français jouaient un rôle prépondérant ; nous avons constaté, en examinant les catalogues de bibliothèques privées, quelle place importante tenaient les livres français dans les bibliothèques de nos hommes de science. Mais lire le français ne signifie pas encore être capable de l'écrire.

Le français et le latin avaient un grand avantage sur le flamand, c'était d'assurer aux livres une diffusion qui dépassait les frontières des deux Flandres et du Brabant. Nous voyons que les médecins brugeois ont recours, dans une mesure croissante (après 1780 surtout) au latin, mais très peu au français. Il semble résulter de tous ces faits que le latin et le flamand étaient encore bien plus familiers que le français aux hommes de science *des deux Flandres*, même après 1780 : cela en dépit du fait que le français était devenu, après 1750, la langue scientifique de l'Europe au détriment du latin. On pourrait donc dire, sommairement, que les hommes de science qui voulaient se tenir au courant de leur branche, étaient amenés à lire de plus en plus d'ouvrages français, mais que même les plus érudits d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui publiaient, ne se jugeaient pas suffisamment maîtres du français pour écrire dans cette langue, malgré l'avantage d'une diffusion européenne qu'elle pouvait assurer à leurs écrits.

(6) La tradition de Palfyn maintenait sans doute la fidélité au flamand parmi les médecins — Notre statistique est faite d'après la bibliographie de DE MEYER, *Analectes médicaux*, t. II, pp. 261-294.

CHAPITRE VIII

AUTRES ASPECTS DE LA DIFFUSION DU FRANÇAIS

A. LE FRANÇAIS ET LE CLERGÉ¹

En règle générale, le clergé cherche à se faire comprendre de tous les fidèles. Le bas clergé est en contact constant avec le peuple, le haut clergé vit en contact plus étroit avec les hautes sphères.

Dans le diocèse de Bruges, le clergé ne fait usage que du flamand dans ses relations avec le peuple. C'est en flamand qu'il prêche². Pourtant, on prêche déjà en français chez les Jésuites à Bruges, depuis 1575³. Après la suppression des Jésuites, d'autres églises reprennent la tradition. En 1874, Coppieters, de passage à Gand, va « au sermon français »⁴. Le 6 avril 1792, à Bruges, il va « à la passion prêchée par un prédicateur français »⁵, et le 15 août 1792, « au sermon français prêché par M. Froment, prédicateur du Roi, et curé de la paroisse de Saint-Denis, cloître de Notre-Dame à Paris... Ce prédicateur a fait le plus beau sermon possible »⁶. Le 26 août 1792 « l'après-midi, à trois heures, au sermon français à Notre-Dame prêché par M. le curé Froment ; son discours sur la crainte de Dieu a été de toute beauté et rendu supérieurement »⁷. Le 1^{er} novembre 1792 il se rend « l'après-midi au sermon français et au salut de Sainte-Walburge »⁸. On voit que les sermons français prononcés en 1792 le furent par des ecclésiastiques français ; le fait doit être mis en rapport avec l'émigration provoquée par la Révolution.

La plupart des confréries, très florissantes pendant cette époque d'intense vie religieuse qu'était la seconde moitié du XVIII^e siècle, ne faisaient usage que du flamand. On peut en juger par les imprimés que ces confréries faisaient publier, principalement des chansons en honneur de leurs prévôts ou de membres jubilaires. A Ypres, les confréries de la *Miséricorde*, de la *Bonne Mort*, de la *Sainte-Trinité*, de *Sainte-Marie*, de *Saint-Joseph*, du *Rosaire* et du *Saint Sacrement*⁹ rédi-

(1) Nous n'avons pas pu approfondir cette question, qui demande de patientes recherches dans les archives d'évêchés, de couvents et d'églises (voir introduction).

(2) DUCLOS, *Bruges*, p. 265.

(3) *o.c.*, p. 266.

(4) COPPIETERS, *Journal*, p. 41.

(5) *o.c.*, p. 221.

(6) *o.c.*, p. 226.

(7) *o.c.*, p. 230.

(8) *o.c.*, *l.c.*

(9) DIEGERICK, *Bibliographie Yproise*, n° 1091, 1182, 1788 et 1850, 1760, 1157 et 1524, 1522 et 1518.

geaient leurs imprimés en flamand ; seule la confrérie *la grande Doro-thée*, composée principalement de nobles, les rédigeait en français¹⁰

Le clergé, soucieux surtout de garder son influence sur l'ensemble de la population, devait faire usage du flamand, seule langue comprise de *tous* les habitants. Dans les villes, les sermons français étaient prononcées à l'intention des hautes classes. Des confréries, composées de nobles, se servaient du français. L'église ne suivait, semble-t-il, que de loin le mouvement de francisation.

B. LE FRANÇAIS ET LE LOGES MAÇONNIQUES

Des loges furent établies dans toutes les villes importantes de Flandre entre 1760 et 1770 : sept, au moins, à Gand, une à Bruges, une à Alost et une à Ostende¹¹ ; il n'y eut que peu de loges de dames : on ne signale qu'une loge de ce type, à Alost¹².

A l'exception de trois loges gantoises qui n'étaient pas soumises à la Grande Loge Provinciale, ces loges étaient des sociétés aristocratiques, fréquentées par des nobles et de grands bourgeois, des officiers de l'armée autrichienne, des magistrats, des hommes de loi, des artistes et des négociants¹³. Les personnes qui appartenaient aux classes moyennes ou étaient de basse extraction n'y avaient pas accès. Il n'est donc pas étonnant que la langue dont on fit usage dans ces loges ait été le français¹⁴.

Des loges qui n'étaient pas si exclusives furent également établies à Gand ; ainsi *La Félicité*, dont faisaient partie surtout des parfumeurs, des perruquiers, des sculpteurs et des tailleurs, et où l'élément français était bien représenté¹⁵. La langue véhiculaire de cette loge était le français. La *Constante Union* de Gand qui, à son origine, était d'expression française¹⁶ adopta, par la suite, le flamand, et cette flandrisation semble être allée de pair avec la démocratisation progressive de la loge. Une note adressée au gouvernement disait « sy syn de eenigste de welcke syn werkende in de vlaemsche taele synde hunne moederlycke »¹⁷ Cette loge faisait donc exception.

(10) *o.c.*, n° 1413, 1418, 1422, 1430, 1438, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, imprimés pendant la période 1775-1790.

(11) VAN DER SCHELDEN, *La Franc-Maçonnerie*, pp. 5-44, passim.

(12) *o.c.*, p. 68.

(13) *o.c.*, pp. 331 et 358 (liste nominative de la loge d'Alost), p. 352 (de la loge de Bruges), p. 344 (de la loge « *La Bienfaisante* » de Gand. Voir aussi pp. 79-84.

(14) *o.c.*, p. 48. Voir aussi pp. 367-374 : c'est en français que sont rédigés les statuts de la loge d'Alost, c'est en français que se fait la correspondance.

(15) Surtout en ce qui concerne parfumeurs et perruquiers (*o.c.*, p. 384, liste de membres de 1673).

(16) *o.c.*, p. 48, note 3.

(17) *o.c.*, p. 48.

C. LE CONTACT DIRECT AVEC LES FRANÇAIS

C'est là un facteur qui aurait pu jouer un rôle important dans la diffusion du français. Un séjour en France était et est toujours le meilleur moyen de s'initier, en même temps qu'au génie « génie » du pays, au « génie » de la langue. Un contact direct pouvait également s'établir avec des Français qui étaient venus se fixer en Flandre. Les Français émigrés en Allemagne, après la révocation de l'Edit de Nantes, ont joué un rôle primordial dans la diffusion du français¹⁸. Ce rôle, ils ne l'ont pas joué en Flandre. Très peu d'émigrés se sont établis aux Pays-Bas Autrichiens, citadelle du catholicisme. Vingt-deux familles protestantes à peine émigrèrent en Flandre après 1685¹⁹.

On ne rencontre guère de Français, en nombre considérable, qu'à Gand : ce sont des maîtres de langue et d'écriture, des professeurs appelés chez nous lors de Réforme thérésienne, quelques maîtres de danse, des perruquiers et des parfumeurs. Mais leur nombre était trop limité pour qu'ils aient pu exercer une influence profonde et générale.

Quant à l'émigration des prêtres français en 1792 et 1793, elle fut d'une durée trop brève pour avoir pu contribuer à la diffusion du français en Flandre. Le nombre de ces émigrés était pourtant relativement élevé : 300 à Bruges, plus de 200 à Gand en avril 1793, 800 à 900 dans les diocèses de Bruges et Gand²⁰. Ils furent le plus souvent recueillis par des prêtres ou par des couvents. La plupart des ecclésiastiques qui vinrent se réfugier à Bruges furent hébergés au couvent de Saint-André : ils n'avaient de contact qu'avec les ecclésiastiques et ne se mêlèrent donc pas à la population. Même dans ce milieu restreint, ils ne peuvent guère avoir exercé d'influence profonde : ce n'est pas en quelques mois que ceux de nos ecclésiastiques qui ignoraient encore le français auraient pu apprendre cette langue, à supposer qu'ils en aient eu le désir.

(18) F. BRUNOT, *Histoire*, tome VIII, 1^e partie, y consacre un chapitre important.

(19) VAN DEN BUSSCHE, *Protestantisme en Flandre*, in *La Flandre*, tome I, page 70.

(20) L'ouvrage fondamental sur la question est celui de F. MAGNETTE, *Les Emigrés*. Voir en particulier, p. 119.

CHAPITRE IX

LA QUALITE DU FRANCAIS EN FLANDRE

Si l'on parlait et si l'on écrivait le français dans certains milieux en Flandre à la fin de l'ancien régime, on le parlait et on l'écrivait avec peu de pureté et de correction. Ce n'était pas seulement le cas en Flandre. En 1769, Kaunitz remarquait, au sujet du personnel du Conseil Privé qu'il serait souhaitable que l'on pût introduire, chez les magistrats, le goût de *bien* écrire le français. L'étude du français est négligée à Louvain, et c'est auprès du personnel universitaire qu'il faudrait faire les premières démarches¹. La même année, Kaunitz notait que le jeune Nény avait « le talent assez rare aux Pays-Bas d'écrire le français avec pureté et élégance même »². Verlooy, dans sa *Verhandeling* de 1777, soutenait que nous ne pouvons écrire convenablement le français. Nos journalistes qui rédigent des journaux français et nos prédicateurs qui prêchent en français sont tous des Français, écrivait-il non sans exagération. Nos acteurs de théâtre, malgré une application constante, ne parviennent pas à une prononciation française correcte. Desroches qui, dès sa jeunesse, s'est appliqué au français et l'a enseigné comme maître de langues, « beleyd op verschyde plaetsen... zyne gebrekkigheyd in de fransche tael... Het werk van den Heer De Nény³, die hier in 't frans was opgebracht, mishaeft zeer de fransche ooren... Ik ken er twee die hier somtyds fransche werkskens uitgeven, maar eerst alles doen schaven en verbeteren door eenen Franschman... Onze hedendaegsche en nieuwelyks uitgegevene fransche schriften van de Staten en leden der provinciën, steden en bezondere lieden, die van de Walen niet uytgenomen, hebben deze taelgebreken : zelfs... sommige tot belachelykheid toe »⁴.

En Flandre, la même situation se présente. Ainsi, le Gantois De Grave, auteur de la « *République des champs Élysées* », déclare dans sa préface qu'il a chargé un Français de revoir son manuscrit avant de l'éditer⁵.

Si P. Verhaegen, dans son édition du « *Journal* » du Brugeois Cop-

(1) LEFEVRE, *Personnel Supérieur*, pp. 327-331, n° 318. Rapport de Kaunitz à Marie-Thérèse, 27 juillet 1769.

(2) *o.c.*, p. 333, n° 373. Kaunitz à Marie-Thérèse, 23 nov. 1769.

(3) En contradiction avec le jugement favorable porté par Kaunitz sur Nény !

(4) VERLOOY, *Verhandeling*, pp. 27-29.

(5) Cf. VAN DEN BROECK, *Nadeelige gevolgen*, p. 7, note 1.

pieters, a jugé utile de « corriger » la langue ⁶, E. Hosten et E.I. Strubbe, dans leur édition du « *Journal* » de l'abbé brugeois Van Hese, relatif aux événements de 1791-1793, respectent l'orthographe quelquefois arbitraire et fautive de l'original mais corrigent « quelques fautes grammaticales évidentes, pour autant qu'elles sont le résultat d'une inattention de l'auteur pendant sa revision du texte » ⁷. Ce Van Hese, né en 1757, fils d'un orfèvre brugeois, et qui appartenait à la bourgeoisie aisée de son temps ⁸, avait étudié au séminaire de Bruges ⁹; élément doué, il fit de rapides progrès. C'est donc à un homme cultivé que nous avons affaire. Or, il n'écrit pas toujours un français pur ni exempt de fautes d'orthographe (rares cependant). Il écrit par exemple : « Qu'en conséquence il conviendrait que le commandant *fit* la défense et *statua* les peines de contravention » ¹⁰, « ce nouveau arrangement » ¹¹, « clubitique » (pour membre de club) ¹². Les éditeurs du « *Journal* » reproduisent une lettre adressée par Vander Heeren, ancien bailli de Bruges, à Van Hese, l'an III de la République. Cette lettre est écrite en un français généralement correct, mais parfois choquant. « *Vous* avez donc été, mon cher abbé, faire une voyage en France. Il fallait absolument une grande révolution pour pouvoir *te* contraindre à une pareille démarche », et plus loin, « s'il manque quelques points pour le *complètement* d'une sottise générale » ¹³. Van Hese note dans son *Journal* que Jacques de Net, directeur du concert bourgeois qui, en 1792, organisa un bal en l'honneur de l'état-major, l'ouvrit par un discours ¹⁴ en français, et il ajoute « le style et la ponctuation ne recommandent pas trop l'auteur du dit discours » ¹⁵. Plus loin, Van Hese note qu'à la fin du programme imprimé d'un concert offert par De Net aux officiers de la garnison, ce dernier avait écrit « Personne, ne pourra entrer ne fut *qui* les étrangers... » et commente « apparemment qu'il voulait dire personne etc. *que...* » ¹⁶.

Van Hese était un intellectuel, un homme qui avait fait des études sérieuses au séminaire. Il écrit un français relativement correct. La noblesse, au contraire, se contentait d'une instruction plus sommaire. L'engouement qu'elle professait pour les choses de France était limité à la vie mondaine : c'est dire qu'il lui importait surtout de parler le français. Elle s'attachait beaucoup moins à bien écrire cette langue : la corespondance des nobles flamands au XVIIIe siècle fourmille de

(6) Nous n'avons, malheureusement, pu consulter le manuscrit qui se trouve à Namur. La copie manuscrite, qui repose à la bibliothèque de la ville de Bruges, est également un texte « corrigé ».

(7) HOSTEN-STRUBBE, *Journal*, p. XV.

(8) *o.c.*, p. VII.

(9) *o.c.*, p. VIII.

(10) *o.c.*, p. 54. Nous soulignons.

(11) *o.c.*, p. 44.

(12) *o.c.*, p. 103 et ailleurs.

(13) *o.c.*, p. IX, note 3. Nous soulignons.

(14) Que les éditeurs ont supprimé dans le texte.

(15) *o.c.*, p. 34.

(16) *o.c.*, p. 35.

fautes d'orthographe. Mais, à cette époque, il est vrai, les écrits des nobles français laissent également beaucoup à désirer sous ce rapport : au XVIII^e siècle on ne considérait pas encore — comme on le fera au XIX^e siècle — une orthographe correcte comme le témoignage souverain de la culture ; c'était une affaire d'imprimeurs et de pédants, et non de gens de monde.

Nous ne citerons qu'un exemple : une lettre écrite de Bruxelles, le 19 novembre 1751, par la baronne de Bleckhem à sa sœur, la baronne d'Exaerde, née baronne de Zinzerling, à Gand : « Je tres bien resu cher seur le the que vous avois eue la bonté de menvoyer le general la trouve si bon quil me prie de lui faire venir neuf livres de the bon et trois du vert que je vous supli de menvoyer en boite separe de trois a trois insi en trois boiste le tout faite moy le plaisir de marquer le prix jaurais soing de vous en faire remburse il faud envoyer à la reception de cette avec une simple adresse et escrive moy en particulier par la poste si vous en trouve une occasion ou une voituere de retour cella sera le melieur marché vous savoi qu'il faud menage les generaux insi que jai me flate que vous voudrais bien vous acquiter de la comistion jai mis en hate tout a vous »¹⁷.

Ce que la baronne ignore manifestement, c'est l'orthographe. Une bonne orthographe fait généralement défaut dans les écrits de la noblesse belge de l'époque.

La syntaxe et le lexique du français tel qu'on le parlait et l'écrivait en Flandre à cette époque fourmillent également d'incorrections. Le Brugeois Van Boterdael¹⁸, dans sa grammaire, donne cinq longues pages de flandricismes « Vlaemsche wijzen van spreéken in 't Fransch ». Lesbroussart note : « il est assez ordinaire dans les Pays-Bas... d'entendre des gens s'exprimer ainsi en Français : *si j'aurais su, si j'aurais vu cela, j'ai venu, je crains qu'il ne pourra pas*, etc. Ces tournures et cent autres encore plus barbares, sont opposées au génie et à la marche de la langue française... Beaucoup de personnes disent, par exemple, *consomption*, pour *consommation*. On vient d'imprimer dans un papier public que le *séjour des étrangers dans une ville, en augmente la consommation*. »¹⁹.

(17) Reproduit in P. CLAEYS, *Notes et Souvenirs*, II, p. 279.

(18) L. VAN BOTERDAEL, *Grammaire*, p. 168-172.

(19) LESBROUSSART, *De l'Éducation Belgique*, pp. 132/133, note 1.

CONCLUSION

LE FRANÇAIS ET LES CLASSES SOCIALES

Il ne sera peut-être pas inutile, avant de prendre une vue d'ensemble de la diffusion du français en Flandre à la fin de l'ancien régime et d'en proposer une explication, de revenir sommairement sur les différentes interprétations qu'on a données de la francisation et de les soumettre à un examen critique.

Du côté « flamingant » on impute généralement la diffusion du français en Flandre au XVIII^e siècle à la politique linguistique qu'auraient menée les autorités autrichiennes. D'après la *Vlaemsche Commissie* — commission chargée en 1859 par le gouvernement belge d'enquêter sur les griefs linguistiques des Flamands — cette politique aurait été dirigée, *de propos délibéré*, contre le flamand et aurait visé à exclure entièrement cette langue de la vie publique. Les droits du flamand auraient été méconnus, non par la nation elle-même, mais « par les agressions et les embûches des souverains étrangers »¹.

Ainsi, les autorités autrichiennes auraient cherché, *sciemment*, par une politique de la langue, à imposer le français dans la vie officielle et à en éliminer le flamand. L'analyse détaillée que nous avons consacrée à la question des langues dans la vie publique nous permet de réfuter cette interprétation.

Tout d'abord, à supposer que les Autrichiens aient eu l'intention de mener cette politique de la langue, ils n'ont pu l'appliquer que dans les rouages centraux de l'administration et dans les relations entre ces organismes centraux et les autorités provinciales et locales : celles-ci gardaient toute liberté de régler à leur guise l'emploi des langues dans leur sphère d'action. Les autorités autrichiennes ne contrôlaient qu'un secteur limité (encore qu'essentiel) de la vie publique. Même dans ces limites, il serait difficile de leur attribuer une politique linguistique.

Le seul exemple concret que mentionne le rapport de la *Vlaemsche*

(1) « Onder het Oostenrijks beheer is het echter meermalen gebeurd dat men in Vlaanderen het Frans gebruikte, en wat de algemene beveldschriften belangt, men kondigde ze nu eens in 't Frans dan eens in 't Nederduits af ; doch de oorspronkelijke tekst was Frans. Merkbaar was dat stelsel *opzettelijk* tegen de taal der Vlamingen gericht, met het doel ze langzamerhand uit de bestuurlijke zaken geheel te verdringen » (p. 29). « Het was niet door de natie zelve, maar wel door de aanvallen en de hinderlagen der vreemde meesters dat de taal in haar wettelijk gezag was afbreuk gedaan » (p. 100).

Commissie est le cas de Papin dont la candidature à la place de conseiller au Conseil Privé fut en considération, en dépit du fait qu'il ignorait le flamand². Mais il faut replacer ce cas isolé dans le cadre général de la politique suivie dans la nomination des membres des Conseils Collatéraux. Notre analyse³ nous a montré que le gouvernement se laissait guider par des considérations d'ordre exclusivement pratique : lorsqu'un nombre suffisant de conseillers savaient le flamand, l'ignorance de cette langue n'était pas considérée comme un défaut pour le candidat qui se présentait ; lorsque ce nombre était insuffisant, on écartait les candidats qui n'étaient pas bilingues. Ignorer le français n'était, en général, pas toléré — cela aurait entravé la bonne marche de l'administration. Ce n'était pas le cas pour le flamand.

En effet, l'administration centrale à Bruxelles faisait usage du français. Le gouvernement autrichien suivait en cela une tradition bien établie en Belgique où, depuis les ducs de Bourgogne, la haute administration du pays s'était toujours faite en français. Il suivait aussi les usages de l'époque, car le français était la langue des princes, des diplomates et des hauts fonctionnaires en Autriche et dans toute l'Europe, il était la langue diplomatique internationale.

Pour la bonne économie de l'administration, Bruxelles cherchait, le plus possible, à traiter en français avec les autorités provinciales et locales. Jamais, cependant, l'autorité ne songea à rendre *obligatoire* l'usage du français. Elle correspondait en français avec les provinces : celles-ci répondaient généralement en français, sans que personne ne le leur ait imposé. Lorsqu'un particulier présentait une requête en flamand, il lui était répondu en flamand.

En aucun cas donc, on ne peut parler de politique linguistique : on n'*imposait* pas aux autorités provinciales et locales de recevoir la correspondance et d'y répondre en français, on n'*imposait* pas aux hauts fonctionnaires le bilinguisme. On procédait, pour ainsi dire, *empiriquement*.

C'est que l'idée de mener une politique de la langue n'était pas de l'époque. A notre avis, les nationalistes flamands ont eu tort de projeter dans le passé leur propre mentalité. La « question des langues » n'existait pas dans l'esprit des dirigeants du XVIII^e siècle : l'emploi des langues se réglait empiriquement, sans esprit de système.

On peut cependant, *rétrospectivement*, rendre les autorités responsables, dans une certaine mesure et d'ailleurs indirectement, de la diffusion du français. Ainsi, puisqu'au sommet de la hiérarchie on traitait tout en français, le prestige de la langue s'en augmentait d'autant. Pour ceux qui voulaient faire carrière, il était nécessaire de savoir le français. L'emploi que les rouages centraux de l'administration faisaient du français rendait nécessaire aux fonctionnaires flamands la connaissance de cette langue. Sans chercher à l'imposer, l'autorité

(2) Le rapport ne mentionne d'ailleurs pas que Papin ne fut *pas* nommé.

(3) Voir au chapitre V.

contribuait à la diffusion du français dans la mesure où elle augmentait la centralisation administrative. Ainsi également, la création de l'Académie de Bruxelles en 1772 est à la base de la pénétration du français comme langue scientifique en Flandre.

Mais tout cela n'*explique* pas la pénétration du français en Flandre durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le francisation de la noblesse et de la bourgeoisie, nous le verrons, s'explique par l'action de facteurs qui n'ont rien à voir avec la politique ou l'intervention des autorités autrichiennes. La diffusion du français n'est pas due à l'action consciente du gouvernement, elle est un phénomène *spontané*.

Peu après la fin de la première guerre mondiale parut l'*Essai sur la Question des Langues dans l'Histoire de Belgique* de l'avocat bruxellois J. Des Cressonnières. Cet ouvrage venait à son heure. Contre la propagande malveillante des extrémistes flamands qui ne voyaient dans le passé de nos provinces qu'une longue « persécution » du flamand par des autorités étrangères au pays et reprochaient aux hautes classes leur « trahison » envers la langue maternelle, il était nécessaire de rétablir la vérité, documents à l'appui. L'auteur approfondit donc l'étude de la « question des langues », c'est-à-dire des mesures d'ordre législatif et administratif qui avaient réglé l'emploi des langues dans le passé, et il le fit de façon précise et impartiale : la réfutation des arguments donnés par la *Vlaemsche Commissie* est fort pertinente⁴. Mais, loin de se borner à l'étude des ordonnances et des pratiques qui avaient régi l'emploi des langues, l'auteur voulait replacer ces faits dans leur « ambiance » : seule cette ambiance pouvait « les expliquer, définir leur portée et fixer la mesure où nous devons y puiser des leçons »⁵. Des Cressonnières voyait, ici, fort juste : l'évolution de la question des langues trouve son explication dans l'évolution générale de l'histoire de Belgique.

L'auteur voyait nos ancêtres, tout au long du XVIII^e siècle, fermement attachés à leurs traditions locales et corporatives, hostiles aux idées nouvelles répandues par les philosophes français⁶. « Peut-on imaginer milieu plus favorable au relèvement de la langue flamande ? »⁷ De tout temps, le flamand, idiome privé de force expansive, avait été l'expression du particularisme local et de ces « libertés » médiévales auxquelles nos pères restaient si irréductiblement fidèles⁸. Il eût été « normal » que les Flamands, combattant pour leurs institutions, eussent traduit leur hostilité aux idées nouvelles dans cet idiome. « C'eût été normal, mais ce ne fut pas ». « En un mot, la langue flamande plantée dans le terreau le plus propre à la nourrir, appelée par un destin propice à batailler pour des idées dont elle était le truchement séculaire, sollicitée de magnifier les gloires de son propre passé, se

(4) pp. 312-320.

(5) p. VI.

(6) pp. 291-292.

(7) p. 295.

(8) p. 295.

réfusa »⁹. Rien ne permet mieux de juger de cette situation que la Révolution brabançonne, expression d'un conservatisme extraordinairement régressif et conservateur : il eût été « logique, et harmonieux aussi » que ses idées se fussent exprimées en flamand. Or, « pour restaurer l'organisation politique du siècle des Artevelde, les Belges de 1789 empruntèrent la langue de la Révolution française »¹⁰. L'agitation populaire, les pamphlets, la correspondance de Van der Noot, tout était en français, ou à peu près¹¹.

Il est indéniable qu'au XVIII^e siècle la grande majorité de la population resta étroitement attachée à ses privilèges, à ses traditions et au particularisme local. Est-ce à dire que la fermentation d'idées qui donna naissance à la Révolution brabançonne n'aurait été que la manifestation d'un « particularisme extraordinairement régressif et conservateur », comme le prétend l'auteur ? C'est là déformer la réalité historique. Deux tendances se partageaient l'opinion depuis 1775 : d'une part, une minorité progressiste de Vonckistes démocrates, partisans des idées nouvelles répandues par les philosophes français, composée d'avocats, d'hommes d'affaires, d'officiers, de quelques ecclésiastiques et de quelques nobles¹² ; d'autre part, les privilégiés (nobles, magistrats locaux et clergé), heurtés dans leurs privilèges par les réformes de Joseph II, tenants de la tradition par intérêt et dont l'autorité sur la masse entièrement inculte de la population restait intacte. Les démocrates voulaient non seulement mettre fin au régime despotique de Joseph II (« like » les conservateurs), mais aussi réformer les institutions en les adaptant aux nécessités de l'époque (« unlike » les conservateurs)¹³. Ce furent pourtant les conservateurs qui l'emportèrent lors de la Révolution brabançonne.

Des Cressonnières relève que les conservateurs se servirent du français, bien que, selon une théorie que lui-même a ébauchée, le flamand aurait dû être l'emblème de la tradition s'insurgeant contre l'évolution de la société. On pourrait, avec autant de vraisemblance, soutenir que le flamand fut la langue des Vonckistes, c'est-à-dire du mouvement progressiste. Le plan de la société « Pro Aris et Focis » fut publié et rédigé en flamand¹⁴. Plus tard il fut traduit en français, mais à l'usage des régions wallonnes¹⁵. Vonck, dans ses écrits, se servait du flamand aussi bien que du français¹⁶ ; une grande partie de sa correspondance est d'ailleurs en flamand¹⁷. Le brillant second de Vonck, l'avocat Verlooy, auteur de la *Verhandeling op d'Onacht der Moederlijke Tael in de Nederlanden*, est l'ancêtre de nos « flamingants ».

L'auteur voudrait établir un lien de causalité entre les manifesta-

(9) p. 297.

(10) *o.c.*, p. 323.

(11) pp. 323-327.

(12) TASSIER, *Les Démocrates belges*, p. 446.

(13) *o.c.*, p. 446.

(14) *o.c.*, p. 98.

(15) *o.c.*, p. 193.

(16) *o.c.*, p. 232, note 1 et p. 442, note 4.

(17) *o.c.*, *passim*.

tions du conservatisme et l'emploi du flamand. Un examen sérieux des faits montre que ce lien n'existe pas. Si Van der Noot se servait du français, c'est que, membre d'une famille noble représentée aux Etats de Brabant et fils de l'ammann de Bruxelles¹⁸, il a été éduqué dans un milieu francisé. Si toute la correspondance du général Van der Meersch est en français, c'est que cet officier a fait toute sa carrière dans l'armée française¹⁹. De même, si Vonck, fils d'un cultivateur de Baarddegem, se servait de préférence du flamand, c'est que sa langue maternelle lui restait plus familière, en dépit de son activité comme avocat à Bruxelles.

La complexité des faits linguistiques est d'ordre social et obéit à des raisons complexes mais précises, et non à la logique abstraite que voudrait lui substituer Des Cressonnières. Ce n'est qu'après avoir expliqué chaque fait socialement et, pour ainsi dire, « directement » qu'on peut songer à ébaucher une synthèse. Admettre à priori que le flamand *doive* être le truchement des conservateurs est commode lorsqu'on veut prouver une thèse : il suffira alors d'observer que ces conservateurs se sont exprimés en français pour conclure à la décadence du flamand. Il n'est pas venu à l'idée de l'auteur qu'on pourrait retourner l'argument en disant que le flamand fut le truchement des progressistes. Non que le flamand *doive*, à priori, exprimer des idées progressistes, mais parce que les Vonckistes, partisans de ces idées, étaient, en grande partie, des Flamands issus de la bourgeoisie et du peuple auxquels leur langue maternelle restait plus familière que le français, tandis que les conservateurs se recrutaient surtout parmi les classes privilégiées, plus francisées que les autres couches de la société. La seule chose logique dans cette évolution, c'est que les idées progressistes menèrent Verlooy au nationalisme linguistique flamand²⁰.

Constatant la décadence profonde du flamand au XVIII^e siècle, l'auteur tente d'en établir les causes. Il rejette l'opinion de Hamélius, qui avait indiqué l'influence de la « mode » sur la diffusion du français, comme n'étant pas à la hauteur de la gravité du sujet²¹. Or, l'opinion de Hamélius contient une grande part de vérité : la mode joue un grand rôle dans les faits linguistiques et sociaux²².

Des Cressonnières prétend également que le ressentiment que devait inspirer aux Belges la politique impitoyable des Hollandais fut une cause puissante du déclin de la langue flamande²³. Mais aucune preuve n'est donnée à l'appui de cette assertion. C'est une hypothèse risquée plutôt qu'une explication concrète.

Ainsi, cet examen critique de certains passages de l'*Essai* nous a permis d'en saisir le défaut essentiel. A notre avis, la bonne foi de l'auteur ne peut être mise en doute. Là où sa formation de juriste lui

(18) *o.c.*, p. 93.

(19) *o.c.*, pp. 136-137.

(20) Voir notre chapitre VI, paragraphe 4.

(21) p. 298.

(22) Voir tout notre chapitre IV. « Le français, la mode et l'engouement ».

(23) pp. 322-323.

permet de juger en connaissance de cause, il est précis et impartial. Mais aux pages valables, celles où il analyse et commente les ordonnances et les pratiques qui ont réglé l'emploi des langues, font pendant celles où il tente de replacer ces faits dans leur « ambiance » : ici, le point de vue sociologique s'imposait qui aurait permis de saisir et de suivre l'évolution linguistique dans sa réalité concrète.

L'explication que Des Cressonnières propose de l'évolution linguistique se ramène, en dernière analyse, à une idée maîtresse développée à la façon d'un leitmotiv chaque fois qu'il prétend remonter aux « causes profondes » du phénomène : le flamand ne pouvait vivre que dans un cadre particulariste et local et était contraint de céder du terrain à mesure qu'une vie nationale se développait²⁴. Il resta l'expression d'un conservatisme régressif et particulariste, tandis que le français, porteur d'idées nouvelles, vit son rôle devenir prépondérant à mesure que nos provinces s'ouvraient à ces idées²⁵. Le flamand subissait ainsi l'effet d'« une loi plus puissante que la volonté des hommes et des gouvernements ». A diverses reprises le mot « fatal » revient sous la plume de l'auteur.

Ainsi l'évolution linguistique serait dominée par une puissance extérieure à la société dans laquelle elle se développe, et sur laquelle l'action humaine n'aurait pas prise. Il y aurait une loi mécanique, fatale, en quelque sorte métaphysique, qui la gouverne du dehors.

Pareille conception de la causalité reste *pré-scientifique*. Elle transpose dans la sphère de l'abstraction une évolution qui demanderait une explication concrète.

La langue, instrument de communications qui n'existe que par et pour l'emploi, est une activité socialisée à l'extrême : elle est étroitement enchâssée dans la structure de la société tout entière. Il est donc évident que, lorsque nous voudrions rendre compte du phénomène linguistique, il nous faudra faire appel aux données et aux méthodes de l'histoire, de la sociologie et de la psychologie sociale.

Etudier le fait linguistique, ce n'est pas le rattacher à quelque loi abstraite, mais le replacer dans un ensemble de relations qui s'étendent à la société toute entière. On conçoit que, dans pareille étude, il n'y ait pas place pour une causalité « stricte »²⁶ : en effet, il y a interaction continue entre tous les éléments du complexe social, l'un déterminant l'autre qui, à son tour, le détermine²⁷. La recherche scientifique est ainsi amenée à étudier la langue dans l'ensemble de ses relations avec la vie sociale : dans cette interaction il se présente des conditions, des aspects dont aucun ne peut être la cause absolue du phénomène linguistique, mais qui tous le conditionnent de façon *plus* ou *moins* proche²⁸.

(24) Pareille interprétation est fautive. Depuis leur séparation du Nord, en 1585, nos provinces restèrent sous la coupe de dominateurs étrangers et jamais, avant 1830, une vie nationale ne put se développer.

(25) Nous avons déjà réfuté cette interprétation.

(26) Au sens où l'entend la logique traditionnelle.

(27) La cause est, à son tour, effet, et l'effet est cause (réciprocité d'action).

(28) Dans ces limites le terme « cause » reprend signification, si l'on se borne

Il faut replacer l'évolution linguistique dans le devenir de la société toute entière²⁹.

La diffusion du français en Flandre apparaît conditionnée, pour une part essentielle, par la structure sociale. En effet, pour le choix d'une langue — comme pour les usages, les bonnes manières, la mise, les modes³⁰ — les individus semblent se conformer à des normes qui s'imposent à eux telles quelles et qu'il ne leur appartient pas de modifier. Ces normes leur sont imposées par les classes auxquelles ils appartiennent. Les classes, qui coexistent au sein de la société, sont des communautés d'individus « unis par la conformité plus grande de leurs idées, de leurs goûts, de leurs sentiments, qui réagissent par des comportements et des préjugés, des mœurs et des habitudes plus uniformes »³¹. Ces classes n'ont entre elles que des rapports fonctionnels : elles sont, les unes pour les autres, des mondes fermés³².

Il nous faut donc connaître cette situation sociale qui a conditionné la francisation³³.

Le trait le plus apparent, qui caractérise l'état de la société en Flandre à la fin de l'ancien régime, est l'opposition nettement tranchée entre une minorité très riche et une masse pauvre, d'ailleurs de composition hétérogène.

Les grandes fortunes appartenaient presque exclusivement à la noblesse et aux établissements religieux. Elles étaient fondées sur la propriété foncière³⁴. La prospérité de l'agriculture favorisait la prédilection qu'avaient ces classes pour le placement foncier des capitaux et accroissait leur répugnance à l'investissement dans les entreprises commerciales et industrielles³⁵.

La condition sociale de la grande masse était caractérisée par le « paupérisme », la misère³⁶. La cause principale du mal résidait dans à entendre par là une des conditions essentielles du phénomène dans un complexe donné.

(29) On ne peut parler d'étude « statique » des phénomènes linguistiques que par abstraction. Participant à l'évolution de la société qui poursuit sa marche inlassable — des tendances nouvelles se faisant déjà jour dans une situation donnée, qui garde encore des survivances d'une époque antérieure — les phénomènes linguistiques ne peuvent être étudiés que « dynamiquement ».

(30) J. HAESAERT, *Essai de Sociologie*, pp. 351/367.

(31) *o.c.*, p. 151.

(32) Encore plus, semble-t-il, dans la société hiérarchisée d'ancien régime que de nos jours.

(33) Nous tenterons de dégager les grands traits de cette situation, sans entrer dans des détails qui nous entraîneraient trop loin de notre sujet. Il faut, naturellement, faire la part des nombreuses exceptions régionales et individuelles que comporte toute généralisation en matière sociale.

(34) H. PIRENNE, *Histoire*, V, p. 298.

(35) P. BONENFANT, *Paupérisme*, p. 36.

(36) Cette question a été étudiée de façon approfondie par P. BONENFANT, *Le Problème du Paupérisme*, qui expose la situation telle qu'elle se présente en 1770 (*o.c.*, p. 5 et 11) ; cette situation persiste d'ailleurs sans changements notables jusqu'en 1793.

la disproportion flagrante entre le chiffre de la population et les ressources économiques du pays, disproportion qui causait le chômage forcé d'une partie importante de la population³⁷. L'agriculture restait l'activité principale du pays, et la terre était exploitée par de petits fermiers qui payaient un fermage élevé aux grands propriétaires³⁸. Ces fermiers avaient à leur service des domestiques et des ouvriers agricoles que l'abondance de main-d'œuvre inemployée leur fournissait en surnombre et qui devaient donc se contenter d'un salaire très modique³⁹. La situation des petits fermiers était « satisfaisante »⁴⁰. Cependant, seuls les plus riches parmi eux pouvaient se permettre le luxe d'envoyer leurs fils à l'université et au séminaire ou de doter richement leurs filles afin qu'elles épousent quelque bourgeois⁴¹.

La surabondance de bras que l'agriculture ne pouvait utiliser⁴², trouva son emploi dans l'industrie rurale⁴³ qui, en Flandre particulièrement, prit une extension extraordinaire sous la forme de travail à domicile de la laine, du lin et de la toile⁴⁴. Les tisserands travaillaient de quatre heures du matin à neuf heures du soir, aidés de leurs femmes et de leurs enfants; ils vivaient très misérablement, mieux encore, néanmoins, que les fileuses célibataires acculées à vivre en communauté pour améliorer leur sort⁴⁵. Tisserands et fileuses, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, abondaient dans le pays de Waes et dans les châtellenies de Gand et de Courtrai. Pirenne estimait que « la moitié de la population rurale de la Flandre vivait de la toilerie », et cette situation persista jusqu'en 1848⁴⁶.

La situation d'une partie importante des habitants des villes était tout aussi misérable. L'inexistence presque totale de l'activité manufacturière contraignait au paupérisme cette partie de la population urbaine qui, au XIXe siècle, trouvera son emploi dans les fabriques⁴⁷. En 1775 le magistrat dénombrait, à Bruges, 15.000 indigents, soit la moitié de la population⁴⁸. En 1771, Gand comptait au moins 30 % d'indigents⁴⁹.

Ce fossé entre pauvres et riches continua à se creuser jusqu'en 1793. D'une part, les remèdes opposés au paupérisme sous le ministre de Stahremberg restèrent inefficaces⁵⁰ et les efforts de Joseph II pour organiser une assistance d'Etat aboutirent à un échec presque total⁵¹.

(37) *o.c.*, p. 32.

(38) H. PIRENNE, *Histoire*, V, p. 269. La terre était mise en valeur sous la forme de la petite exploitation. Pirenne insiste sur ce point.

(39) BONENFANT, *o.c.*, p. 52.

(40) PIRENNE, *o.c.*, V, p. 271.

(41) H. PIRENNE, *o.c.*, t. V, p. 271.

(42) P. BONENFANT, *o.c.*, p. 39.

(43) Surtout dans le Courtrais.

(44) P. BONENFANT, *o.c.*, pp. 14/15.

(45) PIRENNE, *o.c.*, t. V, p. 297.

(46) *o.c.*, t. V, p. 281.

(47) *o.c.*, t. V, p. 297.

(48) P. BONENFANT, *o.c.*, pp. 14/15.

(49) *o.c.*, p. 17.

(50) *o.c.*, pp. 241/450.

(51) *o.c.*, pp. 455/556.

D'autre part, tandis que la population ne faisait que croître depuis 1750, le paupérisme était encore aggravé par le déséquilibre des fortunes : alors que les nobles et les maisons religieuses détenaient une richesse immense, les salaires réels des classes populaires, déjà fort modiques, se dépréciaient de plus en plus⁵², sous l'effet d'une inflation qui s'aggravait à mesure qu'approche la fin de l'ancien régime⁵³.

Entre ces gros propriétaires et la masse pauvre s'était formée une classe intermédiaire, une bourgeoisie essentiellement urbaine, et qui profitait plus ou moins de la richesse. La petite bourgeoisie, composée d'artisans, s'apparentait plus au peuple qu'aux classes supérieures par sa façon de vivre. La haute et moyenne bourgeoisie se composait d'éléments divers : médecins, avocats, fonctionnaires, marchands⁵⁴ et manufacturiers urbains. Cette classe jouissait d'une certaine aisance⁵⁵ ; si elle jalousait en mesure croissante la noblesse, qui vivait plus largement et l'entravait dans son essor⁵⁶, elle se situait fort au-dessus du peuple et, dans sa manière de vivre, était influencée par la noblesse, dont elle s'efforçait de suivre le train de vie⁵⁷.

Le grand historien de la langue française, Ferdinand Brunot, a étudié, de façon magistrale, « l'universalité de la langue française en Europe au XVIII^e siècle »⁵⁸. Le terme « universalité » prête d'ailleurs à confusion. Il s'agit de l'engouement qu'a manifesté, au XVIII^e siècle, la haute société européenne, de Londres à Saint-Petersbourg, de Stockholm à Vienne, pour le vie de société et pour la langue françaises.

Cet engouement allait trouver un terrain favorable dans la noblesse belge qui, depuis les ducs de Bourgogne, n'avait jamais cessé de pratiquer la langue française⁵⁹. Mais cette vie de société, cet engouement de l'élite européenne pour les choses de France et, partant, pour la langue française, n'allait être révélé qu'assez tard dans le siècle

(52) *o.c.*, pp. 40 et 44/56.

(53) L. PICARD, *Geschiedenis*, p. 46, note 2.

(54) qui, à l'époque, étaient les intermédiaires nécessaires entre producteurs salariés et consommateurs (H. PIRENNE, *o.c.*, V, p. 286).

(55) ceux qui, par leur commerce ou au cours d'une carrière administrative, avaient épargné de l'argent, le convertissaient en terres (L. PICARD, *Geschiedenis*, p. 47).

(56) La noblesse mettait obstacle à l'essor industriel et commercial du pays : elle était détentrice, avec le clergé, de la richesse tandis que les commerçants et les industriels ne disposaient, en comparaison, que d'une fortune minime. La noblesse, qui détenait, en grande partie, l'autorité, mécontentait de plus en plus la partie « avancée » de la bourgeoisie, avocats et fonctionnaires qui, influencés par les idées des philosophes français, aspiraient à un gouvernement représentatif (voir S. TASSIER, *Les Démocrates Belges*).

(57) L. PICARD, *Geschiedenis*, pp. 51-52.

(58) La première partie du t. VIII de son *Histoire* est consacrée à l'analyse, pays par pays, de cette diffusion. La synthèse de cette étude est au t. VIII, parties 2-3, pp. 977-1033.

(59) Nous renvoyons ici aux pages que H. Pirenne a consacrées, aux différents tomes de son *Histoire de Belgique*, à la situation linguistique, et plus particulièrement au tome IV (XVI^e et XVII^e siècles).

à la noblesse belge et, plus particulièrement, à la noblesse flamande. Nous esquisserons sommairement, ici, comment cette révélation s'est faite.

En Allemagne, et à Vienne plus qu'ailleurs⁶⁰, la haute société s'était imprégnée à tel point de culture française que princes, courtisans et diplomates s'y faisaient gloire de parler le français et adoptaient avec fureur les goûts de l'aristocratie parisienne. Or, après 1740, une partie de la haute société viennoise vient s'établir à Bruxelles, pour gouverner le pays. Kaunitz, Cobenzl, les ministres plénipotentiaires parlent le français, et un français châtié. En 1741, Charles de Lorraine établit sa cour à Bruxelles. Or, à cette cour on se « ferait honte désormais de ne point se régler sur le goût parisien »⁶¹; ce sont les mœurs, le ton, les goûts de la société parisienne qui, de l'entourage de Charles de Lorraine, se répandent dans la noblesse et dans la haute société bruxelloises. De grands seigneurs rivalisent avec la cour de Charles de Lorraine. Léopold-Philippe d'Arenberg, ami de Frédéric II, reçoit somptueusement dans son château d'Enghien⁶². Le prince Charles-Joseph de Ligne qui est en relations étroites avec les grands esprits français, littérateur lui-même, exerce, de son château de Belœil, une influence énorme aux Pays-Bas : on parle et on écrit le français autour de lui, on imprime des livres français sur ses presses⁶³. La haute société se met à vivre à la française et la langue française s'auréole de tout le prestige que lui confère cette ambiance de vie à la française.

Or, à cette époque où les classes sociales, bien plus tranchées que de nos jours, vivaient, pour ainsi dire, en vase clos, les familles nobles avaient entre elles des contacts fort nombreux. Il n'est que de feuilleter, à cet égard, le *Journal* du Brugeois Coppieters. Coppieters fait des voyages fréquents à Bruxelles et à Gand, où il rencontre la haute société; il invite à son château d'autres nobles, qu'il convie à des soirées ou à des parties de chasse. Avec les roturiers, il n'a que des rapports dictés par les fonctions qu'il occupe et par les besoins matériels.

On conçoit donc que l'impulsion donnée par la cour de Charles de Lorraine à la haute société bruxelloise se soit rapidement transmise à la noblesse des provinces flamandes, qui subissait le prestige de la capitale et de la cour.

Mais la vie de la haute société française allait aussi être révélée par le contact direct avec l'aristocratie française qui s'établit lors de l'occupation de 1745-59⁶⁴ : ces nobles emmenèrent en Flandre leurs femmes, leurs perruquiers, leurs troupes de théâtre, révélant à la no-

(60) Cf. le chapitre que consacre à la francisation de la haute société viennoise F. BRUNOT, *Histoire*, t. VIII, 1^e partie.

(61) PIRENNE, *Histoire*, V, p. 325.

(62) F. VAN KALKEN, *Histoire*, pp. 390-391.

(63) BRUNOT, *Histoire*, VIII, 1^e partie, pp. 355-356.

(64) Le voyageur anglais SHAW, *Essai*, p. 131 a noté que « la conquête de ce Pays par Louis XV peut être regardée comme l'époque du changement des manières de ces provinces », dont les nobles adoptèrent les goûts et la langue de la France.

blesse flamande la « vie de société » dans tout son éclat⁶⁵.

Après 1770, les dames de la haute société flamande s'engouent des modes, des coiffures, des parures, des livres et des spectacles français. A toute cette vie mondaine, la langue française est, pour ainsi dire, consubstantielle. Aussi voit-on les pensionnats, où les demoiselles nobles reçoivent leur éducation, se consacrer presque exclusivement à l'enseignement de cette langue⁶⁶. Dans le dernier quart du siècle — des voyageurs ont noté le fait — l'engouement tourne à la fièvre et à la francomanie. Aux dames de la noblesse le français, véhicule de cette culture mondaine, apparaît, assez naturellement, fort supérieur au flamand, idiome grossier dont on n'use que dans les relations avec les domestiques et les inférieurs. Parmi les hommes l'engouement, sans être aussi passionné et aussi exclusif, est également prononcé. En effet, de cette vie de société, la femme forme le centre d'attraction : c'est sur les goûts de la femme qu'on se règle, c'est en français qu'il faut faire la conquête des demoiselles et faire briller son esprit dans les réunions mondaines ; c'est le spectacle français qu'on fréquente.

Cette vie de la noblesse est, le plus souvent, partagée par le haut clergé. L'exemple de Ferdinand von Lobkowitz, évêque de Gand depuis 1779, qui mena une vie mondaine et voluptueuse et « ne connaissait pas un traître mot de la langue parlée par ses ouailles »⁶⁷, est typique à cet égard.

Cette vie mondaine confère au français une tonalité spéciale : ce n'est plus seulement la langue seconde qu'il faut savoir pour se faire comprendre des gouvernants ou des étrangers, c'est une langue inséparable de la manière de vivre de l'aristocratie. D'ailleurs, ce qui importe, c'est de savoir parler le français, car la vie de société est surtout faite de conversations. La noblesse belge du XVIII^e siècle s'intéresse encore très peu aux choses de l'esprit et dédaigne toute instruction solide⁶⁸. On trouve peu de livres français dans les bibliothèques de nobles flamands à cette époque, et encore sont-ce surtout des romans à la mode et des almanachs ; on y trouve, il est vrai, encore moins de livres flamands et latins⁶⁹. Le français pénètre donc surtout dans la noblesse comme langue parlée ; la correspondance et les mémoires

(65) Nous avons montré au chapitre III, paragraphe 4, comment les représentations des troupes françaises, entre 1745 et 1749, eurent une influence décisive sur la francisation du théâtre Saint-Sébastien.

(66) Cf. notre chapitre I, paragraphe B. — Ainsi Marie Van Parys, fille d'une famille très aisée de Baesrode (Flandre Orientale) fréquente en 1753 un pensionnat à Malines. Sa tante lui recommande par lettre « je vous prie de faire tout ce qui est possible pour apprendre le français car vous l'aurez besoin » (BOEYKENS, *Geschiedenis*, pp. 40-42. (L'auteur, vicaire à Baesrode, nous a confirmé par lettre que cette Marie Van Parys était d'une famille bourgeoise très aisée, sans préciser davantage).

(67) CLAYES, *Pages d'Histoire*, II, p. 166 et suivantes.

(68) TASSIER, *Démocrates belges*, p. 17 (et note 1).

(69) Cette incuriosité pour les choses de l'esprit et pour les livres persiste parmi les dames jusqu'à la fin de l'ancien régime ; parmi les nobles une certaine curiosité se fait jour après 1775, et on rencontre plus de livres français dans leurs bibliothèques après cette date.

écrits par des nobles fourmillent généralement de fautes d'orthographe. La noblesse flamande parlait beaucoup français, elle le lisait moins, elle l'écrivait peu et, en général, incorrectement.

A la fin de l'ancien régime, le français aura également pénétré dans la bourgeoisie, mais moins profondément. Les riches bourgeoises recevaient leur éducation dans des pensionnats où elles côtoyaient les demoiselles nobles et où elles apprenaient surtout le français : elles en sortaient imbues de la supériorité que leur conférait la connaissance de cette langue et dédaignaient le flamand. Elles s'efforçaient d'imiter les dames de la noblesse, qui donnaient le ton ; elles adoptaient les modes françaises, se faisaient coiffer à la française, lisaient les romans et les almanachs de Paris et assistaient aux spectacles français. Plus encore qu'aux dames nobles, parler le français leur semblait un critère de distinction sociale : dans un milieu incomplètement francisé, celles qui parlaient le français marquaient leur supériorité sur celles qui l'ignoraient. Il faut tenir compte de la vanité féminine. Les dames de la bourgeoisie aisée s'engouent du français pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le raisonnement et le calcul ; la francisation se fait à la faveur de la mode, forme de suggestion contagieuse qui, agissant sur le sentiment, n'en est que plus efficace.

Les causes de la diffusion du français parmi les bourgeois sont d'un autre ordre. Certes, eux aussi, leurs femmes aidant, ont cédé à un certain engouement pour le français⁷⁰. Mais cet engouement était bien moins prononcé et bien moins général.

Certaines professions s'étaient déjà en partie francisées. C'est notamment le cas pour les marchands, du moins pour les plus importants parmi eux, ceux qui se livraient au commerce d'exportation : la connaissance du français leur était utile et même indispensable. Elle l'était également aux fonctionnaires et aux magistrats qui traitaient presque exclusivement en français avec l'autorité centrale.

Mais, dans la bourgeoisie, le français a surtout pénétré comme langue des idées et de la politique, comme langue scientifique et comme langue des beaux-arts⁷¹ ; ces formes de pénétration n'ont d'ailleurs fait sentir leur action qu'à une date tardive et, en ce qui concerne les deux dernières, dans un cercle restreint.

Au XVIII^e siècle le français était — en France du moins — en

(70) Le Malinois Verhoeven, non suspect de francomanie, partisan acharné du flamand (cf. chapitre VI, paragraphe 4) cédait lui aussi à cet entraînement « auquel il y faut bien céder comme le reste du monde ». Il préférait « répandre des matières fertiles et abondantes en mauvais français à des éloges que notre stîle en langue vulgaire nous a valu plus d'une fois », et avouait « nous confessons d'être malades comme les autres, et la rage d'écrire en français, selon le goût du temps, nous l'a fait entreprendre » (Cité in BRUNOT, *Histoire*, VIII, 1^e partie, p. 356).

(71) Ces divers facteurs n'ont agi que sur les hommes. Ils ont eu une influence négligeable sur la francisation des femmes, que leurs études ne préparaient guère à ce genre de connaissances.

passé d'éliminer le latin comme langue scientifique : c'est en français qu'on traitait les doctrines, les théories, les questions les plus variées allant de la philosophie spéculative aux progrès des métiers, des découvertes scientifiques aux évolutions du droit. Or, la France était au XVIII^e siècle, le foyer intellectuel et scientifique de l'Europe. Partout en Europe les savants abandonnent le latin et se mettent à lire et à écrire le français. Ce mouvement de désaffection du latin est d'ailleurs loin d'être synchrone et ne se produit que fort tardivement aux Pays-Bas Autrichiens, et plus particulièrement en Flandre.

Le clergé ne cherchait, dans cette citadelle de l'ultramontanisme qu'étaient devenus les Pays-Bas Autrichiens après le triomphe sur la Réforme, qu'à conserver ce qui était acquis, se méfiant soigneusement de toute idée nouvelle et ne produisant plus d'érudits⁷². Au moyen de l'enseignement des collèges et de l'université, dont il détenait le monopole⁷³, il communiquait son « apathie intellectuelle » à toute la nation⁷⁴. L'Université de Louvain, rétive à toute innovation, restait fidèle à un enseignement routinier, figé depuis plus d'un siècle et qui se faisait en latin⁷⁵. Le français faisait les frais de cette incuriosité, car il ne pouvait pénétrer qu'avec le nouvel esprit scientifique et les nouvelles sciences à base d'expérimentation et de logique, dont il était le porte-parole. Les gouvernants autrichiens, esprits « éclairés », chercheront à réveiller la curiosité scientifique par la création, en 1772, de l'*Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres*, notre premier centre laïque d'études scientifiques qui, par ses mémoires et ses concours, devait attirer l'attention de nos savants et leur dessiller les yeux⁷⁶. Dès lors, le réveil progressif de la vie scientifique va de pair avec une diffusion marquée de livres français. Après 1770, les livres français ayant trait aux sciences forment la majorité des acquisitions dans les bibliothèques de médecins gantois et dans celles d'esprits curieux. Le français pénètre donc, dans les milieux scientifiques, à la faveur des livres. Cependant, les « mémoires » envoyés par des savants flamands en réponse à des questions posées par l'*Académie* et les publications des médecins brugeois à cette époque, sont encore — et ce en dépit de l'avantage d'une diffusion universelle que pouvait leur procurer le français — dans leur très grande majorité écrits en latin et en flamand. Francisation incomplète donc, entravée par l'enseignement des collèges et de l'université qui, jusqu'en 1793, continua à se faire en latin.

Il faudrait se garder d'affirmer que le prestige dont jouissait l'art français ait nécessairement profité à la langue française. Pour goûter le charme des châteaux, des hôtels et des parcs de Paris, de Versailles

(72) TASSIER, *Idées et Profils*, p. 10.

(73) Jusqu'en 1777 certainement, et jusqu'en 1793 pratiquement. Nous avons noté au chapitre I, paragraphe 3, l'insuccès des Collèges thérésiens, seuls établissements d'enseignement moyen de création laïque.

(74) *o.c.*, p. 11.

(75) cf. notre chapitre I, paragraphe D.

(76) *o.c.*, p. 15.

et de la France, et de l'ornementation intérieure de ces merveilles, il n'était aucunement besoin de parler le français. Ici parlait « la langue éternelle et directe de l'art »⁷⁷. Ce prestige suscitait, naturellement, le désir d'imiter et de reproduire. Des « artistes » s'inspirèrent chez nous de modèles français⁷⁸. L'imitation tenait le premier rôle, mais n'annulait pas le rôle du langage : l'art était, en effet, devenu « objet d'enseignement » et se soumettait passivement à une discipline d'école⁷⁹. Des académies de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture virent le jour en Flandre après 1750⁸⁰.

Ces académies enseignaient des techniques. On dut traduire et adapter des ouvrages techniques français⁸¹ : cependant, moitié emprunt, moitié transposition, on s'en tirait pour le vocabulaire technique. Pourtant, pour les professeurs et pour ceux qui désiraient se perfectionner, le recours aux sources était indispensable : ici, le rôle du français devenait important, car c'est presque exclusivement en français qu'on traitait ces matières au XVIII^e siècle⁸². De plus, les élèves doués allaient, pendant plusieurs années, se perfectionner à Paris, et nombreux sont les jeunes artistes flamands qui ont pris le chemin de la France entre 1760 et 1790⁸³ : pour eux, la leçon d'art était en même temps une leçon de français.

Ce n'est qu'après 1750 que le français pénétra comme la langue des idées ; l'apathie intellectuelle du pays l'empêcha de jouer un rôle avant cette date. Mais Cobenzl et Nény, qui détenaient le gouvernement en Belgique et étaient acquis aux « lumières », formèrent autour d'eux une pléiade de jeunes fonctionnaires, adeptes des mêmes idées, qui favorisèrent la diffusion des œuvres de philosophes français chez nous⁸⁴. Grâce à ces livres, la bourgeoisie put prendre conscience de ses aspirations à un gouvernement représentatif ; hommes de loi, magistrats et avocats, en Flandre comme dans les autres provinces, ont dévoré toute cette littérature⁸⁵. Dès lors, et en mesure croissante après 1770, les classes cultivées commencent à s'intéresser aux questions poli-

(77) selon l'expression de F. Brunot.

(78) PIRENNE, *Histoire*, V, p. 334.

(79) *o.c.*, V, p. 331.

(80) *o.c.*, V, p. 332. L'académie de Gand est fondée en 1751, celle de Courtrai en 1760, celle de Bruges en 1775 et celle d'Audenaerde en 1776.

(81) Les *Grondregelen der Bouwkunst* du peintre P. Van Reysschoot, professeur d'architecture à l'Académie de Gand sont une adaptation d'un manuel français de J.-J. Blondel (BLOMMAERT, *Nederduitse schrijvers*, pp. 387-388).

(82) Cf. ce que nous avons dit de la bibliothèque de Van Reysschoot (ch. II, C).

(83) Cf. chapitre I, paragraphe E.

(84) C'est du moins l'avis de S. TASSIER, développé dans son ouvrage sur les *Démocrates belges* tandis que A. PUTTEMANS, dans son ouvrage sur *La Censure* a défendu la thèse opposée. Une polémique assez acerbe a mis les deux historiens aux prises dans la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*. Après une vérification partielle au moyen de notre documentation, nous nous sommes rangé à l'avis de S. Tassier.

(85) Pour s'en convaincre il suffit de parcourir le dépouillement qu'a fait S. TASSIER (*Démocrates Belges*, pp. 62-65) des catalogues de vente de bibliothèques privées en ce qui concerne les œuvres de tendance philosophique. Nous renvoyons aussi à notre dépouillement (chapitre II, paragraphe C).

tiques et philosophiques et aux livres qui y ont trait ; la bourgeoisie y cherche des arguments pour nourrir ses aspirations, les privilégiés leur demandent des arguments pour combattre le despotisme gouvernemental et les revendications de la bourgeoisie avancée⁸⁶. Les livres jouent donc une rôle essentiel dans cette polémique, et ces livres sont des livres français.

Mais la curiosité qui commençait à se manifester pour la chose publique ne pouvait se contenter de livres, elle voulait être tenue régulièrement au courant des événements politiques, et des opinions et des réactions que provoquaient ces événements : il lui fallait des journaux. Or, après 1760, nous assistons à l'essor de la presse belge qui, rédigée par des Français, est de langue française ; depuis les deux grands centres de Bruxelles et Liège, ces journaux rayonnent dans toute la Flandre⁸⁷.

Le français pénètre donc dans la bourgeoisie et la noblesse flamandes, après 1770 surtout, par le canal des livres et des journaux et à la faveur du réveil de l'esprit public. Le français, qui s'était déjà implanté dans la noblesse comme langue de la vie mondaine, y pénètre aussi, après cette date, comme langue des idées. Le rôle de ce facteur semble avoir été plus grand encore pour la bourgeoisie avancée, puisqu'il achevait la conquête de milieux où le français n'avait pénétré qu'incomplètement et superficiellement. La diffusion du français trouvait ici son point de départ dans un besoin de l'esprit : elle n'alla pas de pair avec un engouement comparable, même de loin, à celui que la noblesse manifestait pour la langue française sous l'action irrésistible de la mode.

Le français pénètre donc dans la bourgeoisie plus par l'action des livres et des journaux qu'au cours de conversations, plus comme langue écrite que comme langue parlée. Si la bourgeoisie aisée parlait, en général, moins le français que la noblesse, elle le lisait certainement plus et l'écrivait avec une correction plus grande.

Ainsi, la francisation de la bourgeoisie contraste sensiblement avec la francomanie de la noblesse. Il y a cependant interaction. La haute bourgeoisie imite la noblesse dans son train de vie. Mais seules des personnes qui disposent d'une certaine fortune et de loisirs peuvent mener cette vie mondaine. On conçoit donc que l'imitation se soit limitée à la partie aisée de la bourgeoisie urbaine. Elle fut surtout intense parmi les dames, qui disposaient de loisirs et jalousaient les nobles. D'autre part, le français pénétra d'abord comme langue des idées dans l'élite intellectuelle et avancée de la bourgeoisie, et ensuite seulement dans la noblesse.

Cependant, un facteur allait faire obstacle à la francisation de la bourgeoisie : la résistance du latin.

Le latin disposait d'un bastion puissant : l'enseignement des collèges et de l'Université. Dans les collèges d'ancien régime, on enseignait surtout le latin et, dans les classes supérieures, en latin. C'est à peine

(86) TASSIER, *o.c.*, p. 14.

(87) Cf chapitre II, paragraphe D, n° 3.

si l'on enseignait les rudiments du français dans certains de ces collèges. Même après la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, et après la réforme de l'enseignement en 1777 qui se concrétisa par la création de collèges laïques et par l'élaboration d'un plan d'études applicable dans tous les collèges des Pays-Bas Autrichiens, cet état de choses ne se modifia guère. Certes, les Collèges Thérésiens, particulièrement ceux auxquels était adjoit un pensionnat, firent une place modeste au français : mais ces collèges étaient mal vus du public et ne furent guère fréquentés. D'autre part, le plan — tout en laissant au latin la place principale — prévoyait un enseignement systématique du français, de la sixième à la rhétorique. Mais les collèges tenus par des religieux, par une espèce de réaction contre l'immixtion gouvernementale, se soucièrent fort peu de ce plan : ils continuèrent, comme par le passé, à donner une forte culture latine à leurs élèves, réduisant même la place qu'ils faisaient, avant 1777, au français.

Cet état de choses n'entrava pas la francisation de la noblesse. Celle-ci, après 1770, envoie ses fils faire des études dans les collèges français, ou leur fait effectuer un séjour en France après les études. La noblesse, qui était très riche, pouvait se permettre ce luxe ; la bourgeoisie ne le pouvait toujours. D'ailleurs un jeune noble, au risque de détonner dans le milieu où il allait vivre, ne pouvait ignorer le français. Il n'en était pas de même du fils du bourgeois : ses parents devaient juger bien plus utile de lui faire enseigner le latin. En effet, ce qui importait, c'était que le jeune homme devienne médecin, fonctionnaire, avocat ou chanoine. Or, il ne pouvait y accéder que par des études universitaires à Louvain, où l'on enseignait exclusivement en latin. On comprend donc que les bourgeois aient montré une telle prédilection pour les collèges tenus par des religieux, qui faisaient une place si importante au latin. L'empreinte latine, que les générations formées entre 1770 et 1790 avaient reçue au cours de leur éducation, formait un gros obstacle à la pénétration du français dans la bourgeoisie.

Mais, au cours de sa diffusion en Flandre, le français devait se heurter surtout au flamand. Il importe donc de déterminer quelle résistance l'emploi du flamand opposait à cette pénétration, aux différents degrés de l'échelle sociale.

Le flamand se maintenait tout d'abord dans les classes populaires. Ces classes, aussi bien dans les villes qu'à la campagne, vivaient dans une misère extrême ; accablées de soucis matériels, elles manquaient, au plus haut degré, de culture. Les petites écoles, qui leur fournissaient l'instruction, bornaient leur enseignement au catéchisme et à l'apprentissage d'un métier ; d'ailleurs, le nombre de ces écoles était insuffisant et la fréquentation scolaire était faible. La proportion d'illettrés était énorme. Le flamand se maintenait, parmi le peuple, sous sa forme parlée, dans une multiplicité de dialectes. Le français ne pouvait guère pénétrer que par le contact direct, par la parole donc. Or, les hautes classes ne se servaient que du flamand dans leurs relations avec les

gens du peuple. D'autre part, le nombre des Français qui séjournèrent en Flandre sous l'ancien régime était très faible et, en général, le petit peuple n'avait aucun contact avec eux. Un homme du peuple qui parlait le français était, en 1793, une brillante exception.

Les cultivateurs aisés et la petite bourgeoisie urbaine jouissaient d'un niveau de vie plus élevé et, partant, d'une certaine culture. Dans les petites écoles, la plupart apprenaient à lire et à écrire. Ils lisaient des journaux, des livres de piété, des almanachs et des œuvres de délassement en flamand ; ils assistaient aux spectacles flamands donnés par les « Rhétoriques », aussi bien dans les villes qu'à la campagne. Les illettrés formaient l'exception parmi eux.

Si, dans les petites écoles, ils apprenaient à lire et à écrire, on ne leur enseignait pourtant pas la langue flamande, la grammaire flamande ; le plus souvent, les manuels d'enseignement étaient rédigés en un flamand fort incorrect. De plus, le manque de communications, réduisant au minimum les relations entre personnes de régions tant soit peu éloignées, contribuait à l'émiettement du flamand en une série de parlers locaux autonomes. Aussi bien parmi les gens du peuple que dans la petite bourgeoisie le flamand se maintenait sous sa forme dialectale, et l'enseignement ne contrecarrait pas cette tendance par l'étude systématique d'un flamand « norme » qui aurait pu, semble-t-il, maintenir une langue commune au-dessus des différents dialectes. Au flamand des journaux et des spectacles, la petite bourgeoisie reprenait pas mal de mots calquées sur le français⁸⁸. En gros, ce que parlait et écrivait cette classe, c'était son dialecte local, mêlé de nombreux gallicismes.

La tâche de maintenir le flamand comme langue de culture ne pouvait être assumée que par l'élite. Mais celle-ci, pas plus que le peuple, n'avait, au cours de son éducation, reçu un enseignement systématique de la langue flamande. Le flamand, langue véhiculaire dans les classes inférieures des collèges, était progressivement remplacé par le latin. A l'Université, on enseignait toutes les branches en latin. A la fin de leurs études, nos universitaires ne savaient guère mieux le flamand que lorsqu'ils usaient leurs premières culottes sur les bancs du collège.

Le flamand ne pouvait d'ailleurs suffire aux besoins de l'élite. La production de livres flamands ne pouvait satisfaire les appétits intellectuels de cette partie de la bourgeoisie qui s'intéressait à la vie politique, aux progrès de la science, aux beaux-arts et à la vie littéraire. Les femmes, nous l'avons vu, montrèrent un tel engouement pour le français qu'elles en vinrent à mépriser le flamand.

Mais cette élite, au cours de la vie quotidienne, était le plus souvent amenée à faire usage du flamand : curés, fonctionnaires, magistrats, médecins, nobles et avocats devaient le parler dans leurs relations avec les classes inférieures et dans leur correspondance.

Or, leur éducation ne les préparait guère à parler et à écrire un

(88) Tous ces faits s'étant dégagés au fur et à mesure de notre étude, il nous a semblé fastidieux de renvoyer chaque fois au chapitre et au paragraphe où nous avons traité en détail telle ou telle question.

flamand correct. De plus, farcir leur langage et leurs écrits de termes et de tours empruntés au français et au latin leur apparaissait un moyen pour en imposer aux classes inférieures et pour faire ressortir leur supériorité. Souvent, ils ignoraient les termes propres et les tours corrects.

Le flamand ne se maintenait, en somme, qui par la force de l'habitude. Aucun instinct sentimental, aucun esprit national ne poussait l'élite à réagir contre la décadence du flamand comme langue de culture. Une réaction ébauchée entre 1760 et 1770 par les instituteurs ne parvint pas à se cristalliser. Seuls certains intellectuels avancés (nous songeons à Verlooy) virent dans la sauvegarde de la langue maternelle une condition essentielle, une nécessité pour l'unité de la nation ; ce point de vue, qu'avait fait naître chez eux la lecture des philosophes français, leur fit même préconiser une politique linguistique en faveur du flamand. Ils ne trouvèrent point audience auprès du public.

La décadence du flamand alla s'aggravant jusqu'en 1793.

La *structure de la société* nous semble conditionner en dernière instance la diffusion du français en Flandre : ce sont les *besoins* des différentes classes, aux différentes époques, qui déterminent la pénétration du français.

D'autres circonstances, d'autres facteurs créent, sans aucun doute, à leur tour les conditions de la francisation : mais ils n'agissent qu'en fonction de la structure sociale ou en relation étroite avec celle-ci.

Ainsi, par exemple, la *structure géographique*. Entre 1770 et 1793, la francisation resta essentiellement un phénomène urbain. On serait tenté, à première vue, de l'expliquer par une différence entre la mentalité citadine et rurale, qui est constatée par la psychologie sociale⁸⁹ : le citadin, plus enclin aux nouveautés et plus sociable aurait plus rapidement adopté le français que le campagnard, qui reste plus fidèle aux traditions, se refuse aux nouveautés et vit dans l'isolement. Mais cette constatation n'est pas encore une explication. Il nous faut serrer la réalité de plus près.

Nous avons vu que la francisation, entre 1770 et 1793, était limitée presque exclusivement à une élite sociale et intellectuelle. Cette élite ne résidait en nombre que dans les centres importants : c'est dans les villes seulement que nobles, magistrats, fonctionnaires, avocats, médecins, commerçants et libraires formaient une partie importante de la population. Dans les gros bourgs et à la campagne, ils vivaient en isolés. Or cette élite, à mesure qu'elle résidait en masse plus compacte dans un centre, parvenait à lui imposer une ambiance, un train de vie plus francisé.

Or, Gand apparaît comme la ville la plus francisée de la Flandre. Une vie mondaine à la française, à laquelle la noblesse et la haute bourgeoisie participaient, s'y développa après 1750. Il y avait des spectacles français à dates régulières, des bals conduits par des maîtres de danse français, des perruquiers et des tailleurs français pour les

(89) HAESAERT, *Essai de Sociologie*, pp. 257/258.

dames ; on trouvait, dans les librairies, les dernières nouveautés de Paris et les gazettes françaises ; des maîtres de langues enseignaient le français ; et, surtout, un certain libertinage, qui permettait d'aimables amourettes et des conversations mondaines, s'y était répandu parmi l'élite.

La diffusion du français est étroitement liée à la présence d'une telle ambiance francisée : où celle-ci existe, on fait un usage plus constant du français et un certain engouement se manifeste qu'on ne trouve pas ailleurs. Or, à mesure que les villes diminuent en importance, cette ambiance devient de moins en moins perceptible : les personnes appartenant aux couches supérieures sont moins nombreuses, et d'autres classes sociales donnent le ton.

À Bruges, l'influence du clergé, bien plus sensible qu'à Gand, empêche ce libertinage, sans lequel la vie mondaine ne peut s'épanouir, de prendre pied. Les représentations théâtrales n'ont lieu qu'à des dates irréguliers, on y trouve peu de maîtres de français et proportionnellement moins de libraires qu'à Gand.

A Audenarde, celui qui veut se procurer des livres et des journaux français doit les faire venir de Gand ou de Bruxelles. Un noble d'Eccloo doit faire le voyage à Gand pour assister au spectacle français.

La francisation trouve donc son explication, non dans la « psychologie » d'une ville déterminée, mais dans les circonstances concrètes et précises qui ont conditionné la pénétration du français dans cette ville.

En somme, l'aspect géographique de la diffusion du français n'est qu'une face de l'aspect social, puisqu'il est déterminé par la répartition inégale des classes sociales en ville et à la campagne. Mais la structure géographique *accentue* les différences : elle rend la francisation plus intense dans les villes, où les autres classes subissent l'influence de l'élite, elle l'affaiblit à la campagne, où l'absence d'une vie mondaine ne lui permet pas de se développer.

Il faut aussi tenir compte de l'action des routes, des communications. Au long d'une grande route circulent des voyageurs français. Or, le réseau routier belge passa de 61 kilomètres en 1715 à 925 kilomètres en 1795⁹⁰ Certaines de ces routes, comme celle qui reliait Dunkerque à Ypres, construite en 1680⁹¹, rendaient plus intense le contact direct avec la France. D'autres rayonnaient à partir de centres importants, telle la route de Bruges à Menin, construite entre 1751 et 1754⁹², telles encore les routes qui reliaient Bruges à Ostende, Bruges à Tournai en passant par Courtrai, et Gand à Bruxelles : ces routes développent les relations, provoquent un certain brassage, dont devait également profiter la langue française. Celle-ci rayonnait à partir des grands centres francisés vers les localités moins importantes. L'action des routes, difficile à évaluer avec précision, ne peut cependant être passée sous silence.

(90) PIRENNE, *Histoire*, V, pp. 276/277.

(91) CHRISTOPHE, *Histoire*, p. 179, note 1.

(92) *o.c.*, p. 179.